

**COUVERTURE**

# **Document de référence 2010**

**(incluant le rapport financier annuel)**

## **LE TANNEUR & CIE**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 28 avril 2011. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2010 (D. 10-0258).
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 24 mars 2009 (D. 09-0145).

## **PROFIL**

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO. Au 31 décembre 2010, le réseau de détail à l'enseigne LE TANNEUR se compose de 59 points de vente en France, Belgique et Luxembourg : 27 magasins détenus en propre, 31 magasins franchisés et un site Internet.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues.

En 2010, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 57,2 millions d'Euros.

## **SOMMAIRE**

P1 – le mot du président

P2/3 – repères

P4/5 – chiffres clés

P6/7 – une vision créative de notre métier : créateur > fabricant

P8/9 – une vision créative de notre métier : distributeur

P10/11 – LE TANNEUR

P12 – SOCO

P13 – le cahier financier

## > P1 LE MOT DU PRESIDENT

---

L'industrie du luxe a connu en 2010 un véritable retournement qui a pris beaucoup d'acteurs par surprise. Ce rebond, qui s'est amplifié tout au long de l'année, a eu pour conséquence un besoin croissant de production, qui s'est lui-même traduit par une forte progression des ventes de notre activité de Fabrication pour maisons de luxe en fin d'année. Cette tendance devrait se poursuivre au cours de l'année 2011.

Du côté des Marques propres nous avons aussi connu une année importante où nos efforts passés ont commencé à porter leurs fruits. En novembre dernier, votre Entreprise s'est vue remettre « l'Enseigne d'Or » de la rénovation pour son nouveau concept de point de vente développé avec le cabinet d'architecture Dragon Rouge. Cette distinction revêt une importance très grande pour nous car elle récompense plusieurs années de mise au point, de recherche, d'adaptation, de structuration du nouveau métier, pour nous, de gestionnaire et développeur de magasins.

L'export a aussi connu une année encourageante avec une progression de son chiffre d'affaires de près de 21%. Bien entendu, ce développement doit être amplifié au cours des prochaines années et constitue notre principal objectif pour le futur, d'autant plus que nous sommes désormais armés pour aborder les marchés étrangers avec un concept de magasin innovant et reconnu comme tel.

Nos efforts de montée en gamme, prudents et progressifs, seront poursuivis, en nous appuyant sur notre légitimité de Maison de maroquinerie née au 19<sup>ème</sup> siècle et notre capacité de création et d'innovation.

C'est donc avec encore plus de confiance et d'espoir que l'année précédente que nous abordons l'année 2011. Les deux métiers de votre Entreprise sont aujourd'hui sur des rails et devraient connaître une nouvelle progression de leur chiffre d'affaires.

Hervé Descottes  
*Président Directeur Général*

## ➤ P2/3 REPERES

### **1997 : renaissance d'un grand maroquinier**

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques LE TANNEUR et SOCO, et crée la société anonyme LE TANNEUR & CIE.

### **1999 : l'entrée au capital de Louis Vuitton Malletier**

A l'occasion d'une augmentation de capital réservée à Louis Vuitton Malletier, LE TANNEUR & CIE renforce ses fonds propres d'un montant de 3,7 M€.

### **2000 : l'introduction en bourse**

LE TANNEUR & CIE s'introduit sur Euronext Paris C.

L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.

### **2004 : le lancement de la commission-affiliation**

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes « femmes » de la marque LE TANNEUR et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque SOCO.

Le Groupe amplifie la communication publicitaire autour de la marque LE TANNEUR.

LE TANNEUR & CIE décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié LE TANNEUR ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

### **2006 : l'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution**

LE TANNEUR & CIE lance un *re-engineering* de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

La mobilisation des efforts vers la distribution de détail conduit à une forte augmentation d'activité du réseau qui poursuit son développement grâce à l'ouverture de nouveaux magasins affiliés.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque LE TANNEUR remporte un vif succès auprès des consommatrices.

Louis Vuitton Malletier cède sa participation à Hervé Descottes et au fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV.

### **2007 / 2008 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie LE TANNEUR**

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins sont inaugurés, dont en 2007 la vitrine-phare du Groupe au Carrousel du Louvre.

Première année pleine de commercialisation des lignes de bagages du co-branding AIR France by LE TANNEUR.

### **2009 : la résistance à la crise des magasins LE TANNEUR**

En dépit d'un environnement économique dégradé, l'activité à périmètre constant de la distribution contrôlée poursuit sa progression et le Groupe atteint son record d'ouvertures annuelles avec 11 nouveaux magasins.

Une augmentation de capital d'un montant net de 2,7 M€ avec droit préférentiel de souscription est souscrite à hauteur de 111% en juin.

**2010 : le retour à la croissance de toutes les activités**

Nouvelle progression d'activité de la distribution à enseigne LE TANNEUR avec 11 nouveaux magasins.

LE TANNEUR reçoit le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par la correspondance de l'enseigne pour son nouveau concept de magasin inauguré en 2009.

Obtention de financements : lease-back, emprunt participatif, emprunt bancaire.

Apport de la branche Fabrication pour maisons de luxe à la filiale entièrement contrôlée « MAROQUINERIE DES ORGUES »

## P 4/ 5 CHIFFRES CLES

les chiffres clés *(indiqués selon les normes IFRS)*

### Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros

	2010	2009	
Fabrication pour maisons de luxe	29,3	27,7	+5,7%
Autres distributions Marques propres	14,1	13,6	+3,5%
Magasins LE TANNEUR	13,9	12,0	+15,8%
<b>TOTAL</b>	<b>57,3</b>	<b>53,3</b>	<b>+6,8%</b>

### Répartition du chiffre d'affaires par activité

	2010	2009
<b>Fabrication pour maisons de luxe</b>	51,1%	52,0%
<b>Autres distributions</b>	24,6%	25,5%
<b>Magasins contrôlés et affiliés</b>	24,3%	22,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### Répartition du chiffre d'affaires par marque (hors fabrication pour maisons de luxe)

	2010	2009
<b>LE TANNEUR</b>	81%	80%
<b>SOCO</b>	8%	10%
<b>AIR France BY LE TANNEUR</b>	10%	9%
<b>Autres</b>	1%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100%</b>

**Répartition du chiffre d'affaires des Marques propres Export en milliers d'euros par zone géographique**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Afrique	73,8	42,7
Amérique	18,3	37,3
Europe	2 154,7	1 851,7
Moyen-Orient	381,5	398,3
Asie et Pacifique	340,3	125,8
	<b>2 968,6</b>	<b>2 455,7</b>

**Compte de résultat comparé en millions d'euros**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires	57,21	53,26
Valeur ajoutée	20,14	18,01
EBE	2,35	1,31
Résultat opérationnel courant	1,30	0,20
Autres produits et charges opérationnels	0,36	0,14
Résultat opérationnel	1,66	0,34
Résultat financier	-0,32	-0,35
Résultat net avant activités abandonnées	0,86	-0,14
Résultat net	0,71	-0,83

**Bilans comparés en millions d'euros (au 31 décembre)**

<b>ACTIF</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Actif non courant	9,2	8,5
Stocks	15,4	10,8
Créances et comptes de régularisation (*)	14,1	12,0
Liquidités et quasi-liquidités	2,0	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>40,7</b>	<b>33,5</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Capitaux propres	11,8	11,3
Dettes financières à plus d'un an	3,8	1,6
Dettes financières à moins d'un an (*)	8,1	5,9
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1,7	1,6
Autres provisions	0,4	0,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	14,9	12,7
<b>TOTAL</b>	<b>40,7</b>	<b>33,5</b>

(\*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2010, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élève à 5,5 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (2,5 M€ en 2009).



## **> P6/7 UNE VISION CREATIVE DE NOTRE METIER CREATEUR > FABRICANT**

---

### **CREATEUR, des gammes sans cesse renouvelées**

LE TANNEUR & CIE, à travers ses marques propres LE TANNEUR et SOCO, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes et bagages.

A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode.

L'imagination se met alors en marche : association des matières, design, choix des cuirs, mariage des couleurs...

### **FABRICANT, une qualité à l'épreuve du temps**

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et de longue haleine. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent des tests impitoyables ! Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie « qualité-prix-créativité » qui a forgé l'esprit du Groupe.

La plupart des productions Marques propres sont désormais délocalisées en Chine, en Inde et au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, LE TANNEUR & CIE s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte.

Fort d'un savoir-faire historique de plus de cent ans, LE TANNEUR & CIE dédie une partie de son expertise de maroquinier à une activité de sous-traitance pour les plus grandes maisons de luxe françaises. Deux usines répondent aux besoins de ses donneurs d'ordre sur le site de Bort-les-Orgues en Corrèze. Cette activité est issue de l'historique de la marque LE TANNEUR qui dès 1895 développe son expertise de tanneur et de maroquinier pour créer de la petite maroquinerie puis grandira avec une production à l'échelle industrielle démontrant ses capacités d'innovation.

### **LE TANNEUR & CIE face à ses responsabilités sociétales et environnementales**

La RSE, responsabilité sociale/sociétale et environnementale constitue une intégration volontaire par l'entreprise des préoccupations sociales et environnementales.

- L'édition engagée - Les livrets de la campagne de communication sont imprimés sur du papier FSC, issu de forêts gérées durablement. L'imprimerie répond aux exigences des normes Imprim'vert. Tous les déchets sont également compactés et recyclés.
- Le packaging responsable - Boite en papier recyclé. Sacherie en partie recyclée et sans pelliculage chimique. Housse en coton organique. Simplification des emballages protecteurs pour, entre autre, diminuer le poids des produits et ainsi réduire l'émission de CO2 lors du transport.
- Les magasins LE TANNEUR au nouveau concept - Le choix des fournisseurs tient compte de leur engagement à respecter le label HQE (haute qualité environnementale). Le nouveau concept utilise en majorité des lampes à iodures métalliques qui supportent une longue durée de vie (supérieure à 2 ans) et une consommation d'énergie moindre que les lampes halogènes. Le sol est en bois PEFC, issu des forêts gérées durablement, le fournisseur étant le 1er fabricant de sol certifié à la norme ISO 14001 (management environnemental).

## > P8/9 UNE VISION CREATIVE DE NOTRE METIER DISTRIBUTEUR

---

### **LE RESEAU LE TANNEUR, un concept haut de gamme de magasin**

Le concept joue avec des effets de matériaux bruts : murs façon béton, plancher en bois, tonalités de cuir. Une immersion dans l'ambiance des ateliers d'autrefois par des couleurs chaudes allant du chocolat tendre au brun naturel pour un environnement des plus accueillants.

Une deuxième lecture nous amène dans un univers mode. Un lustre tout en rondeur, préparé en atelier pour chaque magasin, diffuse un éclairage basse consommation. A côté des quelques fauteuils, des mannequins en carton conçus par un créateur japonais permettent de s'imaginer un sac à l'épaule. Les univers femme – homme – voyage – petite maroquinerie et accessoires se retrouvent au fil du magasin dans des approches originales.

LE TANNEUR s'appuie sur des points de vente qui communiquent de l'émotionnel et du relationnel avec les clients, et surtout qui véhiculent de l'envie et de la surprise. LE TANNEUR dessine une image de marque en cohérence avec ses valeurs et fait redécouvrir son imagination innovante et son savoir-faire.

Ainsi naît la création d'un magasin autour du concept de l'atelier qui met en avant les valeurs de savoir-faire traditionnel, mais aussi qui se positionne dans un univers mode permettant ainsi de renforcer la perception d'une marque authentique en totale adéquation avec son époque. L'esprit atelier se traduit par plusieurs éléments de décoration, de conceptions originales, et de couleurs soigneusement sélectionnées.

LE TANNEUR propose ce concept moderne de magasin à des entrepreneurs autonomes à travers la commission-affiliation. Cette forme de distribution est la plus adaptée aux métiers de la mode.

Au 31 décembre 2010, le réseau compte 59 points de vente à enseigne LE TANNEUR dont 30 en commission-affiliation.

LE TANNEUR a été identifié et reconnu par la Fédération Française de la Franchise. C'est le gage d'un savoir-faire et du respect permanent du code de déontologie européen.

### **Le wholesale**

En France, les marques du groupe LE TANNEUR & CIE sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 500 détaillants multimarques français.

A l'export, LE TANNEUR & CIE diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Les marques LE TANNEUR et SOCO sont distribuées dans une quarantaine de pays.

## > P 9/10 LE TANNEUR

---

Depuis 1898, date de sa création, LE TANNEUR parle aux émotions et aux sens. En imposant une double compétence jusqu'alors inédite, de tanneur et de maroquinier, il invente des produits et un style au service de chacun. La petite maroquinerie d'abord, avec le très innovant « Sans Couture » primé à l'Exposition Universelle de 1900, démontre l'ingéniosité et l'inventivité des créateurs. Puis, vient la maroquinerie pour homme, audacieuse et intrépide, proposant des sacs pour homme, qui connaîtront le succès dans les années 60. Enfin, la maroquinerie pour femme. Un écrin à construire. Une féminité et un charme discret inspirent les collections. Désormais, l'élégance de la collection et le savoir-faire ne font plus qu'un.

Vivante de ses succès, et traversant les crises, la marque entre rapidement dans la vie des Français. D'abord comme référent dans le monde de la maroquinerie puis comme marque ancrée dans la culture française : parure de bureau du Président Charles De Gaulle ou de l'Aga Khan, murs recouverts de panneaux LE TANNEUR dans la France entière... La marque est l'assurance du bel ouvrage.

C'est naturellement que LE TANNEUR grandit petit à petit, gardant en son for intérieur la richesse de son savoir-faire unique.

### **LA MATIERE**

La matière c'est la base. La page blanche sur laquelle va s'inscrire toute l'histoire. La qualité exceptionnelle des cuirs employés par LE TANNEUR est une tradition de la marque : en ce domaine, l'intransigeance de LE TANNEUR est proverbiale.

### **LE GESTE**

On ne naît pas maître-marouquinier par hasard. C'est le patient apprentissage, la lente transmission des savoir-faire ancestraux qui assurent la continuité des gestes du métier. En France comme ailleurs, les artisans LE TANNEUR sont tous de grands professionnels au faîte de leur art.

### **LE TEMPS**

Des ateliers de prototypage au produit fini, chaque création LE TANNEUR naît étape après étape de la lente application des hommes. Présente dès 1898, aux origines de la marque, cette exigence fondamentale se perpétue encore aujourd'hui.

### **LA FONCTION**

Chez LE TANNEUR, la fonctionnalité est la règle de base – même si elle ne saurait suffire à faire le tour de la question. Le talent de la marque c'est sa capacité à faire naître le beau sur la base du pratique : réinterpréter, de façon parfois audacieuse, une forme dictée par la fonction.

### **LE TALENT**

Si toutes les créations LE TANNEUR bénéficient sans limite du savoir-faire de nos équipes, elles exigent souvent de véritables tours de force qui mobilisent le talent de ses meilleurs artisans – et font parfois reculer la frontière entre l'art et l'artisanat.

### **L'EXCELLENCE**

La marque LE TANNEUR est née de l'association d'un tanneur et d'un maroquinier. L'exigence de ses créations était déjà légendaire bien avant que le terme durable ne connaisse

son succès d'aujourd'hui. Le secret ? Des tests impitoyables qui couvrent toutes les étapes : les cuirs bien sûr, mais aussi les bijouteries, les serrures, les tressages et toutes les finitions.

## **P12 > SOCO**

---

SOCO, marque née en 1932, affiche son empreinte dynamique et effrontée. Dans les années 80, SOCO bouscule le marché avec son style reconnaissable et ses couleurs attrayantes, ceci notamment avec la ligne emblématique, « San Diego ». Un grand succès qui signera fièrement son identité.

La marque développe ses collections en créant des mélanges insolites de matières et de couleurs autour de modèles originaux et astucieux. Avec son style reconnaissable, SOCO touche une cible qui cherche à se démarquer avec des produits non conventionnels, jeunes et impertinents.

SOCO s'adresse à des jeunes femmes dynamiques, au tempérament joyeux, qui cherchent à se singulariser avec des produits accessibles, originaux, presque impertinents. Du sac, porté épaule ou porté main, à la petite maroquinerie assortie, les collections SOCO sont riches et variées et offrent des possibilités infinies.

Les articles au look jeune, unis ou imprimés, sont reconnaissables et frais. En toile, ils se portent facilement et s'adaptent à toutes les situations. Rock et raffinement se mettent dans le même sac.

# le cahier financier

la communication financière	Page 15
rapport du Conseil d'Administration	Page 18
rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	Page 39
document d'information annuel	Page 42
organigramme du Groupe	Page 44
analyse des risques	Page 45
comptes consolidés au 31 décembre 2010	Page 49
annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010	Page 54
comptes sociaux au 31 décembre 2010	Page 92
annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2010	Page 95
rapports des Commissaires aux Comptes	
rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2010	Page 121
rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010	Page 123
rapport spécial	Page 125
rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne	Page 128
renseignements généraux	Page 130
texte des résolutions	Page 137
table de concordance	Page 141
table de réconciliation avec le rapport financier annuel	Page 144

## (1) la communication financière

### Répartition du capital au 31 décembre

	2010	2009	2008
Public	46,2%	44,5%	45,3%
Dirigeant	30,7%	33,0%	32,4%
D&P PME IV	15,6%	15,6%	15,5%
Autre fonds d'investissement	6,2%	5,3%	5,4%
Cadres	1,0%	0,9%	0,7%
LE TANNEUR & CIE	0,3%	0,7%	0,7%

### Evolution du cours de Bourse depuis 10 ans (en euros) (source : Euronext)



Nombre d'actions (Nominal de 1 €)	4 224 759
Capitalisation boursière au 31 décembre 2008	4,8 M€ soit 3,40 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2009	10,5 M€ soit 2,48 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	16,0 M€ soit 3,78 € par action
Capitalisation boursière au 31 mars 2011	22,5 M€ soit 5,32 € par action
Cours au 31 décembre 2010	3,78 €
Fonds propres au 31 décembre 2010	11,8 M€ soit 280 € par action
Résultat net au 31 décembre 2010	+0,7 M€ soit +0,17 € par action

Cours en euros	2008	2009	2010	2011 (31/03)
+ haut	13,00	4,47	4,22	5,32
+ bas	2,78	1,50	2,48	3,72
A la fin de la période	3,40	2,48	3,78	5,32
Volumes quotidiens	992	12 449	8 986	14 555

**Evolution des cours et volumes** (source : Euronext)

	<b>plus haut</b>	<b>Cours (en €) plus bas</b>	<b>Moyen</b>	<b>Nombre de titres échangés</b>
déc-09	13,49	12,11	12,76	18 811
janv-08	13,00	9,00	11,23	17 813
févr-08	10,59	9,10	9,70	7 260
mars-08	10,28	9,60	9,90	13 827
avr-08	9,75	8,81	9,26	16 275
mai-08	10,21	8,22	9,52	32 863
juin-08	9,55	7,78	8,50	17 994
juil-08	7,90	6,00	6,69	16 368
août-08	7,50	6,46	6,96	7 885
sept-08	8,15	6,76	7,56	20 246
oct-08	7,24	4,35	5,90	35 673
nov-08	4,65	3,99	4,29	28 928
déc-08	4,60	2,78	3,93	29 033
janv-09	4,00	2,81	3,51	9 802
févr-09	4,47	3,75	4,16	5 025
mars-09	4,45	2,83	3,33	48 380
avr-09	3,14	2,85	3,04	19 622
mai-09	3,64	3,00	3,20	63 762
juin-09	3,15	1,89	2,42	250 532
juil-09	1,95	1,50	1,71	278 183
août-09	2,39	1,77	2,10	866 301
sept-09	2,73	2,14	2,53	614 157
oct-09	3,21	2,48	2,86	581 294
nov-09	2,99	2,61	2,80	136 721
déc-09	2,73	2,43	2,61	101 510
janv-10	2,90	2,53	2,67	174 776
févr-10	2,84	2,48	2,60	103 642
mars-10	2,66	2,90	2,79	132 077
avr-10	4,22	2,84	3,45	839 594
mai-10	3,70	3,07	3,26	179 071
juin-10	3,74	3,10	3,33	97 744
juil-10	3,27	3,11	3,20	137 093
août-10	3,27	3,15	3,21	94 293
sept-10	3,51	3,14	3,37	172 994
oct-10	3,96	3,45	3,68	196 354
nov-10	3,80	3,49	3,62	92 215
déc-10	3,78	3,35	3,51	98 446
janv-11	4,50	3,72	4,03	371 509
fév-11	5,12	4,44	4,72	283 262
mars-11	5,32	4,50	5,03	276 767

Actionnaires nominatifs  
 CM – CIC Securities  
 Service aux Emetteurs  
 6 avenue de Provence  
 75441 Paris Cedex 09



Relations actionnaires  
Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60  
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

**Calendrier d'information financière 2011**

Chiffre d'affaires annuel 2010	26 janvier 2011
Résultats annuels 2010	28 avril 2011
Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2011	4 mai 2011
Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre et 1 <sup>er</sup> semestre 2011	27 juillet 2011
Résultats 1 <sup>er</sup> semestre 2011	30 août 2011
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011	26 octobre 2011
Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre et année 2011	25 janvier 2012

## (2) rapport du Conseil d'Administration

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Nous vous proposerons également d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions et de modifier le lieu du siège social de la Société. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

### 1 Activité de la Société-mère

#### 1.1 Faits marquants

L'exercice 2010 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

- **Retour à la croissance avec une production vendue de biens à +6,9% et un résultat net bénéficiaire**

Après un exercice 2009 freiné par la crise économique, l'année 2010 a été marquée par une nette reprise de l'activité qui s'est amplifiée au fil des mois. Les effets de la crise économique se sont encore fait sentir au cours du 1<sup>er</sup> semestre, mais la production vendue de biens a progressé de 6,9% en données réelles et de 4,1% à périmètre constant. Cette tendance a concerné aussi bien l'activité Marques Propres que l'activité Fabrication pour maisons de luxe.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les magasins à l enseigne LE TANNEUR ont poursuivi leur progression d'activité, ils représentent 49,6% du chiffre d'affaires des Marques Propres (pour 46,3% en 2009).
- Les ventes aux détaillants, particulièrement touchées par la crise, ont enregistré un net redressement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2010.
- L'activité Fabrication pour maisons de luxe, portée par la reprise des commandes des donneurs d'ordres, est restée un contributeur significatif à l'activité de la Société.

- **L'ouverture de nouveaux magasins**

En 2010, LE TANNEUR & CIE a ouvert 11 nouveaux magasins, soit autant qu'en 2009 qui avait constitué une année record : La Baule, Laval, Périgueux, Metz, Angers, Annecy, centre commercial de Bordeaux-Lac et Le Havre en affiliation, Alger en franchise et deux magasins en propre à Béziers et Nancy. Au 31 décembre 2010, la Société détient ainsi 58 points de vente à l'enseigne LE TANNEUR : 26 magasins en propre (dont 6 magasins d'usine), 30 magasins affiliés (dont 1 en Belgique et 1 au Luxembourg), 1 magasin franchisé à Alger et 1 site Internet marchand [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com). L'enseigne LE TANNEUR conforte ainsi sa position de 1<sup>er</sup> réseau de distribution contrôlé du secteur de la maroquinerie en France.

Le 11 octobre, LE TANNEUR a reçu le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par La Correspondance de l'enseigne. Cette récompense qui couronne le succès du nouveau concept de magasin inauguré en 2009, souligne que le changement d'image de la marque LE TANNEUR est devenu une réalité.

Le 22 décembre 2010, le Société a fait l'acquisition du fonds de commerce du magasin d'Orléans jusqu'alors exploité par un partenaire affilié pour une reprise effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- **La cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues**

Fin février 2010, la Société a levé de manière anticipée l'option d'achat du crédit-bail de l'un de ses deux sites de Bort-les-Orgues (Corrèze) abritant l'usine principale de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. Le crédit-bail du deuxième site exploité à Bort-les-Orgues abritant un atelier

secondaire étant arrivé à terme fin décembre 2009, l'option d'achat a été levée fin février également pour un montant symbolique de 0,15 €.

Le 29 juin 2010, le site principal a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans. Des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, ont été prévues moyennant le séquestre d'une partie du prix de vente équivalant à 127 K€.

- **La mise en place de nouveaux financements**

Fin août 2010, OSEO Financement a accordé à la Société un prêt de développement participatif de 1,5 M€ d'une durée de 7 ans avec 2 ans de différé d'amortissement de capital.

Parallèlement, une convention de prêt a été signée début décembre 2010 avec les 4 établissements membres du pool bancaire historique de LE TANNEUR & CIE. Cette ligne d'emprunt d'une durée de 5 ans et d'un montant de 2 M€, tirable par billet en fonction des besoins en fonds de roulement, est utilisée à hauteur de 200 K€ au 31 décembre 2010. OSEO Garantie intervient en garantie de ce concours à hauteur de 70%.

Ces accords de financement alliés à l'opération de lease-back ont pour objectif de permettre à LE TANNEUR & CIE d'augmenter la durée de sa dette financière et de financer le développement du Groupe : ouverture de nouveaux magasins, modernisation de l'outil de production.

- **La filialisation de la Fabrication pour maisons de luxe**

Début juin 2010, LE TANNEUR & CIE a annoncé qu'il était envisagé d'apporter l'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues à une entité dédiée créée spécialement à cet effet et entièrement contrôlée par la maison-mère, la filiale FABCO. En effet, LE TANNEUR & CIE a connu une évolution en profondeur de son modèle économique depuis sa création en 1997 et depuis quelques années, l'entreprise mène deux activités bien distinctes :

- l'une de conception et distribution de produits de maroquinerie sous marques propres (LE TANNEUR et SOCO), avec de nombreux points de vente et des personnels de vente dédiés ;
- l'autre de fabrication d'articles de maroquinerie pour le compte de maisons de luxe tierces, située sur un site industriel dédié à Bort-les-Orgues avec une équipe propre.

Le processus d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel a été mené et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 novembre 2010 a approuvé l'apport partiel d'actif de la branche d'activité, placé sous le régime juridique des scissions, avec effet différé au 31 décembre 2010 minuit et pour une valeur globale de 5,3 M€. Fiscalement, l'opération a été soumise au régime spécial des fusions. Des conditions suspensives consistant en l'autorisation de transfert de contrats de prêts et de locations financières ayant été réalisées, l'apport partiel a eu lieu à la date prévue. Au 31 décembre 2010 également, la dénomination sociale de la filiale FABCO est devenue MAROQUINERIE DES ORGUES. A noter que le contrat de crédit-bail immobilier du site principal de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe n'est pas rentré dans le périmètre de l'apport et va faire l'objet d'une sous-location. D'autres conventions vont prévaloir entre LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES : convention de services, convention d'intégration fiscale et convention de trésorerie.

Le bilan des comptes individuels de LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010 n'inclut plus les éléments d'actifs et passifs apportés mais une participation financière de 5,3 M€ et un compte-courant créditeur de 1,9 M€, la valeur nette de l'apport s'établissant finalement à 3,4 M€. En revanche, le compte de résultat 2010 comprend tous les flux de la branche d'activité apportée.

En ce qui concerne les aspects opérationnels de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe, le déploiement du nouvel outil de GPAO acquis fin 2009 a abouti au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et des projets d'amélioration continue et d'optimisation des flux se sont poursuivis au sein des ateliers.

- **La création d'une filiale en Tunisie**

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale en Tunisie, la SARL SOMACAP au capital de 1 000 € dont elle détenait 90% du capital. La société a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires. Elle n'a pas eu d'activité en 2010.

Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale a été cédée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

## 1.2 Analyse de l'activité et des résultats de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 57,1 M€ contre 53,4 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,9%.

En comparaison avec l'année précédente, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 16,0%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (11 en 2009 et 11 en 2010) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 5,5% à périmètre constant.
- En France, les « autres distributions » des Marques propres sont restées stables. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multimarques a reculé de 2,1% mais le phénomène de déstockage engagé depuis fin 2008 s'est terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2010 et la seconde période de l'année a renoué avec la croissance. Les ventes aux grands magasins affichent une augmentation de 16,4%. Le mode de gestion conditionnelle adopté fin 2008 aux Galeries Lafayette s'est révélé un franc succès. Pour le Printemps, la transition plus récente a entraîné une période d'adaptation.  
A l'exportation, les « autres distributions » des Marques propres ont progressé de 6,1% (dont 6,9% à périmètre constant) avec des performances intéressantes en Russie, Belgique et Suisse. Les ventes au nouveau partenaire japonais se sont élevées à 0,2 M€.
- Bénéficiant de la reprise des ventes des clients donneurs d'ordres, la Fabrication pour maisons de luxe a connu une augmentation de chiffre d'affaires de 5,7%.

Pour l'activité Marques propres, le chiffre d'affaires de la marque principale LE TANNEUR a représenté 81% du total (contre 80% en 2009), celui de la marque SOCO est passé de 10 à 8% et les nouvelles lignes de la marque AIR France by LE TANNEUR ont représenté 10%, contre 9% en 2009.

Les charges d'exploitation représentent un total de 62,4 M€, contre 53,3 M€ pour l'exercice précédent. La variation s'explique de manière générale par l'activité plus soutenue et notamment par :

- La hausse des achats consommés de matières premières et approvisionnements en lien avec celles du chiffre d'affaires et de la production stockée,
- L'augmentation de coût du personnel extérieur en raison d'un recours aux intérimaires plus important de la Fabrication pour maisons de luxe,
- L'utilisation plus intensive de petit matériel servant à l'animation et au merchandising des magasins,
- Des prestations de services en hausse, notamment du fait de l'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNEUR et de l'accompagnement nécessité pour le paramétrage du nouveau logiciel de GPAO,
- Des honoraires et commissions en augmentation en raison de plusieurs dossiers ayant nécessité des honoraires juridiques et d'achats de marchandises plus élevés en provenance d'Inde avec l'aide d'un agent import,
- La revalorisation des salaires et le déclenchement de l'intéressement.

Les dotations d'exploitation aux amortissements sont restées stables. La variation des dépréciations de stocks a représenté une reprise nette de 504 K€ grâce à une diminution des matières premières déclassées. La dotation pour dépréciation des créances client s'élève à 48 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 1 716 K€ contre 920 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -340 K€ contre -1 498 K€ pour l'exercice 2009. Les charges d'intérêts ont diminué grâce à la baisse conjuguée des taux d'intérêt variables et de l'endettement net du fait de l'augmentation de capital de mi-2009. La légère perte nette de change de 28 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en dollars américain et hongkongais.

En 2009, une dotation pour dépréciation de 1 510 K€ avait été comptabilisés concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan et le prêt à LE TANNEUR Chine. Cette année, les dotations financières complémentaires pour les filiales se sont élevées à 102 K€.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à 1 376 K€ alors qu'il s'élevait à -578 K€ en 2009.

Le résultat exceptionnel de +197 K€ correspond principalement à plusieurs litiges de défense de marque : produit d'indemnités de 221 K€ pour trois dossiers, dotation aux provisions de 45 K€ pour un 4<sup>ème</sup> dossier.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 77 K€.

Un crédit d'impôt recherche de 175 K€ ayant été enregistré sur l'exercice, le résultat net s'établit à 1 676 K€ contre -458 K€ pour l'exercice 2009.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres de la Société est passé de 21,8% à fin 2009 à 20,1% à fin 2010. Le ratio d'endettement net sur chiffre d'affaires est resté stable à 4,7% en 2010.

### **1.3 Activités en matière de recherche et de développement**

Pour ses collections Marques propres, LE TANNEUR & CIE dispose dans son bureau parisien d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché. La direction générale est fortement impliquée dans l'activité de création et de développement.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier et ont permis à la Société d'enregistrer un produit de 175 K€ au titre du crédit impôt recherche sur l'exercice 2010.

## **2 Activité du Groupe**

### **2.1 Filiales**

Les filiales de la société LE TANNEUR & CIE sont toutes détenues à 100% par la maison-mère à l'exception de la filiale tunisienne SOMACAP détenue à 90% au 31 décembre 2010 et LE TANNEUR Chine Co LTD. qui est entièrement contrôlée par Sopadima Far East. Les filiales s'inscrivent dans le prolongement de l'activité de la maison-mère. Au cours de l'exercice 2010, il n'y a pas eu de transaction intragroupe entre les filiales.

#### **2.1.1 SOMACAP**

Ainsi que mentionné dans les faits marquants, LE TANNEUR & CIE a créé en décembre 2010 une filiale en Tunisie, la SARL SOMACAP au capital de 1 000 € dont elle détenait 90% du capital. La société a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires.

Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale a été cédée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. Le 28 janvier 2011, à la suite d'une augmentation de capital de 100 000 €, le pourcentage de contrôle de MAROQUINERIE DES ORGUES dans SOMACAP est passé de 90% à 99,9%.

Un pacte d'associés signé le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO. Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

L'entrée de MAROQUINERIE DES ORGUES au capital de ZEBU Développement a pour objectif une optimisation des fabrications en Tunisie et à Madagascar par la mise en commun des capacités de production et l'apport de volumes plus importants.

SOMACAP n'a pas eu d'activité en 2010 si bien que sa contribution au compte de résultat consolidée a été nulle.

### 2.1.2 Sopadima Far East

Sopadima Far East gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est de 4 personnes. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires. Sopadima Far East détient la totalité de la participation LE TANNEUR Chine, filiale implantée en Chine depuis fin 2006.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	172
Achats consommés	(6)
Charges de personnel	(119)
Dotations aux amortissements	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(58)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(12)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2</b>

### 2.1.3 LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA

Cette filiale belge exploite depuis décembre 2003 un magasin à enseigne LE TANNEUR situé dans la Galerie du Roi à Bruxelles. L'effectif est de 2 personnes (1,5 équivalent temps plein).

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	165
Achats consommés	(94)
Charges de personnel	(65)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements	(2)
Autres charges opérationnelles courantes	(56)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(54)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4)</b>
Impôt différé	(7)
<b>Résultat net</b>	<b>(65)</b>

### 2.1.4 LE TANNEUR Japan K.K.

Le 6 janvier 2006, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale japonaise dont l'objet était d'importer et de distribuer les produits de marques propres du Groupe sur le territoire japonais. Le Japon a été particulièrement touché par la crise économique à partir du second semestre 2008 avec des incidences significatives sur le résultat du Groupe, si bien que le transfert de l'activité commerciale de la filiale à un tiers a été décidé à la fin de l'année 2009 pour intervenir sur une phase transitoire qui s'est déroulée sur le premier semestre 2010. Les coûts liés à ce changement ont été en grande partie provisionnés au 31 décembre 2009. Cette filiale détenue à 100% n'emploie plus de salarié au 31 décembre 2010.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	293
Reprises de dépréciation et de provisions opérationnelles courantes	102
Achats consommés	(247)
Charges de personnel	(157)
Impôts et taxes	(2)
Autres charges opérationnelles courantes	(170)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(181)</b>
Autres charges opérationnelles	(20)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(201)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(45)</b>
Impôt	(1)
<b>Résultat net</b>	<b>(247)</b>

En application de la norme IFRS 5, la contribution de la filiale japonaise retraitée des éliminations intragroupe et du coût d'achat des marchandises vendues par la maison-mère à LE TANNEUR Japan sont présentés au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

### 2.1.5 LE TANNEUR Chine Co LTD.

Le 17 octobre 2006, Sopadima Far East a créé une filiale chinoise entièrement contrôlée dont l'objet est de distribuer les produits du Groupe sur le territoire chinois. Cette filiale emploie un salarié au 31 décembre 2010. Les deux corners en grand magasin à Shanghai et le shop in shop dans un grand magasin de Dalian (ville du nord de la Chine) commercialisés par un partenaire local, ont été fermés en cours d'exercice en raison de performances décevantes. Actuellement, la filiale participe à des opérations commerciales ponctuelles. Le Groupe étudie les différentes options à sa portée pour un développement plus rentable.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	77
Autres produits opérationnels courants	(4)
Achats consommés	(68)
Charges de personnel	(17)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(45)
Autres charges opérationnelles courantes	(30)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(87)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>24</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(64)</b>

### 2.1.6 MAROQUINERIE DES ORGUES

Ainsi qu'expliqué dans les faits marquants, LE TANNEUR & CIE a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée, FABCO, pour lui apporter l'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues.

En 2010, la filiale n'a pas exercé d'activité opérationnelle.

Avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Autres charges opérationnelles courantes	(60)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(60)</b>
Impôt différé	20
<b>Résultat net</b>	<b>(40)</b>

Les autres charges opérationnelles courantes incluent un montant de 56 K€ d'honoraires liés à l'opération d'apport partiel d'actifs (avocat, commissaire aux apports) qui, dans les comptes individuels de la filiale, sont imputés sur la prime d'apport.

## **2.2 Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe**

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé est très proche de la production vendue des comptes annuels de la Société-mère. Il s'établit à 57,2 M€ contre 53,3 M€ en 2009, soit une hausse de 7,4% (cf. §1.2 pour les commentaires sur l'évolution des ventes par activité).

En 2009, les deux branches d'activité du Groupe avaient été fortement pénalisées par le contexte de crise. Le résultat opérationnel courant 2010 qui s'élève à 1 299 K€ a bénéficié du redressement de la contribution de la Fabrication pour maisons de luxe, en particulier au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, qui s'explique en partie par des actions de *lean manufacturing* menées dans les ateliers. La contribution de l'activité Marques propres a également progressé par rapport à 2009, notamment grâce à la distribution de détail et aux grands magasins. Le budget de communication publicitaire qui avait été pénalisé par un plan d'économies en 2009, est revenu à un niveau normatif.

Après des autres produits et charges opérationnels de +361 K€ incluant un crédit impôt recherche de 176 K€ et un produit d'indemnités sur litiges de défense de marque de 221 K€, un coût de l'endettement financier de -324 K€ et une charge d'impôt différé de -485 K€, le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ressort à +858 K€ contre -137 K€ pour 2009.

En application de la norme IFRS 5, la perte de l'activité au Japon (146 K€) est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession. Le résultat net après résultat des activités arrêtées ou en cours de cession s'établit à +712 K€.

La situation nette consolidée représente 11,8 M€, soit 2,80 € par action.

Le ratio d'endettement net est passé de 47% à fin 2009 à 83% à fin 2010. En neutralisant les créances affacturées ou cédées classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 37% à fin 2010 contre 25% à fin 2009. Cette hausse s'explique par l'augmentation des stocks de produits finis et de matières premières liée au développement de l'activité sur la période.

Au cours de l'année 2010, les investissements du Groupe ont concerné le réseau de vente au détail avec les nouveaux magasins de Béziers et de Nancy et des améliorations dans d'autres points de vente liées notamment au nouveau concept de magasin de 2009, du matériel pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues financé en grande partie par crédit-bail mobilier, l'agencement de corners en grands magasins français dont celui du Printemps de Parly 2, l'aménagement de corners en grands magasins belges, du mobilier pour salons, des matériels informatiques, un logiciel de ressources humaines et un logiciel de comptabilité.

La cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues a conduit à une revalorisation de 937 K€ de la valeur nette du terrain et des constructions. Cette plus-value est reprise en « autres produits opérationnels » sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans).

## **3 Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques auxquels est soumis le Groupe sont décrits dans le chapitre 4 Analyse des risques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.



La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2010.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

## **4 Instruments financiers**

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Elle a également mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes court-terme. LE TANNEUR & CIE n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla, swap et cap de taux d'intérêt.

## **5 Evolution prévisible et perspectives**

Plusieurs facteurs favorables devraient entraîner en 2011 un développement des ventes et de la rentabilité.

Concernant l'activité Marques propres :

- Dans la continuité de son évolution vers un modèle de distributeur intégré, LE TANNEUR & CIE va poursuivre ses ouvertures de magasins en 2011, en fonction des opportunités, à un rythme proche de celui des deux dernières années. L'ouverture d'un magasin en propre dans le nouveau centre commercial Le Millénaire d'Aubervilliers est d'ores et déjà programmée pour le 27 avril 2011.
- Par ailleurs, les nouvelles collections ont rencontré les attentes des détaillants multimarques et leurs carnets de commandes pour la saison Printemps/été 2011 continuent leur progression.
- La gestion conditionnelle des corners, mise en place avec succès aux Galeries Lafayette, devrait produire son plein effet au Printemps.
- A l'exportation, LE TANNEUR & CIE mène plusieurs projets, notamment en Espagne, en Italie et en Allemagne où un bail a été signé pour l'ouverture d'un magasin en propre à Berlin en 2012. De même, des discussions sont engagées pour établir un partenariat en Chine.

Concernant l'activité Fabrication pour maisons de luxe, des perspectives d'augmentation des volumes sont à l'ordre du jour. Pour répondre à cette demande, MAROQUINERIE DES ORGUES procède actuellement à des embauches et est en-cours de réalisation des investissements nécessaires. La prise de participation dans ZEBU Développement devrait conduire à des synergies intéressantes. La séparation juridique de la branche d'activité permettra d'organiser la gestion opérationnelle, fonctionnelle et humaine de manière cohérente avec la réalité opérationnelle. Le recrutement d'un responsable des ressources humaines propre à la structure est en-cours, de même que plusieurs actions de formation de l'encadrement.

C'est donc avec confiance et espoir que LE TANNEUR & CIE aborde l'année 2011.

## **6 Evénements importants survenus depuis le 31/12/2010**

Un contrôle fiscal est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

Par un arrêt du 4 février 2011, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement en première instance de novembre 2009 d'un dossier de contrefaçon pour lequel LE TANNEUR & CIE avait été condamné au versement provisoire de la somme de 110 K€. Il a été ordonné le versement exécutoire de 45 K€ supplémentaires qui a fait l'objet d'une dotation aux provisions exceptionnelle au 31 décembre 2010.

Un pacte d'associés signés le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO.

Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance de la cession de la marque UPLA sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque. Le solde de la créance s'élevait à 170 K€ au 31 décembre 2010 et était totalement déprécié.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre ouvrira au public. Un dépôt de garantie de 17,5 K€ a été versé le jour de la signature du contrat.

La promesse de cession pour 500 K€ du droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret qui devait être signée avant le 1<sup>er</sup> février 2011 si les conditions suspensives se réalisaient a fait l'objet de deux avenants pour repousser la date limite de réalisation et ramener le prix de cession à 485 K€.

Dans le cadre de la promesse de cession pour 775 K€ du fonds de commerce exploité dans le centre commercial de Parly 2, le propriétaire a signifié le 10 février 2011 son refus d'autoriser la cession. Ses raisons n'étant pas conformes à la jurisprudence, le dossier est toujours en-cours.

## 7 Informations sociales

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES a conduit au transfert du contrat de travail de 308 salariés (307 équivalent temps plein) au 31 décembre 2010 minuit. Dans un souci de comparabilité, les informations sociales suivantes ne tiennent pas compte de ce transfert qui ne produira son plein effet qu'à partir de 2011.

### 7.1 Effectifs

L'effectif inscrit moyen de la société LE TANNEUR & CIE de l'exercice 2010 qui s'élève à 516 salariés a augmenté par rapport à celui de 2009 qui était de 510 salariés. En équivalent temps plein, l'effectif moyen s'établit à 490 personnes contre 488 pour l'exercice précédent.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2010 s'élève à 526 (contre 515 en 2009) dont 7 personnes en contrat de professionnalisation et 3 apprentis (deux font partie du personnel de vente, le 3<sup>ème</sup> appartenant au service après-vente du site de Belley).

Le nombre d'inscrits en fin d'année 2010 a donc augmenté de 11 salariés par rapport à la fin de l'exercice précédent, conséquence du développement du réseau distribution :

- Ouverture d'une boutique à Béziers (3 salariés dont 1 temps partiel),
- Ouverture d'une boutique à Nancy (2 salariés à temps complet),
- Ouverture d'un corner au Printemps Parly 2.

En 2010, la Société a procédé à 68 embauches sous contrat à durée indéterminée (contre 58 en 2009), dont 50 contrats liés à la rotation du personnel de vente, 6 créations de poste sur les sites de Bort-les-Orgues et de Belley, 6 créations de postes liées à des ouvertures de point de vente (Béziers, Nancy et Printemps de Parly 2), 4 créations de poste sur le site de Paris Valmy, 2 contrats dus à l'augmentation de l'effectif des magasins (ouvertures le dimanche).

160 contrats à durée déterminée ont été conclus (contre 153 en 2009) principalement lors des soldes, des fêtes de fin d'année et des remplacements de congés (4 personnes à Bort-les-Orgues, 4 personnes à Belley, 3 personnes à Paris, 62 personnes sur les stands de démonstration en grands magasins et 87 personnes en magasins).

Le total des départs s'est élevé à 233 (contre 199 en 2009). Ils concernent des fins de contrat à durée déterminée (146), des démissions (23), des fins de période d'essai (21), des départs volontaires en

retraite (15), des ruptures conventionnelles (7), 4 licenciements pour motif non économique, 2 licenciements économiques, 2 ruptures anticipées de CDD, 12 transferts d'établissement liés à une mobilité interne et 1 confirmation d'un contrat à durée déterminée en CDI.

Le nombre total d'entrées et de sorties progresse (+17% par rapport à 2009 en quantité de contrats conclus et rompus). Ce dernier résultat concerne aussi bien les entrées en CDI que les sorties à hauteur de 17% d'augmentation.

En revanche, le nombre de CDD conclus reste constant.

## **7.2 Organisation du temps de travail**

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires a augmenté par rapport à l'année précédente : 6 758 heures en 2009 et 8 817 heures en 2010 ; ce qui représente environ 29h en moyenne par personne en ne prenant en compte que la population de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe principalement concernée.

## **7.3 Rémunérations**

### **7.3.1 Masse salariale**

La masse salariale s'est élevée à 12,2 M€ sur l'exercice (intéressement inclus) pour un total chargé de 16,7 M€. En 2009, elle s'élevait à 11,3 M€ pour un total brut chargé de 15,6 M€ ; les charges de personnel ont donc augmenté par rapport à 2009.

### **7.3.2 Intéressement et participation**

Un nouvel accord triennal d'intéressement a été conclu en juin pour les exercices 2010 à 2012. Il est basé sur les contributions annuelles des activités Marques propres et Fabrication pour maisons de luxe. Le seuil de déclenchement de résultat net consolidé ayant été atteint, un montant de 229 K€ a été provisionné au titre de la Fabrication pour maisons de luxe pour 2010. Aucune distribution n'a été effectuée en 2010 concernant l'exercice 2009.

Un accord de participation a été signé le 4 mars 2009, il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. En 2010, la participation est déclenchée à hauteur de 77 K€. Aucune distribution n'a été effectuée en 2010 concernant l'exercice 2009.

### **7.3.3 Autres avantages sociaux**

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie d'une couverture complémentaire pour les frais de santé ; le personnel cadre et agent de maîtrise est inscrit à un régime de prévoyance. Les cadres bénéficient toujours d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation entièrement financé par la Société.

La Société organise sur chacun de ses trois établissements principaux une remise annuelle de médailles du travail.

## **7.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Les négociations salariales de juillet 2010 ont revalorisé la grille des minima de 2,50%. L'accord sur les négociations salariales a maintenu les primes mensuelles d'assiduité. Le taux de l'indemnité kilométrique a été revalorisé de 5%.

La subrogation de paiement des indemnités journalières en cas de maladie, d'accident du travail ou maladie professionnelle a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur le site de Bort-les-Orgues.

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un accord sur l'emploi des seniors est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A la suite de l'apport partiel d'actif de la Fabrication pour maisons de luxe, l'ensemble des accords issus des négociations de la société LE TANNEUR & CIE seront renégociés avec le personnel de MAROQUINERIE DES ORGUES dans l'objectif de les adapter à l'activité de la filiale.

## **7.5 Conditions d'hygiène et sécurité**

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements de la Société dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui sont suivis tous les ans.

Les établissements succursalistes du réseau de distribution mettent à jour leur Document Unique pour l'évaluation des risques professionnels.

Les formations obligatoires sur la sécurité (incendie, sauveteurs secouristes....) sont prévues chaque année sur les trois établissements principaux.

Un audit sur le bien-être au travail a été conduit sur le site de Bort-les-Orgues pour mener à des formations d'accompagnement des salariés dans l'organisation de leur travail du fait de changements opérationnels.

L'infirmière du site de Bort-les-Orgues a quitté la Société pour raisons personnelle fin 2010. Son remplacement est en-cours. Ce poste a pour fonction d'agir notamment sur les problématiques suivantes : lutte contre les accidents du travail, nuisance sonore, utilisation de produits chimiques, amélioration de l'ergonomie (troubles musculo-squelettiques), procédure d'urgence visant à faciliter le message d'alerte, lutte contre l'absentéisme, prévention du stress du management et de l'épuisement professionnel.

## **7.6 Formation professionnelle**

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de l'exercice 2010 ont représenté un montant de 137.503 € (dont 13% au titre de la contribution spécifique) correspondant à 1,2% des salaires bruts de la Société, soit un dépassement de 33% par rapport à l'obligation légale.

Certains dossiers de formation ont bénéficié de subventions régionales et de fonds mutualisés sur la partie « professionnalisation » (formation interne sur le *lean manufacturing* et nouveau logiciel de GPAO à Bort-les-Orgues par exemple).

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : bureautique (64,70%), développement personnel (15,07%), technique maroquinerie (5,77%), vente (5,52%), organisation (3,32%), commercial (4,36%), management (2,55%), commercial (1,87%), comptabilité (1,71%) et sécurité (0,88%).

En terme d'heures effectuées (Nombre total de 2 359,50 heures) : développement personnel (901 h), bureautique (846 h), vente (245 h), organisation (147 h) et 220,50 heures pour le reste des formations.

43% des salariés dont 46% provenant du personnel ouvrier, et 83% de femmes, ont bénéficié d'actions de formation.

L'entreprise intègre dans son plan de formation les demandes au titre du Droit Individuel à la Formation : 5,5% du budget a été consacré au DIF, ce pourcentage étant en légère baisse depuis 2008 du fait des besoins importants. Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 45 852 heures représentant une moyenne de 87 heures par salarié. Le plafond légal d'acquisition est arrivé à échéance avec un nombre maximum par personne de 120 heures.

## **7.7 Egalité professionnelle**

La Société veille à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment concernant les rémunérations, et a accordé une attention particulière à ces considérations au moment des négociations annuelles sur les salaires de juillet 2010 en évoquant les principes d'égalité appliqués par l'entreprise.

Un plan d'action sur le sujet de l'égalité professionnelle sera négocié par chaque société (MAROQUINERIE DES ORGUES et LE TANNEUR & CIE) au cours de l'exercice 2011.

## **7.8 *Emploi et insertion des travailleurs handicapés***

La Société n'emploie pas de travailleurs handicapés et verse à ce titre une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise de plus en plus de prestataires externes employant des travailleurs handicapés (travail avec des ESAT pour le ménage des locaux de Bort-les-Orgues, impression du document de référence).

## **7.9 *Œuvres sociales et caritatives***

En interne, une subvention de 0,8% de la masse salariale est accordée aux comités d'entreprise, dont 0,6% pour les œuvres sociales et 0,2% pour le budget de fonctionnement.

En externe, LE TANNEUR & CIE soutient des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives : associations d'aide à l'enfance défavorisée en France et dans des pays en voie de développement, soutien à la recherche médicale, restaurants du cœur, clubs sportifs, clubs du 3<sup>ème</sup> âge, amicales des pompiers, etc.

## **7.10 *Relations avec les communautés locales***

LE TANNEUR & CIE cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité.

## **7.11 *Sous-traitance***

La Société sous-traite la production de son activité Marques propres qui représente 48,8% de sa production vendue en 2010. Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards.

La Société s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail grâce à des déplacements répétés sur place.

# **8 *Conséquences environnementales de l'activité***

L'activité de la Société n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement. Elle ne nuit aucunement à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces végétales protégées.

La maroquinerie n'est pas concernée par la législation sur les articles contenant du nickel car les accessoires utilisés ne sont pas en contact permanent avec la peau du consommateur. Par ailleurs, les cuirs provenant de bétail pouvant être potentiellement atteint de la maladie de la vache folle, interdits à la vente, ne sont pas utilisés par la Société.

La consommation en eau de la Société est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 8 K€ pour l'année 2010. La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant et elle s'est élevée à 275 K€ pour l'année. Les matières premières consommées par la Société sont principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement et d'expédition. La consommation de matières premières s'est élevée à 12,7 M€ sur l'année.

La Société procède systématiquement au recyclage des emballages de son activité de Fabrication pour maisons de luxe. En ce qui concerne l'activité Marques propres, les marchandises provenant de Chine, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible, afin de réduire les émissions de CO<sup>2</sup>. La Société mène trois projets spécifiques liés au respect de l'environnement :

- L'édition engagée : les livrets des campagnes de communication sont imprimés sur du papier FSC, issu de forêts gérées durablement. L'imprimerie répond aux exigences des normes Imprim'vert. Tous les déchets sont également compactés et recyclés.
- Le packaging responsable - Boite en papier recyclé : sacherie en partie recyclée et sans pelliculage chimique. Housse en coton organique. Simplification des emballages protecteurs pour, entre autre, diminuer le poids des produits et ainsi réduire l'émission de CO<sup>2</sup> lors du transport.
- Les magasins LE TANNEUR au nouveau concept : le choix des fournisseurs tient compte de leur engagement à respecter le label HQE (haute qualité environnementale). Le nouveau concept utilise en majorité des lampes à iodures métalliques qui supportent une longue durée de vie (supérieure à 2 ans) et une consommation d'énergie moindre que les lampes halogènes. Le sol est en bois PEFC, issu des forêts gérées durablement, le

fournisseur étant le 1er fabricant de sol certifié à la norme ISO 14001 (management environnemental).

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. En outre, les membres du personnel se déplaçant chez les sous-traitants s'assurent des mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement.

## 9 Répartition du capital et évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2010, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- plus du quart du capital social et des droits de vote : l'ensemble constitué entre la société « Financière Descottes », Mme Jocelyne Descottes et M. Hervé Descottes,
- plus des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « Développement & Partenariat PME IV »,
- plus du vingtième du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « Saint Germain Participations ».

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Public	1 956 885	46,2	46,5	1 883 310	44,6	45,0	636 615	45,3	46,0
Dirigeant (*)	1 295 918	30,7	30,7	1 386 918	32,8	33,0	456 255	32,4	32,6
Développement & Partenariat PME IV	659 864	15,6	15,5	659 864	15,6	15,6	217 500	15,5	15,3
St Germain	260 277	6,2	6,1	224 112	5,3	5,3	76 204	5,4	5,4
Cadres	40 543	1,0	1,2	39 743	0,9	1,1	9 997	0,7	0,7
LE TANNEUR & CIE	11 272	0,3	-	30 812	0,7	-	9 554	0,7	-
<b>Total</b>	<b>4 224 759</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4 224 759</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 406 125</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) Au 31 décembre 2010, M. et Mme Descottes détiennent 1,6% du capital de la Société et la SARL FIDES (Financière Descottes) de droit français dont M. Descottes est le gérant, en détiennent 28,9%. FIDES est détenue à 100% par la Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, holding familial de M. et Mme Descottes, qui détient par ailleurs des participations immobilières et industrielles.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 21 avril 2010 indiquait un nombre d'actionnaires de 1 521 et une répartition du capital de 89% et 11% entre actionnaires résidents et non résidents et de 65% et 35% entre investisseurs institutionnels et actionnaires particuliers.

Deux franchissements de seuil ont été déclarés à la Société en 2010 :

- Le 8 juillet 2010, le fonds d'investissement « Saint Germain Participations » a franchi le seuil de 5% à la hausse.
- Le 27 juillet 2010, le fonds commun de placement « Sélection action rendement » a franchi le seuil de 5% à la baisse.

Il n'y a pas eu de variation significative de la structure du capital depuis le 31 décembre 2010.

## 10 Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe

Le 31 mars 2010, la Société a mis en place un nouveau plan d'options de souscription. L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2010 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucune option n'a été levée en cours d'exercice.

## 11 Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites. Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées en 2010 et il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2010.

## 12 Actions propres rachetées et vendues par la Société

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 pour une durée de 18 mois allant jusqu'au 4 novembre 2011, la Société a continué de confier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de bourse CM-CIC Securities. Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées sur les actions détenues en propre :

- Achat de 322 421 actions à un prix moyen pondéré de 3,29 €.
- Vente de 341 961 actions à un prix moyen pondéré de 3,24 €.

Ces mouvements ont été portés à la connaissance de l'AMF dans le cadre des déclarations mensuelles prévues à cet effet.

Au 31 décembre 2010, la Société détient 11 272 actions d'autocontrôle pour une valeur brute et nette en portefeuille de 39 176 €.

## 13 Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants

Au cours de l'exercice, la société Financière Descottes a cédé 100 000 titres.

## 14 Prises de participation

Ainsi que mentionné dans les faits marquants, LE TANNEUR & CIE a créé la filiale FABCO entièrement contrôlée pour lui apporter au 31 décembre 2010 l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. A cette même date, la dénomination sociale de la filiale est devenue MAROQUINERIE DES ORGUES.

## 15 Montant global des dépenses somptuaires

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 21 914 € et ont donné lieu à réintégration dans la

détermination du résultat fiscal.

## **16 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance**

Au 31 décembre 2009 et 2010, la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance des comptes sociaux de LE TANNEUR & CIE était la suivante (en K€) :

	<b>Echu</b>	<b>Payable à 30 jours</b>	<b>A 60 jours</b>	<b>Au-delà</b>	<b>Total</b>
31/12/2010	719	2 348	590	11	3 668
31/12/2009	803	3 721	2 046	62	6 632

Les factures échues au 31 décembre 2010 ont été réglées début janvier 2011 pour des raisons d'organisation pratique du service comptable.

## **17 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce**

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.



## 18 Résultats, affectation, dividendes

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1 676 254,71 €. Les capitaux propres de la Société avant distribution de dividendes sont de 13 611 892,63 €.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice, nous vous proposons tout d'abord une dotation à la réserve légale à hauteur de 5% du bénéfice net, soit 83 812,74 €. Le montant de la réserve légale se trouverait ainsi porté de 245 252,93 € à 329 065,67.

Nous vous proposons ensuite d'affecter le solde du bénéfice net au compte report à nouveau bénéficiaire qui se trouverait ainsi porté de 1 175 547,84 € à 2 767 989,81 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2009	2008	2007
Dividende global	-	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	-	-	-
- dont non éligible	-	-	-

## 19 Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

## 20 Rapport joint

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

## 21 Administration et contrôle de la Société

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de MM. René-Jean Brun et Hervé Descottes et de Mme Jocelyne Descottes ont été renouvelés pour 6 exercices lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007 au cours de laquelle M. Alain Fauqueur a été nommé comme 4<sup>ème</sup> administrateur de la Société.

### 21.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

### 21.2 Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### 21.3 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social.

<b>Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
(En €)	2009	2010
<b>Hervé Descottes, PDG</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	243 340	271 400
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>243 340</b>	<b>271 400</b>

<b>Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
(En €)	2009		2010	
<b>Hervé Descottes</b>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe (FIDES)	240 340	246 440	268 400	254 980
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	3 000	3 000	3 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>243 340</b>	<b>249 440</b>	<b>271 400</b>	<b>257 980</b>

Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT.

<b>Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
(En €)	Montants versés en 2009	Montants versés en 2010
<b>René-Jean Brun</b>		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
<b>Jocelyne Descottes</b>		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
<b>Alain Fauqueur</b>		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-

Aucun mandataire social n'a conclu de contrat de travail avec une société du Groupe. La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux, à une clause de non concurrence ou à un régime de retraite supplémentaire. Il ne leur a pas été attribué de stock options ni d'actions de performance.

### 21.4 Jetons de présence

Une allocation globale de 12 000 € sous forme de jetons de présence est envisagée par votre Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

## 21.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) versés à chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	2010				2009			
	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ, OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	62 300 €	54,7%	51 650 €	45,3%	63 500 €	50,0%	63 500 €	50,0%
Diligences directement liées	1 750 €	46,7%	2 000 €	53,3%	5 250 €	50,0%	5 250 €	50,0%
<b>Sous total Prestations d'audit</b>	<b>64 050 €</b>	<b>54,4%</b>	<b>53 650 €</b>	<b>45,6%</b>	<b>68 750 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>68 750 €</b>	<b>50,0%</b>
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>64 050 €</b>	<b>54,4%</b>	<b>53 650 €</b>	<b>45,6%</b>	<b>68 750 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>68 750 €</b>	<b>50,0%</b>

## 22 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 10 euros. Les actions achetées pourront être conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## **23 Délégations dans le domaine des augmentations de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un plafond de 3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation en 2009 mais pas en 2010.

## **24 Changement de siège social**

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de changer l'adresse du siège social de la Société en le domiciliant dans les nouveaux locaux occupés par l'établissement de Paris au 128 quai de Jemmapes dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement. Nous vous rappelons que le siège social de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES à laquelle l'activité de Fabrication pour maisons de luxe a été apportée est domicilié à Bort-les-Orgues (Corrèze). Cette localisation des sièges sociaux de chaque société est cohérente avec l'organisation géographique des activités.

**Le Conseil d'Administration**

# annexes au rapport du Conseil d'Administration

## Annexe 1

### Résultats sociaux des cinq derniers exercices

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)	31/12/07 (12 mois)	31/12/06 (12 mois)
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 224 759	4 224 759	4 218 375	4 206 375	4 184 775
<b>Nombre d'actions</b>					
Ordinaires	4 224 759	4 224 759	1 406 125	1 402 125	1 394 925
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
<b>Nombre maximum d'actions à créer</b>					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	186 500 57 107	68 875	32 875		28 075
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires					
hors taxes	58 719 810	55 258 624	56 922 746	50 127 432	48 808 758
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 032 348	675 883	2 348 793	1 703 332	1 157 627
Impôts sur les bénéfiques	(179 869)	(304 240)	(103 600)	(100 000)	(93 130)
Participation des salariés	76 787	(868)	24 804	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	665 652	1 439 089	2 095 399	1 399 970	773 526
Résultat net	1 676 254	(458 099)	332 191	403 362	477 231
Résultat distribué	-	-	-	-	168 135
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions		0,74	0,23	1,73 1,29	1,17
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions		0,40	(0,11)	0,24 0,29	0,34
Dividende attribué à chaque action		-	-	- -	0,12
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	516	510	502	479	472
Masse salariale	12 183 602	11 319 014	11 122 061	10 044 400	10 712 585
Sommes versées en avantages sociaux	4 489 288	4 243 148	4 199 523	3 669 513	3 683 609

## Annexe 2

### Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011

#### **Hervé DESCOTTES**

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

**Fonction exercée dans la Société :** Président-Directeur Général

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East, LE TANNEUR Japan KK, LE TANNEUR Chine CO, Ltd.

Président de SAS : MAROQUINERIE DES ORGUES

Administrateur : Innodec, Cie Financière Masséna

Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Halles

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :**

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2006 : Développement et Partenariat PME Gestion

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2008 : Nortène

Gérant de SARL tunisienne jusqu'en janvier 2011 : SOMACAP

#### **René-Jean BRUN**

(90, rue du Bessac 19110 Bort-les-Orgues)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :** Néant

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :**

Administrateur jusqu'en 2009 : SA Pierre Cotte

#### **Jocelyne DESCOTTES RABONI**

(rue de saint Jean, 86 - 1201 Genève, Suisse)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Président Directeur Général : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme

Gérant : SCI Maguy Bellecote, SCI Peguy Bellecote, SCI Bastille, SCI du palais de Vienne

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :**

Président Directeur Général : Boulevard Extérieur SAS jusqu'en décembre 2010

Gérant : SARL Abitanova jusqu'en décembre 2010, SARL Les Trois Portes jusqu'en 2009

#### **Alain FAUQUEUR**

(101, rue de la Faisanderie 75116 Paris)

**Fonction exercée dans la Société :** Administrateur

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés :**

Gérant : Fininvest

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :**

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2010 : Giraud International

## **(4) rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne**

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les principes de gouvernance et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

### **1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le Conseil d'Administration comprend, en plus du Président, trois administrateurs : René-Jean BRUN, Directeur Industriel du groupe Andrelux jusqu'en 1994, Jocelyne DESCOTTES, PDG de CIFD maison mère de FIDES (qui détient 28,7% du capital du Groupe au 31 décembre 2010) et Alain FAUQUEUR, ancien membre du conseil de surveillance du groupe de transport GIRAUD. Les personnalités composant le Conseil d'Administration connaissent bien notre groupe et les problématiques de notre secteur d'activité, leur intervention est précieuse. René-Jean BRUN et Alain FAUQUEUR sont des administrateurs indépendants. La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'est pas justifiée. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Au cours de l'exercice 2010, il s'est réuni à trois reprises. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2002 a décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration. Les statuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Conseil d'administration de la société LE TANNEUR & CIE a constaté lors de sa réunion du 9 décembre 2008 que sa gouvernance en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conformait d'ores et déjà aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP en 2008. Cette conformité a fait l'objet d'un communiqué en date du 15 décembre 2008. Le PDG est le seul mandataire social dirigeant, il n'est pas salarié de la Société, ne bénéficie pas de stock options, de parachute doré, de rémunération variable ni de régime de retraite supplémentaire. Conformément à un contrat de mission et d'assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT. Cette convention réglementée est mentionnée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

LE TANNEUR & CIE se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise établis par l'AFEP et le MEDEF en 2008 sauf en ce qui concerne les recommandations suivantes :

- En raison des moyens limités dont le Groupe dispose, il ne lui est pas possible de publier ses comptes annuels consolidés dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Un délai inférieur à 4 mois est d'usage.
- Du fait de sa taille réduite, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé. Pour la même raison, il n'existe pas de comité spécialisé des nominations, des comptes et des rémunérations au sein du Conseil d'administration, ni d'évaluation écrite de son

fonctionnement. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration a prévu de se placer sous l'exemption et de se réunir sous forme de comité d'audit d'ici 2013, année où les mandats des administrateurs actuels viendront à échéance.

- La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts excède 4 ans puisqu'elle est de 6 ans, cette durée paraissant plus adaptée à la Société.

## **2 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place**

### **2.1 Les objectifs de LE TANNEUR & CIE en matière de contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif du groupe LE TANNEUR & CIE, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
  - l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
  - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
  - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

### **2.2 Organisation générale**

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration des points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez LE TANNEUR & CIE, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

### **2.3 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place**

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, LE TANNEUR & CIE a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,



- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

LE TANNEUR & CIE définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. A part la nouvelle filiale tunisienne SOMACAP créée en décembre 2010 et détenue à 90% à la clôture, la totalité du capital de ses filiales lui appartient. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupe clairement identifiés.

Quatre situations mensuelles des comptes consolidés sont réalisées chaque année avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2010. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- Engagements et budgets
- Ressources humaines
- Qualité
- Activité de détail
- Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi au cours de l'année 2011.

En application des dispositions prévues par le Code monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société établit une liste des salariés qui ont accès aux informations dites « privilégiées » (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès aux mêmes informations dans le cadre de relations professionnelles (administrateurs, établissements financiers, conseil en communication financière). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de la part de la Société les informant de leur appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2010.

A la suite de la recommandation AMF n°2010-07 contenant un guide relatif à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, les principes déontologiques essentiels ont été rappelés début décembre aux administrateurs, aux cadres de direction, aux représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration ainsi qu'à d'autres salariés ayant un accès régulier à l'information privilégiée. L'attention a été particulièrement attirée sur le devoir d'abstention en terme de communication. Pour les transactions sur le titre, des fenêtres négatives de 30 jours minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels et de 15 jours minimum avant celle de l'information trimestrielle ont été mises en place.

Le Groupe travaille sur ces sujets en collaboration avec les commissaires aux comptes.

### **3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales**

Elles sont détaillées dans les statuts de la Société (art.23 à 30) et sont résumées dans la partie Renseignements généraux du document de référence.

Hervé Descottes  
Président du Conseil d'Administration

## (5) document d'information annuel

Au cours des douze derniers mois, LE TANNEUR & CIE a publié les informations suivantes pour satisfaire à ses obligations en matière de communication financière :

### Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

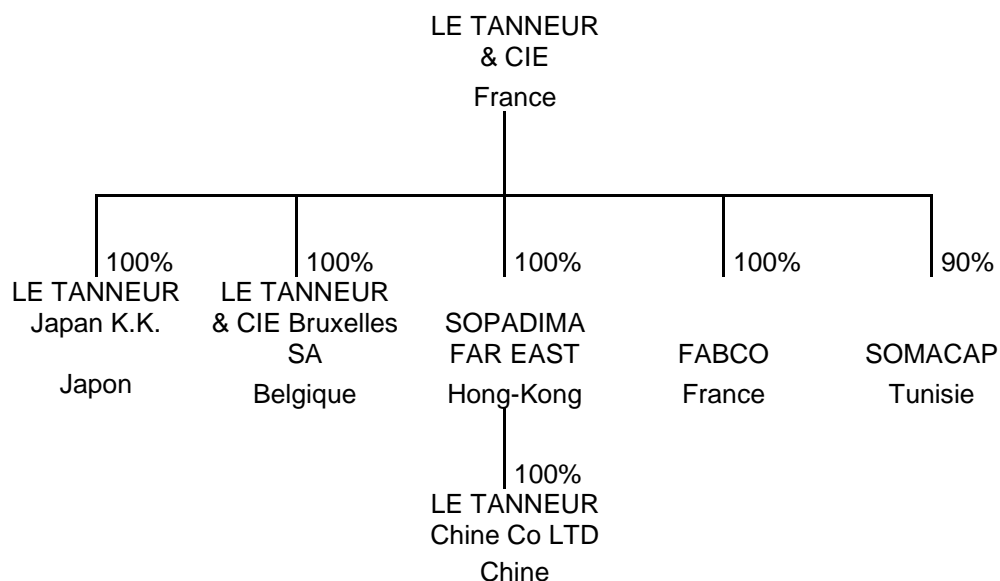
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010	29/03/2010
Droits de vote à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010	17/05/2010
Approbation des comptes sociaux et consolidés 2009 par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010	21/07/2010
Avis de projet d'apport partiel d'actifs placé sous le régime des scissions	11/10/2010
Avis de réunion à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2010	11/10/2010
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2010	29/10/2010

### Diffusion réglementée

Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2009	27/01/2010
Commentaires sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010	28/04/2010
Commentaires sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2010	28/07/2010
Commentaires sur le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010	27/10/2010
Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2010	26/01/2011
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2009	13/04/2010
Commentaires sur les résultats semestriels au 30 juin 2010	31/08/2010
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2010	28/04/2011
Mise à disposition du document de référence 2009	14/04/2010
Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2010	31/08/2010
Mise à disposition du document de référence 2010	28/04/2011
Projet d'apport partiel d'actifs	09/06/2010
Approbation par le conseil d'administration de LE TANNEUR & CIE du projet d'apport de son activité de Fabrication pour maison de luxe à FabCo	28/10/2010
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010	16/04/2010

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2010	29/10/2010
Descriptif du programme de rachat d'actions	05/05/2010
Bilan du deuxième semestre 2009 du contrat de liquidité	12/01/2010
Bilan du premier semestre 2010 du contrat de liquidité	05/07/2010
Bilan du deuxième semestre 2010 du contrat de liquidité	17/01/2011
Communiqué : développement intensif du réseau LE TANNEUR	19/04/2010
Communiqué : LE TANNEUR repositionne ses points de vente autour du concept d'atelier de maroquinier	19/04/2010
Communiqué : bilan du salon de la Franchise du 14 au 17 mars 2010	19/04/2010
Communiqué : ouverture des magasins LE TANNEUR d'Annecy et de Béziers	29/09/2010
Communiqué : LE TANNEUR remporte l'enseigne d'or de la rénovation pour son nouveau concept de boutique	18/10/2010

## (6) organigramme du Groupe au 31 décembre 2010



Depuis le 31 décembre 2010, la dénomination sociale de la filiale FABCO est devenue MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale tunisienne SOMACAP a été cédée à la société MAROQUINERIE DES ORGUES. Le 28 janvier 2011, à la suite d'une augmentation de capital de 100 000 €, le pourcentage de contrôle de MAROQUINERIE DES ORGUES dans SOMACAP est passé de 90% à 99,9%.

Un pacte d'associés signés le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO.

Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

## (7) l'analyse des risques du Groupe

### 1. Facteurs de risques

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

#### 1.1 Risques de marché

##### Risque de taux

La note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des emprunts contractés ainsi que la sensibilité au risque de taux.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Une variation de 1% du taux de référence aurait un impact de 15 K€ sur le montant des intérêts d'emprunt dus au titre de l'exercice à venir.

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme, également décrite en note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

##### Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage et de la loi « Dailly ».

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2010 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	3 232	914	1 793	525
Dettes liées aux locations-financements	1 629	181	552	896
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	6 993	6 993	-	-
<b>Total</b>	<b>11 854</b>	<b>8 088</b>	<b>2 345</b>	<b>1 421</b>

Le risque de liquidité et notamment le respect des covenants au 31 décembre 2010 sont décrits au § 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2010, les liquidités du Groupe s'élèvent à 2 003 K€ et se composent pour 68 K€ de valeurs mobilières de placement, pour 1 927 K€ de disponibilités et pour 8 K€ de primes de cap sur taux d'intérêt. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, la trésorerie nette a baissé de 3 080 K€.

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

##### Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Yen japonais, le RMB chinois et le Dollar hongkongais.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain, le Dollar hongkongais et le Yen japonais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla).

La note 3.12.3 de l'annexe aux comptes consolidés détaille la sensibilité au risque de change et les engagements de couverture existant à fin décembre 2010.

## Risque sur actions

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 a autorisé un programme de rachat pour une période de dix-huit mois expirant le 4 novembre 2011 destiné aux objectifs de croissance externe, d'un contrat de liquidité, de réduction de capital ou d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux. Le descriptif du programme a été publié le 5 mai 2010. La Société a poursuivi la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de bourse CM-CIC Securities. Elle n'a pas procédé à une réduction de capital ou à une attribution d'actions achetées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE détient 11 272 actions d'autocontrôle acquises en cours d'exercice dans le cadre du contrat de liquidité. 322 421 actions ont été achetées et 341 961 ont été vendues sur la période. Par la détention d'actions, la Société-mère s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

La Société envisage l'autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions en proposant une résolution en ce sens à l'Assemblée Générale des actionnaires de juin 2011.

## Risque de crédit

Les créances représentent un montant de 14,1 M€ dont 12,2 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.7 de cette même annexe qui fournit également des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients.

En 2010, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 14 K€.

## 1.2. Risques particuliers à l'activité

**Risque clients** : En 2010, la contribution de l'activité Fabrication pour maisons de luxe au résultat du Groupe a été réalisée avec un donneur d'ordres principal. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en mars 2010 jusqu'à fin février 2013.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes en gros), le tiers du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins français, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multimarques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « *credit management* ».

**Risque fournisseurs** : La production de l'activité Marques propres est sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maroc. De plus, LE TANNEUR & CIE est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'un agent dédié en Inde et des contrôles *a posteriori* réalisés à la réception des produits finis.

**Risque matières** : L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer LE TANNEUR & CIE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2010, les peausseries ne représentent plus que 33% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 19% et 47%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est entièrement sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

**Risque humain** : La personnalité de M. Hervé Descottes est importante pour l'entreprise. Actionnaire et Président-Directeur Général, il porte le projet de développement du groupe LE TANNEUR & CIE. Il est toutefois entouré d'une équipe confirmée qui connaît bien le Groupe et le secteur d'activité.

## 1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LE TANNEUR, SOCO et TANN'S lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques LE TANNEUR et SOCO dans les classes 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

LE TANNEUR & CIE considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe. LE TANNEUR & CIE présente la totalité des risques spécifiques qu'elle juge pertinents et significatifs, il n'y en a pas d'autres hormis ceux présentés.

#### **1.4. Risques industriels et liés à l'environnement**

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre « conséquences environnementales de l'activité » du rapport du Conseil d'Administration.

### **2. Assurances**

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée.

Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

#### **La Responsabilité Civile de l'Entreprise**

Cette police couvre la « Responsabilité civile exploitation » pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture « Responsabilité civile produits livrés » pour 3 M€ ainsi qu'une protection « Atteinte accidentelle à l'environnement » pour 750 K€.

#### **La Responsabilité Civile des Dirigeants**

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

#### **La Multirisque Industrielle**

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 40 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 30 M€. Les franchises applicables sont de 5,7 K€ pour les sites à usage industriel et de 1,1 K€ pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre pour les sites industriels et de 5 M€ pour les autres sites.

#### **L'Assurance Transport**

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) avec une franchise de 300 €.

### **L'Assurance Automobile**

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

### **L'Assurance Assistance - assurance Voyages**

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie « Individuelle accident de voyage » assurant un capital jusqu'à 150 K€, une garantie « Bagages et effets personnels » à hauteur de 3 K€, une garantie « Retard d'avion » et une garantie « Responsabilité civile – vie privée » à concurrence de 4 500 K€ dont 75 K€ pour les seuls dommages matériels.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe, sauf la filiale SOPADIMA FAR EAST assurée par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile, bénéficient de couvertures d'assurances locales.

LE TANNEUR & CIE Bruxelles fait l'objet d'une couverture auprès d'un assureur local pour ses risques d'exploitation et ses risques de responsabilité civile produits livrés à hauteur de 1 250 K€ en dommages corporels et 125 K€ en dommages matériels avec une franchise de 10% du montant des dommages plafonnée à 620 €. Par ailleurs, le bâtiment fait l'objet d'une protection « Responsabilité civile locative » à hauteur de 500 K€ et 55 K€ pour les meubles et objets d'aménagements, un complément de garantie permettant de couvrir la perte d'exploitation en indemnité journalière d'un montant de 250 € par jour ouvrable plafonnée à 270 jours.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.



## (8) comptes consolidés

### 1 Etat de la situation financière consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-10	31-déc.-09
<b>I - ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9 233</b>	<b>8 529</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	3 956	3 654
Immobilisations corporelles	3.2	4 430	3 398
Ecart d'acquisition Positif	3.3	246	246
Impôts différés	3.4	20	663
Autres actifs financiers	3.5	581	568
<b>II - ACTIFS COURANTS</b>		<b>31 506</b>	<b>24 965</b>
Stocks	3.6	15 393	10 795
Créances clients et autres créances	3.7	14 080	11 977
Acomptes versés		29	10
Liquidités et quasi-liquidités	3.8	2 003	2 184
<b>A - TOTAL ACTIF</b>		<b>40 739</b>	<b>33 494</b>

<b>I - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 833</b>	<b>11 262</b>
Capital	3.9	4 225	4 225
Prime d'émission	3.9	6 284	6 284
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.9	612	1 583
Résultat de la période	3.9	712	-830
Intérêts minoritaires	3.10		
<b>II - DETTES NON COURANTES</b>		<b>5 538</b>	<b>3 246</b>
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.11	2 319	1 247
Impôts différés		76	40
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.11	1 448	346
Dettes au titre des pensions et retraites	3.13	1 696	1 613
<b>III - DETTES COURANTES</b>		<b>23 367</b>	<b>18 986</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.11	14 829	12 681
Dettes financières à court terme	3.11	7 907	5 793
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.11	181	118
Provisions	3.13	450	392
Dettes IS		1	2
<b>B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>		<b>40 739</b>	<b>33 494</b>

## 2 Etat du résultat global consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-10	31-déc.-09
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4.1.1	<b>57 211</b>	<b>53 260</b>
Autres produits de l'activité		38	15
Achats consommés	4.2.1	-32 039	-24 368
Autres achats et charges externes	4.2.2	-9 911	-8 838
Impôts et taxes	4.2.3	-1 053	-1 011
Charges de personnel	4.2.4	-16 778	-15 707
Dotations aux amortissements	4.2.5	-1 031	-1 009
Variation des provisions d'exploitation	4.2.6	147	-345
Variation des stocks de produits finis et en-cours		4 379	-2 068
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	335	271
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>1 299</b>	<b>199</b>
Autres produits opérationnels	4.4	428	364
Autres charges opérationnelles	4.4	-66	-228
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>1 660</b>	<b>336</b>
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-324	-428
Autres produits financiers	4.5.2	216	547
Autres charges financières	4.5.2	-213	-471
Impôts sur les bénéfices		4	4
Impôts différés	4.6	-485	-126
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>858</b>	<b>-137</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.7	-146	-693
<b>RESULTAT - PART DU GROUPE</b>		<b>712</b>	<b>-830</b>

Résultat net par action (en €)		0,17	-0,25
Résultat net par action des activités poursuivies		0,20	-0,04
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 224 759	3 349 920
Résultat net par action après dilution (en €)	2.2.16	0,17	-0,25
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		0,20	-0,04
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)		4 256 611	3 349 920

(\*) La dilution potentielle provient des options de souscription et actions gratuites attribuées aux salariés.

<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>712</b>	<b>-830</b>
Variation des écarts de conversion des capitaux propres		-528	104
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger		473	-107
Variation de juste valeur des instruments financiers		-6	28
Inscription des impôts différés		-194	25
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-255</b>	<b>51</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>457</b>	<b>-780</b>
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe		457	-780
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires			

### 3 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
<b>Situation à la clôture du 31/12/2008</b>	<b>4 218</b>	<b>3 571</b>	<b>2 045</b>	<b>-288</b>	<b>9 546</b>
Changement de méthode			-236		-236
<b>Situation au 31/12/2008 réajustée</b>	<b>4 218</b>	<b>3 571</b>	<b>1 809</b>	<b>-288</b>	<b>9 310</b>
Résultat net de la période			-830		-830
Autres éléments du résultat global			-53	104	51
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>-884</b>	<b>104</b>	<b>-780</b>
Diminution de capital	-2 812	2 812			
Augmentation de capital	2 819		-6		2 812
Frais liés à l'augmentation de capital		-99			-99
Contrepartie de l'inscription des stock options			53		53
Rachat d'actions propres			-35		-35
<b>Situation au 31/12/2009</b>	<b>4 225</b>	<b>6 284</b>	<b>937</b>	<b>-184</b>	<b>11 262</b>

<b>Situation à la clôture du 31/12/2009</b>	<b>4 225</b>	<b>6 284</b>	<b>937</b>	<b>-184</b>	<b>11 262</b>
Résultat net de la période			712		712
Autres éléments du résultat global			273	-528	-255
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>			<b>985</b>	<b>-528</b>	<b>457</b>
Contrepartie de l'inscription des stock options			67		67
Rachat d'actions propres			49		49
Autres			-1		-1
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>4 225</b>	<b>6 284</b>	<b>2 037</b>	<b>-712</b>	<b>11 833</b>

## 4 Variation des flux de trésorerie consolidée

En Keuros	Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	858	-137
<b>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</b>	<b>1 691</b>	<b>1 602</b>
Dotations aux Amortissements	1 031	1 009
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	140	390
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	67	80
Plus et moins values de cession	-31	-2
Impôts différés	485	126
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 549</b>	<b>1 465</b>
<b>IMPÔT VERSE</b>	<b>-10</b>	<b>136</b>
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>-4 853</b>	<b>1 458</b>
Var° de stock	-4 599	2 527
Var° des Créances d'exploit°	-1 903	718
Var° des Dettes d'exploit°	1 648	-1 786
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>-736</b>	<b>304</b>
Var°des créances hors exploitation	-173	132
Var°des dettes hors exploitation	-539	196
Charges et produits constatés d'avance	-24	-25
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité</b>	<b>-5 589</b>	<b>1 762</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-3 050</b>	<b>3 363</b>
Décaist / acquisition immos incorporelles	-349	-247
Décaist / acquisition immos corporelles	-974	-985
Encaist / cession d'immos corp et incorp	4	107
Décaist / acquisition immos financières	-13	-14
<b>Flux net trésorerie opérations d'investissement</b>	<b>-1 331</b>	<b>-1 139</b>
Augmentation de capital ou apports	-	2 664
Encaissements provenant d'emprunts (y compris location financement)	3 200	888
Rachats et reventes d'actions propres	49	-52
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-1 802	-1 385
<b>Flux net de trésorerie opérations de financement</b>	<b>1 448</b>	<b>2 115</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées</b>	<b>-2 934</b>	<b>4 339</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-146	-607
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie opérations de financement	-	-
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées</b>	<b>-146</b>	<b>-607</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE Totale</b>	<b>-3 080</b>	<b>3 732</b>
Incidences des variations de taux de change	-53	25
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>-371</b>	<b>-4 128</b>
Disponibilités	2 103	2 688
Valeurs mobilières de placement	86	76
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-10	-19
Instruments financiers	4	-
Concours bancaires courants	-29	-457
Créances clients affacturées	-2 525	-3 424

Créances en "cession Dailly"	-	-2 991
<b>TRESORERIE A LA CLÔTURE</b>	<b>-3 504</b>	<b>-371</b>
Disponibilités	1 927	2 103
Valeurs mobilières de placement	76	86
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-8	-10
Instruments financiers	8	4
Concours bancaires courants	-54	-29
Créances clients affacturées	-2 180	-2 525
Créances en "cession Dailly"	-3 273	-

## **(9) annexe aux comptes consolidés**

### **1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice 2010 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

- **Retour à la croissance avec un chiffre d'affaires annuel à +7,4% et un résultat net bénéficiaire**

Après un exercice 2009 freiné par la crise économique, l'année 2010 a été marquée par une nette reprise de l'activité qui s'est amplifiée au fil des mois. Les effets de la crise économique se sont encore fait sentir au cours du 1<sup>er</sup> semestre, mais le chiffre d'affaires annuel a progressé de 7,4% en données publiées et de 4,6% à périmètre constant. Cette tendance a concerné aussi bien l'activité Marques Propres que l'activité Fabrication pour maisons de luxe.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les magasins à l enseigne LE TANNEUR ont poursuivi leur progression d'activité, ils représentent 49,7% du chiffre d'affaires des Marques Propres (pour 46,9% en 2009).
- Les ventes aux détaillants, particulièrement touchées par la crise, ont enregistré un net redressement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2010.
- L'activité Fabrication pour maisons de luxe, portée par la reprise des commandes des donneurs d'ordres, reste un contributeur significatif à l'activité de LE TANNEUR & CIE.

- **L'ouverture de nouveaux magasins**

En 2010, LE TANNEUR & CIE a ouvert 11 nouveaux magasins, soit autant qu'en 2009 qui avait constitué une année record : La Baule, Laval, Périgueux, Metz, Angers, Annecy, centre commercial de Bordeaux-Lac et Le Havre en affiliation, Alger en franchise et deux magasins en propre à Béziers et Nancy. Au 31 décembre 2010, le Groupe détient ainsi 59 points de vente à l'enseigne LE TANNEUR : 27 magasins en propre (dont 1 en Belgique et 6 magasins d'usine), 30 magasins affiliés (dont 1 en Belgique et 1 au Luxembourg), 1 magasin franchisé à Alger et 1 site Internet marchand [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com). L'enseigne LE TANNEUR conforte ainsi sa position de 1<sup>er</sup> réseau de distribution contrôlé du secteur de la maroquinerie en France.

Le 11 octobre, LE TANNEUR a reçu le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par La Correspondance de l'enseigne. Cette récompense qui couronne le succès du nouveau concept de magasin inauguré en 2009, souligne que le changement d'image de la marque LE TANNEUR est devenu une réalité.

Le 22 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a fait l'acquisition du fonds de commerce du magasin d'Orléans jusqu'alors exploité par un partenaire affilié pour une reprise effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- **La cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues**

Fin février 2010, LE TANNEUR & CIE a levé de manière anticipée l'option d'achat du crédit-bail de l'un de ses deux sites de Bort-les-Orgues (Corrèze) abritant l'usine principale de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. Le crédit-bail du deuxième site exploité à Bort-les-Orgues abritant un atelier secondaire étant arrivé à terme fin décembre 2009, l'option d'achat a été levée fin février également pour un montant symbolique de 0,15 €.

Le 29 juin 2010, le site principal a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans. Des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, ont été prévues moyennant le séquestre d'une partie du prix de vente équivalant à 127 K€.

- **La mise en place de nouveaux financements**

Fin août 2010, OSEO Financement a accordé à LE TANNEUR & CIE un prêt de développement participatif de 1,5 M€ d'une durée de 7 ans avec 2 ans de différé d'amortissement de capital.

Parallèlement, une convention de prêt a été signée début décembre 2010 avec les 4 établissements membres du pool bancaire historique de LE TANNEUR & CIE. Cette ligne d'emprunt d'une durée de 5 ans et d'un montant de 2 M€, tirable par billet en fonction des besoins en fonds de roulement, est utilisée à hauteur de 200 K€ au 31 décembre 2010. OSEO Garantie intervient en garantie de ce concours à hauteur de 70%.

Ces accords de financement alliés à l'opération de lease-back ont pour objectif de permettre à LE TANNEUR & CIE d'augmenter la durée de sa dette financière et de financer son développement : ouverture de nouveaux magasins, modernisation de son outil de production.

- **La filialisation de la Fabrication pour maisons de luxe**

Début juin 2010, LE TANNEUR & CIE a annoncé qu'il était envisagé d'apporter l'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues à une entité dédiée créée spécialement à cet effet et entièrement contrôlée par la maison-mère, la filiale FABCO. En effet, LE TANNEUR & CIE a connu une évolution en profondeur de son modèle économique depuis sa création en 1997 et depuis quelques années, l'entreprise mène deux activités bien distinctes :

- l'une de conception et distribution de produits de maroquinerie sous marques propres (LE TANNEUR et SOCO), avec de nombreux points de vente et des personnels de vente dédiés ;
- l'autre de fabrication d'articles de maroquinerie pour le compte de maisons de luxe tierces, située sur un site industriel dédié à Bort-les-Orgues avec une équipe propre.

Le processus d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel a été mené et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 novembre 2010 a approuvé l'apport partiel d'actif de la branche d'activité, placé sous le régime juridique des scissions, avec effet différé au 31 décembre 2010 minuit et pour une valeur globale de 5,3 M€. Fiscalement, l'opération a été soumise au régime spécial des fusions. Des conditions suspensives consistant en l'autorisation de transfert de contrats de prêts et de locations financières ayant été réalisées, l'apport partiel a eu lieu à la date prévue. Au 31 décembre 2010 également, la dénomination sociale de la filiale FABCO est devenue MAROQUINERIE DES ORGUES. A noter que le contrat de crédit-bail immobilier du site principal de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe n'est pas rentré dans le périmètre de l'apport et va faire l'objet d'une sous-location. D'autres conventions vont prévaloir entre LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES : convention de services, convention d'intégration fiscale et convention de trésorerie.

En ce qui concerne les aspects opérationnels de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe, le déploiement du nouvel outil de GPAO acquis fin 2009 a abouti au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et des projets d'amélioration continue et d'optimisation des flux se sont poursuivis au sein des ateliers.

- **La création d'une filiale en Tunisie**

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale en Tunisie, la SARL SOMACAP au capital de 1 000 € dont elle détenait 90% du capital. La société a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires. Elle n'a pas eu d'activité en 2010.

Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale a été cédée à la société MAROQUINERIE DES ORGUES. Le 28 janvier 2011, à la suite d'une augmentation de capital de 100 000 €, le pourcentage de contrôle de MAROQUINERIE DES ORGUES dans SOMACAP est passé de 90% à 99,9%.

Un pacte d'associés signé le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO. Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

L'entrée de MAROQUINERIE DES ORGUES au capital de ZEBU Développement a pour objectif une optimisation des fabrications en Tunisie et à Madagascar par la mise en commun des capacités de production et l'apport de volumes plus importants.

## **2 Règles et méthodes comptables**

LE TANNEUR & CIE, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 1028 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Brive et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 reflètent la situation comptable de LE TANNEUR & CIE et de ses filiales. Le 27 avril 2011, le Conseil d'administration a arrêté les états

financiers consolidés au 31 décembre 2010 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2011.

## 2.1 Principes généraux

### 2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2010 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par L'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

### 2.1.2 Normes, amendements et interprétations applicables

Dans le cadre de la révision d'IAS 1 Présentation des états financiers, le Groupe a retenu l'option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et adoptés par l'Union européenne. Les textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont les suivants :

- La version révisée des normes IFRS3 – *Regroupement d'entreprises* ;
- IAS 27 – *Etats financiers consolidés et individuels* ;
- L'amendement d'IAS 39 relatif aux éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- L'amendement d'IFRS 2 relatif aux transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- L'amendement d'IFRS 5, publié en mai 2008 dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, portant sur la cession partielle de titres ;
- L'interprétation IFRIC 12 – *Accords de concessions de services* ;
- L'interprétation IFRIC 15 – *Accords pour la construction de biens immobiliers* ;
- L'interprétation IFRIC 16 – *Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger* ;
- L'interprétation IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires* ;
- L'interprétation IFRIC 18 – *Transferts d'actifs de la part des clients* ;
- Les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en avril 2009.

Ces textes ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il s'agit de :

- La version révisée d'IAS 24 – *Parties liées : informations à fournir* ;
- L'amendement d'IAS 32 relatif au classement des droits de souscriptions émis ;
- IFRS 9 – *Classification et évaluation des instruments financiers (non adoptée par l'Union européenne)* ;
- Les amendements d'IFRS 7 – *Instruments financiers : informations à fournir* (non adoptés par l'Union européenne) ;
- La version amendée d'IFRIC 14 – *Paiements anticipés des exigences de financement minimal* ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres* ;
- Et des amendements de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en mai 2010 (non adoptés par l'Union européenne).

Les impacts éventuels de ces textes sont en-cours d'évaluation.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2010 sont décrits ci-après.



### 2.1.3 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2010.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- les tests de dépréciation sur les goodwills et les droits aux baux
- l'inscription à l'actif des reports déficitaires
- l'évaluation des instruments financiers.

### 2.1.4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 2.2 Principes et méthodes de consolidation

### 2.2.1 Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles LE TANNEUR & CIE exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt consolidation	Pourcentage de contrôle	Méthode de
LE TANNEUR & CIE, Bort-les-Orgues - France	100%	100%	Société-mère
MAROQUINERIE DES ORGUES globale	100%	100%	Intégration
Sopadima Far East, Hong-Kong globale	100%	100%	Intégration
LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA, Belgique globale	100%	100%	Intégration
LE TANNEUR Japan K.K., Japon globale	100%	100%	Intégration
LE TANNEUR Chine Co LTD., Chine globale	100%	100%	Intégration
SOMACAP (1), Tunisie globale	90%	100%	Intégration

(1) La société SOMACAP créée en décembre 2010 n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice.

### 2.2.2 Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

### 2.2.3 Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net ré-estimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

### 2.2.4 Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Devises	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/10 - 31/12/10	Filiales concernées
1 HKD	0,096287	0,097015	Sopadima Far East
100 JPY	0,920387	0,858700	LE TANNEUR Japan
1 RMB	0,1113353	0,111352	LE TANNEUR Chine Co LTD.

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

## 2.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et des droits d'entrée, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

## 2.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

### Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

### Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublé	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

### 2.2.7 Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées au coût historique. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

### 2.2.8 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

### 2.2.9 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste « Clients et comptes rattachés » par imputation sur le poste « Trésorerie » et d'autre part le poste « Dettes financières ».

### 2.2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat conformément à la norme IAS 39. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### 2.2.11 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

### 2.2.12 Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

### 2.2.13 Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard

d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les écarts actuariels issus du calcul de ces engagements sont immédiatement reconnus en résultat.

#### 2.2.14 Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

#### 2.2.15 Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

#### 2.2.16 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

#### 2.2.17 Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

#### 2.2.18 Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en

augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

### 2.2.19 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 2.2.10 et 2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

### 2.2.20 Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, le Groupe classe un actif non courant comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan et le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

### 3 Notes sur le bilan

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/09	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/10
Logiciels	(1) 442	90	-	(1) 532
Droits aux baux et droits d'entrée	3 557	259	-	3 816
Fonds de commerce	8	-	-	8
<b>Total</b>	<b>4 007</b>	<b>349</b>	-	<b>4 356</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€

Amortissements (en K€)	31/12/09	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/10
Logiciels	353	47	-	(1) 400
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>47</b>	-	<b>400</b>

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 9 K€

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées. Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables. Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été projetés sur la base des budgets approuvés par la direction sur une durée de 5 ans, un taux de croissance annuelle de 2,5% étant ensuite utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie sur les 5 années suivantes. Comme fin 2009, un taux d'actualisation de 12% a été retenu. Aucune dépréciation n'a eu à être constatée à fin 2010.

Le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin de Nancy et à l'achat de divers logiciels dont un logiciel de ressources humaines et un logiciel de comptabilité.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/09	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/10
Terrains	118	30	-	(1) 148
Constructions	1 472	31	-	(2) 1 503
Instal. techniques, matériel et outillage	2 501	217	-	(3) 2 718
Autres immobilisations corporelles	(4) 6 345	804	239	(4) 6 910
Immobilisations en cours	43	19	-	62
<b>Total</b>	<b>10 479</b>	<b>1 101</b>	<b>239</b>	<b>11 341</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 333 K€

(4) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport et du matériel informatique pour 25 K€

Amortissements (en K€)	31/12/09	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/10
Terrains	1	-	1	-
Constructions	1 093	49	895	(1) 247
Instal. techniques, matériel et outillage	1 776	235	-	(2) 2 011
Autres immobilisations corporelles	4 211	646	204	(3) 4 653
<b>Total</b>	<b>7 081</b>	<b>930</b>	<b>1 100</b>	<b>6 911</b>

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 78 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 6 K€

(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 48 K€

(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport et du matériel informatique pour 5 K€

La catégorie des « Autres immobilisations corporelles » se compose principalement d'agencements et d'installations des sites industriels de Bort-les-Orgues, des magasins, des sites de Paris et de Belley, de matériel informatique et de mobilier (dont celui des corners en grands magasins).

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

- le réseau de vente au détail avec l'aménagement des magasins de Béziers (230 K€), de Nancy (175 K€) et des améliorations dans d'autres points de vente (190 K€) liées notamment au nouveau concept de magasin de 2009,
- du matériel pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues (217 K€) financé en grande partie par crédit-bail mobilier,
- l'agencement de corners en grands magasins français (81 K€) dont celui du Printemps de Parly 2,
- l'aménagement de corners en grands magasins belges (38 K€),
- du mobilier pour salons (23 K€),
- des matériels informatiques (24 K€).

La cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues a conduit à une revalorisation de 937 K€ de la valeur nette du terrain et des constructions.

Des agencements de corners en grands magasins japonais ont fait l'objet de mises au rebut.

### **3.3 Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise**

Le 1<sup>er</sup> août 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 4 € et 9 000 € de frais d'acquisition la totalité des parts de la SARL Tannis exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nantes. Le 12 septembre 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 2 € la totalité des parts de la SARL Niconath exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nice. La transmission universelle du patrimoine de Tannis à LE TANNEUR & CIE a été décidée le 28 août 2008, celle de Niconath le 12 septembre 2008. Les fusions sont devenues effectives le 12 octobre 2008 pour les deux sociétés, après le délai légal de publication. L'activité des magasins a été conservée. Du statut d'affiliés, ils sont devenus des magasins détenus en propre.



Ces opérations ont généré des goodwills de 27 K€ pour le magasin de Nantes et de 218 K€ pour celui de Nice. En conformité avec le test réalisé, aucune dépréciation n'a été constatée fin décembre 2010.

### 3.4 Impôts différés actifs

Depuis 2008, un impôt différé actif était inscrit au bilan concernant la maison-mère car il était estimé que la Société avait l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. De 663 K€ à fin 2009, il est devenu un impôt différé passif à fin 2010, principalement en raison du bénéfice fiscal de l'exercice.

Un impôt différé actif de 20 K€ a été constaté concernant la nouvelle filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

Ces impôts différés correspondent à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

### 3.5 Actifs financiers

(en K€)	Valeurs brutes				Provisions	
	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Dépôts de garantie	568	36	(99)	505	-	-
Cautionnements	1	75	-	76	-	-

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux de magasins et à la revalorisation des loyers. La diminution provient de la sortie des corners en grands magasins de la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK. L'augmentation des cautionnements correspond à la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010.

### 3.6 Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2009			2010		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	4 222	(1 191)	3 032	4 031	(665)	3 366
En-cours	873	-	873	1 391	-	1 391
Produits finis	7 605	(568)	6 890	11 295	(658)	10 636
<b>Total</b>	<b>12 700</b>	<b>(1 905)</b>	<b>10 795</b>	<b>16 717</b>	<b>(1 323)</b>	<b>15 393</b>

La hausse du stock de matières premières, d'en-cours et de produits finis s'explique par l'augmentation d'activité de l'exercice concentrée sur le 4<sup>ème</sup> trimestre, l'ouverture de 11 magasins et le passage au mode de gestion conditionnel de certains corners en grands magasins.

### 3.7 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2010, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	12 458	12 458	-	-
Avances et acomptes versés	29	29	-	-
Créances sociales	45	25	20	-
Créances fiscales	332	332	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	322	322	-	-
Instruments financiers dérivés	11	11	-	-
Charges constatées d'avance	758	758	-	-
Autres créances	537	306	231	-
<b>Total</b>	<b>14 493</b>	<b>14 242</b>	<b>251</b>	<b>-</b>

La Société-mère utilise un contrat d'affacturage confidentiel et l'escompte Dailly non notifiée pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2010, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 2 180 K€, celles en cessions Dailly à 3 273 K€.  
Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 498 K€ fin 2010.

En application de la norme IFRS 7, voici la répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus au 31 décembre 2010 :

(En K€)	Encours non échus	Encours échus			TOTAL	
		Moins d'1 mois	Entre 1 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois		Plus de 12 mois
Créances clients brutes et comptes rattachés	10 968	1 063	117	97	212	<b>12 458</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-	-	(21)	(9)	(184)	<b>(214)</b>
<b>Créances clients nettes et comptes rattachés</b>	10 968	1 063	96	88	28	<b>12 243</b>

L'analyse des créances échues depuis plus de 12 mois mais non dépréciées n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire (TVA récupérable, compensation avec des dettes fournisseurs, etc.).

Les créances fiscales incluent un montant de 176 K€ relatif au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2010 ainsi qu'un montant de 139 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Les créances sur cessions d'immobilisations incluent pour 170 K€ le solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées, le débiteur est en période d'observation et la totalité de la créance était dépréciée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE disposait du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance. En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque.

Le poste comprend également une partie du prix de vente équivalant à 127 K€ de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues de juin 2010 car des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, ont été prévues moyennant un séquestre. La mise en conformité des cuves à fioul a été réalisée en décembre 2010 si bien qu'une quote-part de 16 K€ du séquestre a été libérée en janvier 2011. La mise aux normes du bâtiment annexe a été achevée en février 2011 et le reste des travaux est en-cours.

Le poste « Autres créances » correspond à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (339 K€), aux créances sur opérations d'échanges publicitaires (44 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (114 K€), à des avoirs à recevoir pour 25 K€ et à des produits à recevoir sur litiges (11 K€).

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/09	Dotations	Reprises	31/12/10
Créances clients et comptes rattachés	173	85	(44)	214
Créances sur cessions d'immobilisations	170	-	-	170
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>85</b>	<b>(44)</b>	<b>384</b>

Le détail des charges constatées d'avance s'analyse ainsi :

(en K€)	2009	2010
Loyers et charges immobilières	471	470
Mobilier magasins et corners	85	57
Cotisations	-	57
Honoraires	38	38
Locations diverses	26	26
Salons	17	23
Prestations	16	17
Documentations	-	15
Commissions	-	12
Primes d'assurance	5	11
Maintenance contrats divers	25	10
Publicité	11	10
Charges d'intérêts sur crédit-bail Bort-les-Orgues	15	-
Autres	30	12
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>758</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des éléments facturés en 2010 alors qu'ils concernent l'exercice 2011.

### 3.8 Liquidités et quasi-liquidités

Les valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en K€)	2009		2010	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	76	66	76	68
0,157 TRESORICIC	10	10	-	-

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 8 K€ au 31 décembre 2010.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 556 K€ (dont 456 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel).

### 3.9 Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2010, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société-mère ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2010	2009
Actions à droit de vote double	33 977	29 702
Actions à droit de vote simple	4 179 510	4 164 245
Actions d'autocontrôle	11 272	30 812
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>4 224 759</b>	<b>4 224 759</b>

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2010 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.  
 Le plan n°3 décrit ci-dessus a été consenti au cours de l'exercice.  
 L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action est de 2,05%. Les bénéficiaires n'incluent aucun mandataire social.

### 3.10 Intérêts des minoritaires

La filiale tunisienne SOMACAP créée en décembre 2010 et détenue à 90% n'ayant pas eu d'activité au cours de l'exercice, aucun intérêt minoritaire n'a eu à être constaté. Toutes les autres participations sont détenues à 100%.

### 3.11 Dettes

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières				
à 2 ans minimum à l'origine	3 232	914	1 794	525
Impôts différés	76	76	-	-
Dettes liées aux locations-financements	1 629	181	552	896
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	6 993	6 993	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 696	13	212	1 471
Fournisseurs et comptes rattachés	8 345	8 345	-	-
Dettes sociales	3 384	3 384	-	-
Dettes fiscales	1 348	1 348	-	-
Dettes sur immobilisations	200	200	-	-
Instruments financiers dérivés	87	87	-	-
Avoirs à établir	347	347	-	-
Produits constatés d'avance	908	908	-	-
Autres dettes	210	210	-	-
<b>Total</b>	<b>28 455</b>	<b>23 005</b>	<b>2 558</b>	<b>2 892</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à un découvert autorisé de 3 K€, à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 50 K€, aux créances clients affacturées pour 2 180 K€, aux créances clients ayant fait l'objet d'une escompte professionnelle « loi Dailly » pour 3 273 K€, au tirage à 1 mois de 1 286 K€ renouvelé en décembre 2010 sur la tranche B de l'emprunt bancaire de 2005 et au tirage à 3 mois de 200 K€ de décembre 2010 du nouvel emprunt bancaire.

LE TANNEUR & CIE a conclu un contrat de développement participatif avec OSEO de 1,5 M€ en août 2010 et a souscrit en décembre 2010 avec son pool bancaire historique une nouvelle ligne d'emprunt de 2 M€ dont 200 K€ était tirés à la clôture. Conformément à IAS 39.43, des frais d'émission de 67 K€ relatifs à ses deux concours sont venus en diminuer la valeur au passif, un amortissement de ces frais de 2 K€ a été constaté au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 1 403 K€.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Un montant de 6 K€ a été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 537 K€ et des factures à recevoir pour 1 072 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « autres produits opérationnels » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 67 K€, des dettes sur opérations d'échange pour 85 K€ et le compte-courant avec la société d'affacturage pour 38 K€.

### 3.11.1 Dettes au titre des pensions et retraites

Les dettes au titres des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3,85% pour les cadres
- 1,715% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 1,52% pour les employés
- 2,65% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (3,17% au 31 décembre 2010). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +823 K€ en 2010 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -573 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

31/12/2009	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2010
1 613	209	(111)	(15)	1 696

LE TANNEUR & CIE a tenu compte de la loi portant réforme des retraites (Loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010) qui prévoit de passer l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein de 65 à 67 ans et d'augmenter la durée des cotisations. L'incidence de la réforme des retraites a été comptabilisée en résultat.

### 3.11.2 Contrats de location-financement

La valeur nette comptable pour chaque catégorie d'actif faisant l'objet de contrats de location-financement a évolué de la façon suivante :

(en K€)		31/12/09	Augm.	Dim.	31/12/10
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels	Valeur brute	65	-	-	65
	Amortissements	(21)	(9)	-	(30)
<b>Valeur nette des immo. incorporelles</b>		<b>44</b>	<b>(9)</b>	-	<b>35</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	Valeur brute	113	31	(14)	130
	Amortissements	-	-	-	-
	<i>Valeur nette</i>	<i>113</i>	<i>31</i>	<i>(14)</i>	<i>130</i>
Constructions	Valeur brute	1 215	94	(96)	1 213
	Amortissements	(892)	(80)	928	(44)
	<i>Valeur nette</i>	<i>323</i>	<i>14</i>	<i>832</i>	<i>1 168</i>
Installations techniques	Valeur brute	133	200	-	333
	Amortissements	(8)	(40)	-	(48)
	<i>Valeur nette</i>	<i>124</i>	<i>160</i>	-	<i>284</i>
Autres immo. corp.	Valeur brute	118	-	-	118
	Amortissements	(93)	(4)	-	(97)
	<i>Valeur nette</i>	<i>25</i>	<i>(4)</i>	-	<i>21</i>
<b>Valeur nette des immo. corporelles</b>		<b>585</b>	<b>201</b>	<b>818</b>	<b>1 604</b>
<b>Total général Valeur nette</b>		<b>628</b>	<b>192</b>	<b>818</b>	<b>1 639</b>

Les évolutions tiennent compte de la levée d'option de début d'année du crédit-bail immobilier du site secondaire de Bort-les-Orgues, de la cession-bail de juin 2010 du site principal de Bort-les-Orgues et de deux nouveaux contrats de crédits-baux mobiliers pour le financement de matériels industriels.

Le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée au 31/12/2010 se présente ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail Bort-les-Orgues	1 654	1 312	117	113	464	416	1 073	783
Crédits-baux mobiliers conclus en 2009	192	181	75	73	116	108	-	-
Crédits-baux mobiliers conclus en 2010	196	181	47	46	149	135	-	-
<b>Total</b>	<b>2 042</b>	<b>1 673</b>	<b>239</b>	<b>232</b>	<b>729</b>	<b>659</b>	<b>1 073</b>	<b>783</b>

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

### 3.12 Exposition aux risques de marché

#### 3.12.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2010, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
Créances affacturées EUR 3M +0,7%	2 180	-	-	-	2 180
Créances escomptées Dailly EUR 3M + marges diverses	3 273	-	-	-	3 273
Emprunt à taux variable :					
Euribor 3M +1,2%	1 865	23	115	-	2 003
Euribor 3M +1,4%	200	-	-	-	200
Emprunts à taux fixe :					
3,20%	24	24	62	-	110
3,25%	-	-	975	525	1 500
3,41%	36	37	57	-	130
3,90%	16	16	71	-	103
3,95%	19	19	87	-	125
3,99%	7	-	-	-	7
4,00%	17	17	86	-	120
4,90%	16	15	46	-	77
5,60%	21	21	81	-	123
5,81%	10	10	43	-	63
<b>Total Emprunts</b>	<b>2 231</b>	<b>182</b>	<b>1 623</b>	<b>525</b>	<b>4 560</b>

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%,

- Cap du 23 novembre 2010 au 31 décembre 2013 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,50% pour l'Euribor 1 mois moyennant une prime de 8 K€,
- Swap de couverture du 30 novembre 2010 au 30 juin 2013 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,38%.

Au cours de l'exercice 2010, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.
- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

### 3.12.2 Exposition aux risques de liquidité

La ventilation des dettes financières par échéance contractuelle se présente ainsi au 31 décembre 2010 (avec l'hypothèse d'un taux Euribor 3 mois de 1,1%) :

(En K€)		Emprunts bancaires	Dettes de location financement	Créances cédées	Banques créditrices	Instruments dérivés	Autres dettes financières	Total passifs financiers
< 1 an	Nominal	2 412	181	5 454	3	87	5	8 143
	Intérêts	115	58	19				192
de 1 à 5 ans	Nominal	1 623	554				218	2 394
	Intérêts	169	176					345
> 5 ans	Nominal	525	896					1 421
	Intérêts	16	177					193
<b>Total</b>	<b>Nominal</b>	<b>4 560</b>	<b>1 631</b>	<b>5 454</b>	<b>3</b>	<b>87</b>	<b>223</b>	<b>11 958</b>
	<b>Intérêts</b>	<b>300</b>	<b>410</b>	<b>19</b>				<b>730</b>

L'emprunt bancaire historique, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 1 842 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Ce ratio R1 a fait l'objet d'une modification de son calcul à partir du 31 décembre 2010. A la place des Dettes financières nettes, le numérateur correspondait précédemment aux DLMT désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières. Ce changement de calcul vise à harmoniser le calcul du ratio de levier avec celui de la nouvelle convention d'emprunt signé en décembre 2010.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2010, le ratio R1 s'élève à 3,51 (3,19 en 2009) et le ratio R2 à 0,65 (0,24 en 2009). La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la



majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 29 mars 2010 pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2010.

Les échéances 2011 et 2012 de la tranche A s'élèvent respectivement à 370 et 185 K€. Quant à la tranche B de 1 286 K€ au 31/12/2010, son enveloppe diminue de 643 K€ chaque 30 juin mais s'agissant d'un billet renouvelé tous les mois, elle est classée en dette court-terme à la clôture.

Le nouvel emprunt bancaire signé en décembre 2010 consiste en une ligne de 2 M€ diminuant tous les six mois sur une durée de 5 ans. Son tirage à hauteur de 200 K€ à la clôture correspondant à un billet renouvelable de 3 mois, il est classé en dette court-terme. L'engagement en matière de ratios financiers est le même que pour l'emprunt de 2005 avec les précisions suivantes :

- Le numérateur du ratio R1 dit ratio de levier correspond aux Dettes financières nettes comme expliqué ci-dessus.
- Il n'y a pas d'engagement à respecter au 31 décembre 2010.
- Pour les exercices 2011 et 2012, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3,5, le plafond passant ensuite à 3.

### 3.12.3 Exposition aux risques de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2010, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2011. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

#### Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

##### 1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2010 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Achat USD à terme	03/01/11	1,2554	250 000	1,3840	-19
Achat USD à terme	25/01/11	1,3216	150 000	1,3840	-5
Achat USD à terme	25/01/11	1,2713	300 000	1,3840	-19
Achat USD à terme	25/01/11	1,2197	300 000	1,3840	-29
Achat USD à terme	25/01/11	1,3160	200 000	1,3840	-7
Achat HKD à terme	25/01/11	9,4920	1 000 000	10,5265	-10
					<b>-90</b>

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes et créances en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat.

**2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2010 :**

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Achat USD à terme	25/02/11	1,2929	200 000		-5	-5
Achat USD à terme	25/02/11	1,3603	250 000		4	3
Achat USD à terme	25/02/11	1,2302	300 000		-19	-19
Achat USD à terme	30/03/11	1,2950	200 000		-5	-5
Achat USD à terme	30/03/11	1,3467	300 000		2	2
Achat HKD à terme	25/02/11	9,5195	1 000 000		-9	-9
Achat HKD à terme	30/03/11	9,9625	750 000		-3	-3
Achat HKD à terme	30/03/11	10,4275	1 750 000		1	1
Achat Call USD	25/05/11	1,2700	300 000	-1		-1
Vente Put USD	25/05/11	1,3900	300 000	1		1
Achat Call USD	25/05/11	1,3200	200 000	-1		-1
Vente Put USD	25/05/11	1,3730	200 000			
Achat USD à terme	29/06/11	1,3461	200 000		2	1
Achat Call USD	27/06/11	1,2900	200 000			
Vente Put USD	27/06/11	1,3933	200 000			
Achat USD à terme	28/07/11	1,3276	150 000			-1
Achat Call USD	26/07/11	1,3390	200 000	1	-4	-3
Vente Put USD	26/07/11	1,3390	200 000	-1		-1
Achat USD à terme	26/08/11	1,3026	250 000		-4	-5
Achat HKD à terme	29/06/11	10,3360	750 000			
Achat HKD à terme	29/06/11	10,1945	750 000		-1	-1
Achat HKD à terme	28/07/11	10,4153	1 300 000		1	1
					<b>-3</b>	<b>-41</b>
						<b>-45</b>

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

**Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2010 :**

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put USD	25/05/11	1,3730	100 000	
Vente Put USD	27/06/11	1,3933	100 000	
Vente Put USD	26/07/11	1,3390	200 000	-1
				<b>-1</b>

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2009	31/12/2010
- Gain de change	(24)	-
- Perte de change	5	95
- Compte spécifique de capitaux propres	(21)	39
- Compte d'actif d'instruments financiers	30	11
- Compte de passif d'instruments financiers	(8)	(57)
- Revalorisation des dettes fournisseurs	17	(88)

### 3.13 Provisions

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/09	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/10
<b>Provisions pour risques</b>					
Provisions pour litiges	99	151	-	7	243
Provision pour charges	-	21	-	-	21
Provision pour médailles du travail	178	8	-	-	186
Provision pour transfert d'activité	114	-	(114)	-	-
<b>Total</b>	<b>392</b>	<b>180</b>	<b>(114)</b>	<b>(7)</b>	<b>450</b>

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les dotations de 151 K€ ont été comptabilisées en résultat opérationnel courant pour 106 K€ (litige avec un fournisseur et litige prud'homal) et en autres charges opérationnelles pour 45 K€ (litige de défense de marque). La dotation pour charges de 21 K€ a également été enregistrée en autres charges opérationnelles.

Une provision de 114 K€ avait été dotée en 2009 pour prendre en compte les conséquences du transfert de l'activité de la filiale LE TANNEUR Japan à un tiers : indemnités de départ du personnel, frais de remise en état des corners et autres engagements contractuels. Cette provision a été utilisée et reprise au cours de l'exercice en « Résultat des activités arrêtées ou en-cours de cession ». Il ne subsiste plus d'engagement à la clôture.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2010. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (3,17% au 31/12/2010). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 8 K€.

En 2010, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits opérationnels courants.

### 3.14 Classification des actifs et passifs financiers et valeur de marché

En conformité avec la norme IFRS 7, nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2010 :

	2010		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
<b>Actif non courant</b>								
Autres actifs financiers	581	581			581			
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	12 458	12 458				12 458		
Autres actifs financiers	1 622	1 622				1 611	11	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 003	2 003	76			1 927		
<b>Passif non courant</b>								
Emprunts et dettes financières LT	3 767	3 767				3 767		
<b>Passif courant</b>								
Emprunts et dettes financières CT	8 088	8 088				8 088		
Autres passifs financiers courants	6 484	6 484				6 398	86	1
Dettes fournisseurs	8 345	8 345				8 345		

Au 31 décembre 2009, la situation était la suivante :

	2009		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
<b>Actif non courant</b>								
Autres actifs financiers	568	568			568			
<b>Actif courant</b>								
Créances clients	10 518	10 518				10 518		
Autres actifs financiers	1 469	1 469				1 439	26	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 184	2 184	81			2 103		
<b>Passif non courant</b>								
Emprunts et dettes financières LT	1 593	1 593				1 593		
<b>Passif courant</b>								
Emprunts et dettes financières CT	5 911	5 911				5 911		
Autres passifs financiers courants	5 183	5 183				5 094	89	
Dettes fournisseurs	7 498	7 498				7 498		

## 4 Notes sur le compte de résultat

### 4.1 Produits opérationnels courants

#### 4.1.1 Chiffre d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne LE TANNEUR (20 en France et 1 à Bruxelles au 31/12/10), ses commissionnaires-affiliés (28 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/10), son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/10), une franchise à Alger et le site Internet marchand [www.eTanneur.com](http://www.eTanneur.com).
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2009			2010		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins en propre et franchisés	11 628	361	11 989	13 412	471	13 883
Autres distributions Marques propres	11 494	2 091	13 585	11 568	2 497	14 066
<b>Total Marques propres</b>	<b>23 122</b>	<b>2 452</b>	<b>25 574</b>	<b>24 980</b>	<b>2 969</b>	<b>27 949</b>
Fabrication pour maisons de luxe	27 668	18	27 685	29 262	-	29 262
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>50 790</b>	<b>2 470</b>	<b>53 260</b>	<b>54 242</b>	<b>2 969</b>	<b>57 211</b>

En comparaison avec les comptes 2009, l'exercice 2010 a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 7,4%.

Les activités traditionnelles du Groupe ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 15,8%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (11 en 2009 et 11 en 2010) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 5,3% à périmètre constant.
- En France, les « autres distributions » des Marques propres sont restées stables. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a reculé de 2,1% mais le phénomène de déstockage engagé depuis fin 2008 s'est terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2010 et la seconde période de l'année a renoué avec la croissance. Les ventes aux grands magasins affichent une augmentation de 16,4%. Le mode de gestion conditionnelle adopté fin 2008 aux Galeries Lafayette s'est révélé un franc succès. Pour le Printemps, la transition plus récente a entraîné une période d'adaptation.  
A l'exportation, les « autres distributions » des Marques propres ont progressé de 19,4% (dont 6,9% à périmètre constant) avec des performances intéressantes en Russie, Belgique et Suisse. Les ventes au nouveau partenaire japonais se sont élevées à 0,2 M€. Rappelons que l'activité 2009 de la filiale japonaise était présentée en « Activités arrêtées ».
- Bénéficiant de la reprise des ventes des clients donneurs d'ordres, la Fabrication pour maisons de luxe a connu une augmentation de chiffre d'affaires de 5,7%. Le Groupe a signé un engagement de confidentialité avec ses clients maisons de luxe l'empêchant de publier leurs noms.

#### 4.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité correspondent à des subventions d'exploitation.

### 4.2 Charges opérationnelles courantes

#### 4.2.1 Achats consommés

L'augmentation des achats consommés est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une variation des stocks de produits finis et en-cours en forte hausse.

## 4.2.2 Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2009	2010
Locations et charges locatives	2 418	2 467
Honoraires et commissions	1 435	1 527
Publicité, relations extérieures	863	1 069
Personnel extérieur à l'entreprise	578	770
Achats non stockés de matériels et fournitures	676	837
Transports	670	734
Déplacements, missions et réceptions	580	643
Prestations de services	449	615
Entretien et réparations	384	456
Frais postaux, télécommunications	240	207
Services bancaires	188	193
Assurances	150	148
Divers	207	245
<b>Total</b>	<b>8 838</b>	<b>9 911</b>

De 2009 à 2010, la hausse de 12,1% de ce poste s'explique de manière générale par l'activité plus soutenue et également par les éléments suivants :

- L'augmentation de coût du personnel extérieur en raison d'un recours aux intérimaires plus important de la Fabrication pour maisons de luxe,
- La hausse des charges de publicité qui avaient servi de variable d'ajustement en 2009 dans le cadre d'un plan d'économies,
- L'utilisation plus intensive de petit matériel servant à l'animation et au merchandising des magasins,
- Des prestations de services en hausse, notamment du fait de l'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNÉUR et de l'accompagnement nécessité pour le paramétrage du nouveau logiciel de GPAO,
- Des honoraires et commissions en augmentation en raison des frais liés à l'apport partiel d'actifs, de plusieurs dossiers ayant nécessité des honoraires juridiques et d'achats de marchandises plus élevés en provenance d'Inde avec l'aide d'un agent import.

## 4.2.3 Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2009	2010
Contribution économique territoriale	448	433
Impôts et taxes sur rémunérations	284	336
Taxe ORGANIC	89	93
Contribution personnes handicapées	35	35
Taxe CIDIC	47	51
Taxes foncières	40	41
TVS	24	23
Impôt Forfaitaire Annuel	21	21
Autres taxes	23	20
<b>Total</b>	<b>1 011</b>	<b>1 053</b>

L'augmentation des impôts et taxes sur rémunérations résulte d'une base plus élevée.

#### 4.2.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2009	2010
Salaires et traitements	11 385	11 948
Charges sociales (allègements Fillon déduits)	4 205	4 415
Charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions	80	67
Intéressement	-	229
Participation	-	77
Autres charges de personnel	38	42
<b>Total</b>	<b>15 707</b>	<b>16 778</b>

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par la revalorisation des salaires.

La part des filiales sur ce poste est de 201 K€ en 2010 (194 K€ en 2009).

En 2010, la participation est déclenchée au niveau de la Société-mère.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé pour 3 ans en juin 2010 est basé sur les contributions annuelles des activités Marques propres et Fabrication pour maisons de luxe. Le seuil de déclenchement de résultat net consolidé ayant été atteint, un montant de 229 K€ a été provisionné au titre de la Fabrication pour maisons de luxe pour 2010. Aucune distribution n'a été effectuée en 2010 concernant l'exercice 2009.

La charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions constatée en 2010 trouve sa contrepartie dans les capitaux propres et résulte de l'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions aux plans de souscription d'actions du 28 août 2008 et du 31 mars 2010 au profit de certains salariés.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 28 août 2008, la charge a été étalée *pro rata temporis* entre la date d'attribution (28 août 2008) et celle de premier emploi (28 août 2010). En l'absence de marché, le calcul *Black & Scholes* a été employé selon les hypothèses suivantes :

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 6,90 € soit la valeur moyenne de cotation des 20 derniers jours de bourse,
- Durée de vie estimée de l'option fixée à 4,5 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 28 août 2012 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles) et le 28 août 2013 (dernière date possible de levée),
- Volatilité attendue du cours de l'action à 41% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 27 août 2008,
- Taux d'intérêt sans risque à 4,54% soit le TMO à fin juin 2008,
- Distribution de dividende de 0,08 €, soit la moyenne des 4 dernières années,
- Turnover nul car un seul bénéficiaire.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 31 mars 2010, la charge a été évaluée au moment de l'attribution des options et a été étalée *pro rata temporis* entre la date d'attribution (31 mars 2010) et celle de premier emploi (30 mars 2012).

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 2,79 € soit la valeur moyenne de cotation des 20 derniers jours de bourse,
- Durée de vie estimée de l'option fixée à 4,5 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 31 mars 2014 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles) et le 31 mars 2015 (dernière date possible de levée),
- Volatilité attendue du cours de l'action à 13% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 9 juillet 2009 (date de l'augmentation de capital) et le 30 mars 2010,
- Taux d'intérêt sans risque à 3,82% soit le TMO à fin décembre 2009,
- Distribution de dividende de 0,044 €, soit la moyenne des 5 dernières années,
- Turnover nul car le nombre de bénéficiaires est limité.

#### 4.2.5 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 1 031 K€ en 2010 (contre 1 009 K€ en 2009).

#### 4.2.6 Variation des provisions d'exploitation

La variation des provisions d'exploitation s'analyse ainsi :

En K€	2009	2010
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	(211)	(215)
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	(69)	(84)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	(366)	(321)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	233	719
Reprise de provision pour dépréciation des créances	47	27
Reprise de provision pour risques et charges et engagement pour indemnités de fin de carrière	21	22
<b>Total</b>	<b>(345)</b>	<b>147</b>

Les provisions pour dépréciation de stock sont détaillées au § 3.6.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.13 et les dettes pour pensions et retraites le sont au § 3.11.1.

#### 4.3 *Autres produits et charges opérationnels courants*

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2010
Redevances de licences	100	116
Droits d'entrée	81	69
Produits sur pertes de colis	11	3
Cessions diverses	175	210
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>367</b>	<b>398</b>
Droits d'auteur	(41)	(33)
Jetons de présence	(12)	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(41)	(11)
Divers	(7)	(7)
<b>Autres charges opérationnelles courantes</b>	<b>(101)</b>	<b>(63)</b>
<b>Transfert de charges opérationnelles courantes</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>335</b>

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement la marque TANN'S et l'utilisation des marques LE TANNEUR et SOCO dans le secteur de la lunetterie et d'articles promotionnels.



#### 4.4 *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2010
Produit de cession des immobilisations (net de frais)	33	31
Crédit impôt recherche	301	176
Produit sur litiges défense de marque	20	221
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>364</b>	<b>428</b>
Dotation pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation	(74)	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(31)	-
Charges sur litiges	(123)	-
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-	(66)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(228)</b>	<b>(66)</b>

La Société-mère a comptabilisé un produit de 176 K€ au titre du crédit impôt recherche de l'exercice 2010.

Le produit sur litiges de défense de marque de 221 K€ correspond à trois dossiers de contrefaçon pour lesquels LE TANNEUR & CIE a été dédommagé.

Les dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels comprennent un montant de 45 K€ qui tient compte de la décision en appel d'un litige de défense de marque pour lequel le Groupe avait comptabilisé une charge de 120 K€ en 2009 à la suite d'un jugement en première instance.

#### 4.5 *Résultat financier*

##### 4.5.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2009	2010
Charges d'intérêts	382	299
Charges d'affacturage	46	25
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>324</b>

En 2010, le Groupe a procédé à une utilisation moins importante de l'affacturage. Par ailleurs, les charges d'intérêts ont diminué en raison d'une baisse des taux variables et d'un moindre recours à l'endettement du fait de l'augmentation de capital de juillet 2009.

##### 4.5.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2009	2010
Résultat de change	63	(2)
Divers	14	5
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>3</b>

Le résultat net de change traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2010, il est presque nul alors que le Groupe avait bénéficié en 2009 d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

#### 4.6 *Impôts sur les bénéfices et impôts différés*

Les impôts différés ont connu l'évolution suivante :

(en K€)	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Différences temporaires	(166)	(78)	(244)
Déficits reportables	829	(565)	264
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>663</b>	<b>(643)</b>	<b>20</b>
Différences temporaires	40	36	76
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>76</b>

Depuis 2008, un impôt différé actif était inscrit au bilan concernant la maison-mère car il était estimé que la Société avait l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. De 663 K€ à fin 2009, il est devenu un impôt différé passif à fin 2010, principalement en raison du bénéfice fiscal de l'exercice.

Un impôt différé actif de 20 K€ a été constaté concernant la nouvelle filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

Ces impôts différés correspondent à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

L'impôt différé est inscrit en résultat (charge de 485 K€ en 2010) sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (-194 K€ en 2010).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les filiales étrangères. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2010		2009	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable LTC Bruxelles SA	603	205	524	178
Perte reportable LE TANNEUR Japan K.K.	2 780	691	2 205	485
Perte reportable LE TANNEUR Chine Co LTD.	253	63	262	79
Perte reportable Sopadima Far East	629	104	587	97
<b>Total</b>	<b>4 265</b>	<b>1 063</b>	<b>3 578</b>	<b>839</b>

L'écart entre les taux d'imposition théorique et réel s'analyse ainsi (en K€) :

	2009	2010
Résultat avant impôt	-708	1 193
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%
<b>Impôt selon le taux théorique</b>	<b>-236</b>	<b>397</b>
Incidence des charges et produits non imposables	-82	-44
Actifs d'impôts non constatés sur l'exercice	444	131
Crédit impôt apprentissage	-4	-4
<b>Impôt réel</b>	<b>122</b>	<b>-481</b>
Taux d'imposition réel	17,23%	-40,31%

#### 4.7 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Il s'agit de l'activité de la filiale LE TANNEUR Japan que le Groupe a décidé de réorganiser fin 2009, le transfert à un tiers étant intervenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010. A la clôture de l'exercice, la filiale n'a plus d'activité commerciale.

En 2010, la perte après impôt de cette activité s'analyse ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	293
Achats consommés	(192)
Autres achats et charges externes	(171)
Charges de personnel	(157)
Impôts et taxes	(2)
Variation des provisions d'exploitation	102
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(127)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(20)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(147)</b>
Résultat financier	2
Impôt sur les bénéfices	(1)
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(146)</b>

## 5 Autres informations

### 5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 524 personnes (531 inscrits au 31/12/10).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 498 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2010
Cadres	53	48
Agents de maîtrise, techniciens	31	60
Personnel de démonstration	36	36
Employés	105	87
Ouvriers	269	263
Apprentis, stagiaires et contrats de professionnalisation	6	4
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>498</b>

L'augmentation du nombre d'agents de maîtrise et la diminution de celui des employés provient d'une classification différente des responsables de magasins entre 2009 et 2010.

### 5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 280 K€. La Société-mère a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 716 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 79 K€ au 31 décembre 2010 (charges sociales incluses).

### 5.3 Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2010 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en termes de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 268 K€ HT.

En outre, les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 12 000 € au cours de l'exercice 2010.

### 5.4 Engagements hors bilan

#### 5.4.1 Engagements liés au périmètre du groupe consolidé

Ainsi qu'expliqué dans les faits marquants, un pacte d'associés signé le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO.

Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe de la société LE TANNEUR & CIE à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, LE TANNEUR & CIE, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de MAROQUINERIE DES ORGUES reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de

cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, MAROQUINERIE DES ORGUES, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

#### 5.4.2 Engagements liés au financement

- Au titre des engagements donnés :

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 1 842 K€ au 31 décembre 2010. Pour le tirage à hauteur de 1 286 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et celui souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 84 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Nantes, de Rouen et du centre commercial de Toulouse Labège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2010 s'élève au total à 871 K€.

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 200 K€ au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE bénéficie de la garantie d'OSEO à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement en second rang des marques LE TANNEUR.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces et l'adhésion de Monsieur Hervé DESCOTTES à un contrat d'assurance décès invalidité pour un montant de 400 K€.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2010 est indiqué à la note 3.12.3. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés à la note 3.12.1.

Au 31 décembre 2010, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 2 180 K€. Celui des créances escomptées en « loi Dailly » s'élève à 3 273 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 45 852 heures.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans. Des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, sont prévues moyennant le séquestre d'une partie du prix de vente équivalant à 127 K€. La mise en conformité des cuves à fioul a été réalisée en décembre 2010 si bien qu'une quote-part de 16 K€ du séquestre a été libérée en janvier 2011. Le reste des travaux est en-cours.

Le 9 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé une promesse de cession du droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret moyennant un prix de 500 K€ avec des conditions suspensives incluant notamment l'obtention de l'accord du propriétaire. Une indemnité d'immobilisation de 50 K€ a été séquestrée en cas de refus du bénéficiaire de procéder à l'acquisition malgré la réalisation des conditions suspensives. La vente devait être signée avant le 1<sup>er</sup> février 2011, deux avenants ont été conclus pour repousser la date limite de réalisation et ramener le prix de cession à 485 K€.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a informé le 5 février 2010 le propriétaire du magasin d'usine exploité à Gray de sa décision de procéder à la résiliation du bail le 30 septembre 2011, fin de la 2<sup>ème</sup> période contractuelle. Par un courrier du 1<sup>er</sup> juin 2010, le bailleur a signalé la suppression du loyer immédiate en contrepartie de l'engagement de LE TANNEUR & CIE de ne pas arrêter l'exploitation du magasin avant le 30 septembre 2011.

Le 11 octobre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 118 m<sup>2</sup> qui fera partir du futur centre de magasins d'usine de Roppenheim en Alsace. La mise à disposition est prévue pour le mois de juin 2011. Un dépôt de garantie de 19,7 K€ a été versé à la signature du contrat.

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin situé à l'angle de la Friedrich Strasse et de Französische Strasse à Berlin. La mise à disposition est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2012. Début 2011, un dépôt de garantie de 35,9 K€ a été versée par le Groupe.

Le 23 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m<sup>2</sup> dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Une indemnité d'immobilisation de 12,5 K€ a été versée par LE TANNEUR & CIE, elle lui sera restituée à partir de la prise d'effet du bail.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre ouvrira au public. Un dépôt de garantie de 17,5 K€ a été versé le jour de la signature du contrat.

Le 17 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail pour la location de bureaux au 128 quai de Jemmapes dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Un dépôt de garantie de 75 K€ a été versé à la signature du contrat. Le bail actuel au 117/119 quai de Valmy permet une résiliation à tout moment.

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Marques LE TANNEUR	Juillet 2005	Décembre 2015	-		-
Magasin Carrousel du Louvre	Août 2007	Juin 2012	685		8%
Magasin Strasbourg Rivétoile	Octobre 2008	Septembre 2013	160		2%
Magasin Nice	Septembre 2008	Septembre 2012	542		6%
Magasin Nantes	Septembre 2008	Janvier 2014	239		3%
Magasin Rouen	Mai 2009	Mai 2014	190		2%
Magasin Toulouse Labège	Avril 2009	Mai 2014	290		3%
Matériel industriel	Juillet 2006	Juin 2013	143		2%
<b>Sur immobilisations incorporelles et corporelles et écarts d'acquisition</b>			<b>2 249</b>	<b>8 632</b>	<b>26%</b>
<b>TOTAL bilan</b>			<b>2 249</b>	<b>40 743</b>	<b>6%</b>

- Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone. Un montant de 6 K€ a ainsi été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010 et de 5 K€ début 2011. La période d'amortissement se termine fin 2015, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 68 K€.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées pour un montant total de 170 K€, le débiteur est en période d'observation, la créance est totalement dépréciée depuis le 31 décembre 2009. En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque.

## 5.5 Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe se détaillent ainsi :

(en K€)	Total	Paiements dus par période		
		1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	3 297	747	2 026	525
Obligations en matière de location-financement	2 042	239	729	1 074
Contrats de location simple	7 950	1 704	4 949	1 297
Obligations d'achat irrévocables	3 084	3 084	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>16 373</b>	<b>5 774</b>	<b>7 704</b>	<b>2 896</b>

Les dettes à long terme correspondent aux dettes financières du Groupe hors la tranche B de l'emprunt moyen-terme de 2005 et l'emprunt signé en décembre 2010.

Les obligations en matière de location-financement sont relatives au contrat de crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues et aux leasings mobiliers conclus au cours des exercices 2009 et 2010.

Les contrats de location simple concernent principalement les magasins détenus en propre, les locaux de l'établissement du quai de Valmy à Paris, le parc de véhicules, des équipements informatiques et des matériels de bureau.

Les obligations d'achat irrévocables correspondent aux contrats de change à terme (cf. § 3.12.3).

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

## 5.6 Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de part leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts. La part non affectable concerne principalement les « frais centraux » du Groupe : direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière. Ces fonctions profitent communément aux deux activités et il n'est pas opportun d'utiliser une clé de répartition qui serait totalement fictive.

En 2010, la majeure partie de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe a été réalisée avec un seul client.



Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01 au 31/12/2009				Du 01/01 au 31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>27 685</b>	<b>25 575</b>	-	<b>53 260</b>	<b>29 262</b>	<b>27 949</b>	-	<b>57 211</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 322</b>	<b>1 520</b>	<b>(3 642)</b>	<b>199</b>	<b>3 486</b>	<b>2 072</b>	<b>(4 259)</b>	<b>1 299</b>
Autres produits et charges opérationnels	(4)	141	-	136	17	352	(7)	361
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 318</b>	<b>1 661</b>	<b>(3 642)</b>	<b>336</b>	<b>3 503</b>	<b>2 424</b>	<b>(4 266)</b>	<b>1 660</b>
Coût de l'endettement financier net	-	-	(428)	(428)	-	-	(324)	(324)
Autres produits et charges financiers	-	-	77	77	-	-	3	3
Charge d'impôt	-	-	(122)	(122)	-	-	(481)	(481)
Résultat net avant abandon d'activités	2 318	1 661	(4 116)	(137)	3 503	2 424	(5 068)	858
Résultat des activités abandonnées	-	(693)	-	(693)	-	(146)	-	(146)
<b>Résultat net</b>	<b>2 318</b>	<b>968</b>	<b>(4 116)</b>	<b>(830)</b>	<b>3 503</b>	<b>2 278</b>	<b>(5 068)</b>	<b>712</b>
- part du Groupe	2 318	968	(4 116)	(830)	3 503	2 278	(5 068)	712
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-

Exercice 2010	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Dotation aux amortissements	344	649	38	1 031
Variation des provisions	(140)	(142)	199	83

Les contributions des secteurs d'activité à l'actif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2009				31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Immobilisations incorporelles	56	3 569	29	3 654	43	3 853	60	3 956
Immobilisations corporelles	1 215	1 840	343	3 398	2 123	2 275	33	4 430
Ecart d'acquisition positifs	-	246	-	246	-	246	-	246
Impôts différés	-	-	663	663	20	-	-	20
Actifs financiers	3	517	49	569	3	578	-	581
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 274</b>	<b>6 172</b>	<b>1 083</b>	<b>8 529</b>	<b>2 189</b>	<b>6 952</b>	<b>93</b>	<b>9 233</b>
Stocks	3 872	6 922	-	10 794	4 810	10 584	-	15 393
Créances clients et autres créances	5 843	5 607	537	11 987	7 822	6 228	59	14 109
Liquidités et quasi-liquidités	-	1 575	607	2 182	20	62	1 921	2 003
<b>Total actifs courants</b>	<b>9 715</b>	<b>14 105</b>	<b>1 144</b>	<b>24 963</b>	<b>12 652</b>	<b>16 874</b>	<b>1 980</b>	<b>31 506</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 989</b>	<b>20 277</b>	<b>2 227</b>	<b>33 494</b>	<b>14 841</b>	<b>23 826</b>	<b>2 073</b>	<b>40 739</b>

Les contributions des secteurs d'activité au passif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2009				31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Capital	-	-	4 225	4 225	-	-	4 225	4 225
Prime d'émission	-	-	6 284	6 284	-	-	6 284	6 284
Réserves	3 553	9 986	(11 771)	1 768	(1 864)	10 708	(7 521)	1 324
Ecart de conversion	-	(184)	-	(184)	-	(712)	-	(712)
Résultat	2 317	968	(4 115)	(830)	3 503	2 278	(5 069)	712
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 870</b>	<b>10 770</b>	<b>(5 377)</b>	<b>11 262</b>	<b>1 639</b>	<b>12 274</b>	<b>(2 081)</b>	<b>11 833</b>
Dettes financières	142	4 014	2 884	7 040	3 547	3 338	3 341	10 226
Dettes liées aux locations financières	464	-	-	464	1 629	-	-	1 629
Impôts différés	-	40	-	40	-	47	30	76
Dettes au titre des pensions retraites	1 016	507	90	1 613	1 092	517	87	1 696
Dettes fournisseurs et autres dettes	3 397	4 662	4 624	12 683	6 825	7 370	635	14 830
Provisions	101	284	7	392	109	280	61	450
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 989</b>	<b>20 277</b>	<b>2 228</b>	<b>33 494</b>	<b>14 841</b>	<b>23 826</b>	<b>2 073</b>	<b>40 739</b>

## 5.7 Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle fiscal de la Société-mère est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

Par un arrêt du 4 février 2011, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement en première instance de novembre 2009 d'un dossier de contrefaçon pour lequel LE TANNEUR & CIE avait été condamné au versement provisoire de la somme de 110 K€. Il a été ordonné le versement exécutoire de 45 K€ supplémentaires qui a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges opérationnelles au 31 décembre 2010.

Un pacte d'associés signé le 27 janvier 2011 prévoit la prise de participation par MAROQUINERIE DES ORGUES d'ici la fin du mois d'avril 2011 de 33,33% du capital de la société ZEBU Développement actuellement détenue par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. ZEBU Développement détient une participation de 40% dans la société malgache SASSEBO.

Une promesse d'achat signée le 27 janvier 2011 prévoit l'acquisition par ZEBU Développement de la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la filiale tunisienne SOMACAP d'ici le 15 mai 2011.

En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance de la cession de la marque UPLA sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque. Le solde de la créance s'élevait à 170 K€ au 31 décembre 2010 et était totalement déprécié.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre ouvrira au public. Un dépôt de garantie de 17,5 K€ a été versé le jour de la signature du contrat.

La promesse de cession pour 500 K€ du droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret mentionnée dans les engagements hors-bilan qui devait être signée avant le 1<sup>er</sup> février 2011 si les conditions suspensives se réalisaient a fait l'objet de deux avenants pour repousser la date limite de réalisation et ramener le prix de cession à 485 K€.

Dans le cadre de la promesse de cession pour 775 K€ du fonds de commerce exploité dans le centre commercial de Parly 2, le propriétaire a signifié le 10 février 2011 son refus d'autoriser la cession. Ses raisons n'étant pas conformes à la jurisprudence, le dossier est toujours en-cours.

## (10) Comptes sociaux

### 1 Bilan actif

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/10 Valeurs Nettes	31/12/09 Valeurs Nettes
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement		23 657	21 616	2 041	7 886
Concessions, brevets et droits similaires		419 457	322 333	97 124	45 283
Fonds commerciaux et droits aux baux		3 628 402	-	3 628 402	3 376 927
Autres immobilisations incorporelles		19 818	19 818	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Sous total	1	4 091 334	363 767	3 727 567	3 430 096
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et constructions		197 930	163 002	34 929	60 619
Installations techniques, matériel, outillage		156 870	147 213	9 657	604 888
Autres immobilisations corporelles		6 524 003	4 327 806	2 196 197	2 058 819
Immobilisations en cours		62 072	-	62 072	42 716
Sous total	2	6 940 875	4 638 021	2 302 855	2 767 043
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations		5 964 244	504 527	5 459 717	215 258
Créances rattachées à des participations		2 334 021	2 334 021	-	4 362
Prêts		41 161	39 904	1 257	1 268
Autres immobilisations financières		560 428	-	560 428	462 227
Sous total	3	8 899 854	2 878 452	6 021 402	683 115
<b>Actif immobilisé</b>		<b>19 932 066</b>	<b>7 880 241</b>	<b>12 051 824</b>	<b>6 880 255</b>
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements		268 615	244 497	24 118	3 031 825
En-cours de production de biens		-	-	-	872 642
Produits intermédiaires et finis		11 174 072	639 942	10 534 130	6 775 619
Sous total	4	11 442 687	884 439	10 558 248	0 680 085
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		3 331 597	406 838	2 924 759	8 005 932
Autres créances		1 145 957	174 636	971 321	857 040
Sous total	5	4 526 779	750 093	3 776 687	8 862 972
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement	6	114 958	7 635	107 323	152 739
Disponibilités		1 843 843	-	1 843 843	1 666 905
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	7	914 757	-	914 757	893 755
<b>Actif circulant</b>		<b>18 793 801</b>	<b>1 473 548</b>	<b>17 320 252</b>	<b>2 256 456</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	65 591	-	65 591	-
Ecarts de conversion actif		5 683	-	5 683	2 792
<b>Total général</b>		<b>38 797 143</b>	<b>9 352 789</b>	<b>29 443 353</b>	<b>29 139 503</b>

## 2 Bilan passif

(en €)	Notes	31/12/10	31/12/09
Capital social ou individuel		4 224 759	4 224 759
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 234 975	6 234 975
Réserve légale		245 253	245 253
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		1 175 548	1 633 647
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>1 676 254</b>	<b>(458 099)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>13 611 892</b>	<b>11 935 638</b>
Provisions pour risques		346 213	280 579
Provisions pour charges		-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10</b>	<b>346 213</b>	<b>280 579</b>
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 466 414	4 203 710
Emprunts et dettes financières diverses		216 707	222 260
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 558 417	7 426 249
Dettes fiscales et sociales		2 570 254	3 885 018
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		194 872	64 172
Autres dettes		2 418 242	1 077 894
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance		986 057	6 766
<b>Dettes</b>	<b>11/12</b>	<b>15 410 963</b>	<b>16 886 069</b>
Ecarts de conversion passif		74 283	37 218
<b>Total général</b>		<b>29 443 353</b>	<b>29 139 503</b>

### 3 Compte de résultat

Rubriques	Notes du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09
Production vendue de biens	57 104 541	53 410 563
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	1 615 269	1 848 061
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13 58 719 810</b>	<b>55 258 624</b>
Production stockée	4 374 841	(2 061 958)
Reprises sur amortissements et provisions	14 785 164	794 000
Transferts de charges	14 106 052	41 881
Autres produits	15 180 034	145 674
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>64 165 902</b>	<b>54 178 221</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16 32 931 664	25 517 034
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	191 203	254 570
Autres achats et charges externes	17 10 240 025	9 487 247
Impôts, taxes et versements assimilés	18 1 051 305	1 008 312
Salaires et traitements	19 12 183 602	11 319 014
Charges sociales	19 4 489 288	4 243 148
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	909 712	899 908
Sur actif circulant : dotations aux provisions	262 838	302 405
Pour risques et charges : dotations aux provisions	113 187	82 288
Autres charges d'exploitation	77 073	144 211
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>62 449 901</b>	<b>53 258 137</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 716 001</b>	<b>920 084</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	829	936
Autres intérêts et produits assimilés	55 928	82 559
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 360	26 691
Différences positives de change	182 339	456 834
<b>Produits financiers</b>	<b>277 108</b>	<b>567 020</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	107 439	1 505 818
Intérêts et charges assimilées	298 879	450 619
Différences négatives de change	210 402	108 472
<b>Charges financières</b>	<b>616 722</b>	<b>2 064 910</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>20 (339 613)</b>	<b>(1 497 890)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 376 387</b>	<b>(577 806)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	220 625	417 764
Produits exceptionnels sur opérations en capital	498 987	178 807
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	615 435
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>719 613</b>	<b>1 212 006</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	456 759	1 312 408
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	66 000	85 000
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>522 828</b>	<b>1 397 408</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>21 196 785</b>	<b>(185 402)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	76 787	(868)
Impôts sur les bénéfices	22 (179 869)	(304 240)
<b>Total des produits</b>	<b>65 162 624</b>	<b>55 957 247</b>
<b>Total des charges</b>	<b>63 486 370</b>	<b>56 415 345</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>1 676 254</b>	<b>(458 099)</b>

# (11) annexe aux comptes sociaux

## 1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2010 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

### - Retour à la croissance avec une production vendue de biens à +6,9% et un résultat net bénéficiaire

Après un exercice 2009 freiné par la crise économique, l'année 2010 a été marquée par une nette reprise de l'activité qui s'est amplifiée au fil des mois. Les effets de la crise économique se sont encore fait sentir au cours du 1<sup>er</sup> semestre, mais la production vendue de biens a progressé de 6,9% en données réelles et de 4,1% à périmètre constant. Cette tendance a concerné aussi bien l'activité Marques Propres que l'activité Fabrication pour maisons de luxe.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les magasins à l enseigne LE TANNEUR ont poursuivi leur progression d'activité, ils représentent 49,6% du chiffre d'affaires des Marques Propres (pour 46,3% en 2009).
- Les ventes aux détaillants, particulièrement touchées par la crise, ont enregistré un net redressement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2010.
- L'activité Fabrication pour maisons de luxe, portée par la reprise des commandes des donneurs d'ordres, est restée un contributeur significatif à l'activité de la Société.

### - L'ouverture de nouveaux magasins

En 2010, LE TANNEUR & CIE a ouvert 11 nouveaux magasins, soit autant qu'en 2009 qui avait constitué une année record : La Baule, Laval, Périgueux, Metz, Angers, Annecy, centre commercial de Bordeaux-Lac et Le Havre en affiliation, Alger en franchise et deux magasins en propre à Béziers et Nancy. Au 31 décembre 2010, la Société détient ainsi 58 points de vente à l'enseigne LE TANNEUR : 26 magasins en propre (dont 6 magasins d'usine), 30 magasins affiliés (dont 1 en Belgique et 1 au Luxembourg), 1 magasin franchisé à Alger et 1 site Internet marchand [www.letanneur.com](http://www.letanneur.com). L'enseigne LE TANNEUR conforte ainsi sa position de 1<sup>er</sup> réseau de distribution contrôlé du secteur de la maroquinerie en France.

Le 11 octobre, LE TANNEUR a reçu le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par La Correspondance de l'enseigne. Cette récompense qui couronne le succès du nouveau concept de magasin inauguré en 2009, souligne que le changement d'image de la marque LE TANNEUR est devenu une réalité.

Le 22 décembre 2010, le Société a fait l'acquisition du fonds de commerce du magasin d'Orléans jusqu'alors exploité par un partenaire affilié pour une reprise effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### - La cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues

Fin février 2010, la Société a levé de manière anticipée l'option d'achat du crédit-bail de l'un de ses deux sites de Bort-les-Orgues (Corrèze) abritant l'usine principale de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. Le crédit-bail du deuxième site exploité à Bort-les-Orgues abritant un atelier secondaire étant arrivé à terme fin décembre 2009, l'option d'achat a été levée fin février également pour un montant symbolique de 0,15 €.

Le 29 juin 2010, le site principal a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans. Des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, ont été prévues moyennant le séquestre d'une partie du prix de vente équivalant à 127 K€.

### - La mise en place de nouveaux financements

Fin août 2010, OSEO Financement a accordé à la Société un prêt de développement participatif de 1,5 M€ d'une durée de 7 ans avec 2 ans de différé d'amortissement de capital.

Parallèlement, une convention de prêt a été signée début décembre 2010 avec les 4 établissements membres du pool bancaire historique de LE TANNEUR & CIE. Cette ligne d'emprunt d'une durée de 5 ans et d'un montant de 2 M€, tirable par billet en fonction des besoins en fonds de roulement, est utilisée à hauteur de 200 K€ au 31 décembre 2010. OSEO Garantie intervient en garantie de ce concours à hauteur de 70%.

Ces accords de financement alliés à l'opération de lease-back ont pour objectif de permettre à LE TANNEUR & CIE d'augmenter la durée de sa dette financière et de financer le développement du Groupe : ouverture de nouveaux magasins, modernisation de l'outil de production.

- **La filialisation de la Fabrication pour maisons de luxe**

Début juin 2010, LE TANNEUR & CIE a annoncé qu'il était envisagé d'apporter l'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues à une entité dédiée créée spécialement à cet effet et entièrement contrôlée par la maison-mère, la filiale FABCO. En effet, LE TANNEUR & CIE a connu une évolution en profondeur de son modèle économique depuis sa création en 1997 et depuis quelques années, l'entreprise mène deux activités bien distinctes :

- l'une de conception et distribution de produits de maroquinerie sous marques propres (LE TANNEUR et SOCO), avec de nombreux points de vente et des personnels de vente dédiés ;
- l'autre de fabrication d'articles de maroquinerie pour le compte de maisons de luxe tierces, située sur un site industriel dédié à Bort-les-Orgues avec une équipe propre.

Le processus d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel a été mené et une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 novembre 2010 a approuvé l'apport partiel d'actif de la branche d'activité, placé sous le régime juridique des scissions, avec effet différé au 31 décembre 2010 minuit et pour une valeur globale de 5,3 M€. Fiscalement, l'opération a été soumise au régime spécial des fusions. Des conditions suspensives consistant en l'autorisation de transfert de contrats de prêts et de locations financières ayant été réalisées, l'apport partiel a eu lieu à la date prévue. Au 31 décembre 2010 également, la dénomination sociale de la filiale FABCO est devenue MAROQUINERIE DES ORGUES. A noter que le contrat de crédit-bail immobilier du site principal de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe n'est pas rentré dans le périmètre de l'apport et va faire l'objet d'une sous-location. D'autres conventions vont prévaloir entre LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES : convention de services, convention d'intégration fiscale et convention de trésorerie.

Le bilan des comptes individuels de LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010 n'inclut plus les éléments d'actifs et passifs apportés mais une participation financière de 5,3 M€ et un compte-courant créditeur de 1,9 M€, la valeur nette de l'apport s'établissant finalement à 3,4 M€. En revanche, le compte de résultat 2010 comprend tous les flux de la branche d'activité apportée.

En ce qui concerne les aspects opérationnels de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe, le déploiement du nouvel outil de GPAO acquis fin 2009 a abouti au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et des projets d'amélioration continue et d'optimisation des flux se sont poursuivis au sein des ateliers.

- **La création d'une filiale en Tunisie**

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale en Tunisie, la SARL SOMACAP au capital de 1 000 € dont elle détenait 90% du capital. La société a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires. Elle n'a pas eu d'activité en 2010.

Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale a été cédée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

## **2 Règles et méthodes comptables**

### **2.1 Principes généraux**

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

### **2.2 Changements de méthode**

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.



### **2.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition. Les frais d'établissement sont amortis sans *prorata temporis* sur une durée de 5 ans. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature. Les droits aux baux et les droits d'entrée ne sont pas amortis. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an. Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer. Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable. Concernant les fonds de commerce, les droits aux baux et les droits d'entrée qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

### **2.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements

relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

### **2.5 Immobilisations financières**

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

### **2.6 Stocks**

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

## **2.7 Créances et dettes**

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

## **2.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

## **2.10 Opérations d'échange**

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

## **2.11 Opérations en devises**

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD, HKD, JPY), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

## **2.12 Crédit-bail**

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

## **2.13 Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

### 3 Notes sur le bilan

Ainsi que mentionné dans les faits marquants, le bilan des comptes annuels de LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010 n'inclut plus les éléments d'actifs et passifs apportés à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES, mais une participation financière de 5,3 M€ et un compte-courant créditeur de 1,9 M€, la valeur nette de l'apport s'établissant finalement à 3,4 M€. En revanche, le compte de résultat 2010 comprend tous les flux de la branche d'activité apportée.

#### 3.1 Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/09	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	Apport partiel d'actifs	31/12/10
Frais d'établissement	23 657	-	-	-	23 657
Logiciels	357 708	89 780	-	28 031	419 457
Droits aux baux et droits d'entrée	3 369 252	259 151	-	-	3 628 402
Fonds d'industrie	7 675	-	-	7 675	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	-	19 818
<b>Total</b>	<b>3 778 110</b>	<b>348 931</b>	-	<b>35 706</b>	<b>4 091 335</b>

Amortissements et provisions (en €)	31/12/09	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	Apport partiel d'actifs	31/12/10
Frais d'établissement	15 770	5 845	-	-	21 616
Logiciels	312 425	37 939	-	28 031	322 333
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	-	19 818
<b>Total</b>	<b>348 013</b>	<b>43 784</b>	-	<b>28 031</b>	<b>363 767</b>

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

La Société a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin de Nancy et à l'achat de divers logiciels dont un logiciel de ressources humaines et un logiciel de comptabilité.

#### 3.2 Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/09	Acquisitions	Cessions ou sorties	Apport partiel d'actifs	31/12/10
Terrains	4 724	15 686	16 248	-	4 162
Constructions	257 026	188 745	252 001	-	193 769
Instal. techniques, matériel et outillage	2 367 870	217 708	200 095	2 228 613	156 870
Instal. générales, agencements	3 490 585	374 375	-	125 764	3 739 196
Matériel de transport	14 749	-	-	14 716	33
Matériel de bureau, mobilier et informatique	2 373 836	423 787	-	12 849	2 784 774
Immobilisations en cours	42 716	19 356	-	-	62 072
<b>Total</b>	<b>8 551 505</b>	<b>1 239 657</b>	<b>468 344</b>	<b>2 381 942</b>	<b>6 940 876</b>

Amortissements (en €)	31/12/09	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	Apport partiel d'actifs	31/12/10
Terrains	562	-	562	-	-
Constructions	200 568	23 263	60 830	-	163 002
Instal. Techniques, matériel et outillage	1 762 981	209 157	8 390	1 816 535	147 213
Instal. Générales, agencements	2 164 836	313 112	-	97 906	2 380 042
Matériel de transport	14 749	-	-	14 716	33
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 640 766	318 988	-	12 022	1 947 732
<b>Total</b>	<b>5 784 462</b>	<b>864 520</b>	<b>69 782</b>	<b>1 941 179</b>	<b>4 638 022</b>

Les mouvements font apparaître la levée d'option du crédit-bail immobilier du site principal de Bort-les-Orgues en début d'année, suivie de sa cession-bail en juin 2010 pour la mise en place d'un nouveau contrat.

Les autres acquisitions de l'exercice concernent principalement :

- le réseau de vente au détail avec l'aménagement des magasins de Béziers (230 K€), de Nancy (175 K€) et des améliorations dans d'autres points de vente (190 K€) liées notamment au nouveau concept de magasin de 2009,
- du matériel pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues (217 K€),
- l'agencement de corners en grands magasins français (81 K€) dont celui du Printemps de Parly 2,
- l'aménagement de corners en grands magasins belges (38 K€),
- du mobilier pour salons (23 K€),
- des matériels informatiques (24 K€).

Les autres cessions sont relatives à des matériels industriels acquis au cours de l'exercice et qui ont été revendus à une société de leasing avec laquelle des contrats de location-financement ont été conclus.

### 3.3 Immobilisations financières (note 3)

(en €)	Valeurs brutes 31/12/09	Acquisitions	Cessions	Apport partiel 31/12/10	Provisions 31/12/10
<b>ou sorties d'actifs</b>					
Participations	661 344	900	-	5 302 000	5 964 244
Créances rattachées à des participations	2 295 855	39 841	1 675	-	2 334 021
Prêts	40 386	775	-	-	41 161
Dépôts de garantie	460 959	25 919	-	2 550	484 328
Cautionnements	1 268	75 000	-	168	76 100
<b>Total</b>	<b>3 459 812</b>	<b>142 435</b>	<b>1 675</b>	<b>5 304 718</b>	<b>8 899 854</b>

Le poste Participations a varié du fait de la création de la filiale tunisienne SOMACAP et de l'apport partiel d'actifs à MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 2 142 861 €, à la filiale hongkongaise Sopadima Far East pour 191 160 € et est déprécié en totalité.

Les dépréciations sur titres concernent la filiale belge LTC Bruxelles pour 432 533 € et la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 71 994 €.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux de magasins et à la revalorisation des loyers. L'augmentation des cautionnements correspond à la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010.

### 3.4 Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2010			2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	268 614	244 497	24 117	4 222 432	(1 190 607)	3 031 825
En-cours	-	-	-	872 642	-	872 642
Produits finis	11 174 011	639 942	10 534 129	7 393 818	(618 200)	6 775 619
<b>Total</b>	<b>11 442 625</b>	<b>884 439</b>	<b>10 558 246</b>	<b>12 488 892</b>	<b>(1 808 807)</b>	<b>10 680 085</b>

La baisse significative du stock de matières premières et la disparition de celui des en-cours sont dues à l'apport partiel d'actifs de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe.

La hausse du stock de produits finis s'explique par l'augmentation d'activité des Marques propres de l'exercice concentrée sur le 4<sup>ème</sup> trimestre, l'ouverture de 11 magasins et le passage au mode de gestion conditionnel de certains corners en grands magasins.

### 3.5 Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	85 536	85 536	-	-
Autres créances clients	3 246 062	3 246 062	-	-
Personnel et comptes rattachés	20 611	1 087	19 524	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	12 614	12 614	-	-
État : impôt sur les bénéfices	178 269	178 269	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	97 726	97 726	-	-
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	321 810	321 810	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	339 204	108 672	230 532	-
Créances sur opérations d'échange	44 390	44 390	-	-
Autres créances	126 698	126 698	-	-
<b>Total</b>	<b>4 477 554</b>	<b>4 227 498</b>	<b>250 056</b>	<b>-</b>

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2010, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 1 990 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 497 K€.

La créance d'impôt sur les bénéfices de 178 K€ est principalement relative au crédit d'impôt recherche de l'exercice 2010.

Les créances sur cessions d'immobilisations incluent pour 170 K€ le solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées, le débiteur est en période d'observation et la totalité de la créance est dépréciée depuis le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE disposait du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance. En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque.

Le poste comprend également une partie du prix de vente équivalant à 127 K€ de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues de juin 2010 car des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, ont été prévues moyennant un séquestre. La mise en conformité des cuves à fioul a été réalisée en décembre 2010 si bien qu'une quote-part de 16 K€ du séquestre a été libérée en janvier

2011. La mise aux normes du bâtiment annexe a été achevée en février 2011 et le reste des travaux est en-cours.

Le poste créances sur opérations d'affacturage correspond essentiellement au montant de la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage.

Le poste autres créances correspond aux fournisseurs débiteurs (116 K€) et à des produits à recevoir sur litiges (11 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Provisions (en €)	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/10
Clients	417 807	48 156	59 125	406 838
Compte-courant	4 636	-	-	4 636
Créances sur cessions d'immobilisations	170 000	-	-	170 000

### 3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Société détenait 30 812 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 80 027 €. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'acquisition de 322 421 de ces propres actions à un prix moyen de 3,29 € et a cédé 341 961 actions à un prix moyen de 3,24 €. Le solde des actions détenues au 31 décembre 2010 s'élève à 39 176 € pour 11 272 actions et le cours de fin décembre 2010 est de 3,78 € si bien que la dépréciation de 3 613 € de fin 2009 a fait l'objet d'une reprise financière.

Les autres valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en K€)	2009		2010	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	76	66	76	68
0,157 TRESORICIC	10	10	-	-

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 8 K€ au 31 décembre 2010.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 556 K€ (dont 456 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2010, soit 413 K€, sont classés en poste client ; un montant de 409 K€ relève du contrat d'affacturage.

### 3.7 Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	470 253	470 253	-	-
PLV	141 774	141 774	-	-
Publicité	23 907	23 907	-	-
Mobilier magasins et corners	57 232	57 232	-	-
Salons	41 184	41 184	-	-
Prestations	16 790	16 790	-	-
Honoraires	38 279	38 279	-	-
Primes d'assurance	11 028	11 028	-	-
Locations diverses	24 721	24 721	-	-
Emballages	6 930	6 930	-	-
Maintenance contrats divers	10 189	10 189	-	-
Commissions	12 142	12 142	-	-
Cotisations	35 832	35 832	-	-
Documentations	14 883	14 883	-	-
Autres	9 613	8 374	1 239	-
<b>Total</b>	<b>914 757</b>	<b>913 518</b>	<b>1 239</b>	<b>-</b>

### 3.8 Charges à répartir (note 8)

Un montant de 67 000 € de frais liés à la mise en place du contrat de développement participatif et du nouvel emprunt bancaire a été comptabilisé en charges à répartir au cours de l'exercice pour être étalé *prorata temporis* sur la durée des concours. Au 31 décembre 2010, le montant net s'élève à 65 592 €.

### 3.9 Capitaux propres (note 9)

#### 3.9.1 Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2010, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2010	2009
Actions à droit de vote double	33 977	29 702
Actions à droit de vote simple	4 179 510	4 164 245
Actions d'autocontrôle	11 272	30 812
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>4 224 759</b>	<b>4 224 759</b>

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2010 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.  
Le plan n°3 décrit ci-dessus a été consenti au cours de l'exercice.

### 3.9.2 Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/09	Affectation du résultat	31/12/10
Prime d'émission	6 234 975	-	6 234 975
Réserve légale	245 253	-	245 253
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	1 633 647	(458 099)	1 175 548
Résultat de l'exercice précédent	(458 099)	458 099	-
<b>Total</b>	<b>7 710 879</b>	<b>-</b>	<b>7 710 879</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2010 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice 2009 au report à nouveau.

### 3.10 Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/09	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	Apport partiel d'actifs	31/12/10
Provisions pour perte de change	2 792	5 683	2 792	-	-	5 683
Provisions pour litiges	-	124 167	-	-	-	124 167
Provisions pour charges	-	21 000	-	-	-	21 000
Provisions à caractère social	277 788	34 020	-	7 300	109 144	195 364
<b>Total</b>	<b>280 579</b>	<b>184 870</b>	<b>2 792</b>	<b>7 300</b>	<b>109 144</b>	<b>346 214</b>

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. La dotation pour litiges de 124 K€ concerne un litige avec un fournisseur pour 79 K€ (comptabilisé en dotation d'exploitation) et un litige de défense de marque pour 45 K€ (comptabilisé en dotation exceptionnelle). La dotation pour charges de 21 K€ concerne également le cycle exceptionnel.

Les provisions à caractère social concernent plusieurs litiges prud'homaux et incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2010. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (3,17% au 31/12/2010). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 8 K€.

L'apport partiel de 109 K€ est exclusivement relatif à la quote-part de provision pour primes de médailles du travail correspondant à l'effectif de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.



### 3.11 Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

<b>Dettes (en €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>&gt; 1 an, &lt; 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	1 539 608	1 539 608	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	3 143 513	873 470	1 745 043	525 000
Fournisseurs et comptes rattachés	4 558 417	4 558 417	-	-
Personnel et comptes rattachés	899 775	899 775	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	846 068	846 068	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	516 239	516 239	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	308 172	308 172	-	-
Comptes-courants filiales	1 938 417	1 938 417	-	-
Avoirs à établir	275 162	275 162	-	-
Dettes sur immobilisations	194 873	194 873	-	-
Dettes sur opérations d'échange	85 215	85 215	-	-
Produits constatés d'avance	986 056	67 869	271 478	646 709
Autres dettes	119 448	119 448	-	-
<b>Total</b>	<b>15 410 963</b>	<b>12 222 733</b>	<b>2 016 521</b>	<b>1 171 709</b>

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à un découvert autorisé de 3 K€, à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 50 K€, au tirage à 1 mois de 1 286 K€ renouvelé en décembre 2010 sur la tranche B de l'emprunt bancaire de 2005 et au tirage à 3 mois de 200 K€ de décembre 2010 du nouvel emprunt bancaire.

LE TANNEUR & CIE a conclu un contrat de développement participatif avec OSEO de 1,5 M€ en août 2010 et a souscrit en décembre 2010 avec son pool bancaire historique une nouvelle ligne d'emprunt de 2 M€ dont 200 K€ était tirés à la clôture. Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 1 383 K€. Deux emprunts ont été apportés à MAROQUINERIE DES ORGUES au 31 décembre 2010 pour un capital restant à rembourser de 84 K€.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Un montant de 6 K€ a été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 265 K€ et des factures à recevoir pour 889 K€.

Les comptes-courants des filiales concernent LTC Bruxelles pour 98 K€ et MAROQUINERIE DES ORGUES pour 1 840 K€, la valeur nette de l'apport partiel d'actifs s'étant finalement établie à 3,4 M€ au lieu de la valeur estimée de 5,3 M€ dans le traité d'apport de novembre à effet différé au 31 décembre 2010.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en produit exceptionnel sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 67 K€ et le compte-courant avec la société d'affacturage pour 38 K€.

### 3.12 Exposition aux risques de marché (note 12)

#### 3.12.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2010, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante (en K€) :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan					
Actifs financiers					
Créances affacturées	(2 180)	-	-	-	(2 180)
EUR 3M +0,7%					
Créances escomptées Dailly	(3 273)	-	-	-	(3 273)
EUR 3M + marges diverses					
Passifs financiers					
Emprunt à taux variable :					
Euribor 3M +1,2%	1 865	23	115	-	2 003
Euribor 3M +1,4%	200	-	-	-	200
Emprunts à taux fixe :					
3,20%	24	24	62	-	110
3,25%	-	-	975	525	1 500
3,41%	36	37	57	-	130
3,90%	16	16	71	-	103
3,95%	19	19	87	-	125
4,00%	17	17	86	-	120
5,60%	21	21	81	-	123
<b>Total Emprunts</b>	<b>2 198</b>	<b>157</b>	<b>1 534</b>	<b>525</b>	<b>4 413</b>

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%,
- Cap du 23 novembre 2010 au 31 décembre 2013 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,50% pour l'Euribor 1 mois moyennant une prime de 8 K€,
- Swap de couverture du 30 novembre 2010 au 30 juin 2013 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,38%.

Au cours de l'exercice 2010, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.
- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

L'emprunt bancaire historique, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 1 842 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué

des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Ce ratio R1 a fait l'objet d'une modification de son calcul à partir du 31 décembre 2010. A la place des Dettes financières nettes, le numérateur correspondait précédemment aux DLMT désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières. Ce changement de calcul vise à harmoniser le calcul du ratio de levier avec celui de la nouvelle convention d'emprunt signé en décembre 2010.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2010, le ratio R1 s'élève à 3,51 (3,19 en 2009) et le ratio R2 à 0,65 (0,24 en 2009). La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 29 mars 2010 pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2010.

Les échéances 2011 et 2012 de la tranche A s'élèvent respectivement à 370 et 185 K€. Quant à la tranche B de 1 286 K€ au 31/12/2010, son enveloppe diminue de 643 K€ chaque 30 juin mais s'agissant d'un billet renouvelé tous les mois, elle est classée en dette court-terme à la clôture.

Le nouvel emprunt bancaire signé en décembre 2010 consiste en une ligne de 2 M€ diminuant tous les six mois sur une durée de 5 ans. Son tirage à hauteur de 200 K€ à la clôture correspondant à un billet renouvelable de 3 mois, il est classé en dette court-terme. L'engagement en matière de ratios financiers est le même que pour l'emprunt de 2005 avec les précisions suivantes :

- Le numérateur du ratio R1 dit ratio de levier correspond aux Dettes financières nettes comme expliqué ci-dessus.
- Il n'y a pas d'engagement à respecter au 31 décembre 2010.
- Pour les exercices 2011 et 2012, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3,5, le plafond passant ensuite à 3.

### 3.12.2 Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2010, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	GBP	USD	HKD	JPY
<b>Actifs</b>				
Créances rattachées à des participations	-	-	(50 161)	2 661 835
Clients	-	5 762	-	248 464
Disponibilités	346	50 968	1 696	15 447
<b>Total actif</b>	<b>346</b>	<b>56 730</b>	<b>(48 465)</b>	<b>2 925 746</b>
<b>Passifs</b>				
Fournisseurs	-	849 739	93 342	7 183
<b>Total passif</b>	<b>-</b>	<b>849 739</b>	<b>93 342</b>	<b>7 183</b>

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2011, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat USD à terme	03/01/11	1,2554	250 000
Achat USD à terme	25/01/11	1,3216	150 000
Achat USD à terme	25/01/11	1,2713	300 000
Achat USD à terme	25/01/11	1,2197	300 000
Achat USD à terme	25/01/11	1,3160	200 000
Achat HKD à terme	25/01/11	9,4920	1 000 000
Achat USD à terme	25/02/11	1,2929	200 000
Achat USD à terme	25/02/11	1,3603	250 000
Achat USD à terme	25/02/11	1,2302	300 000
Achat USD à terme	30/03/11	1,2950	200 000
Achat USD à terme	30/03/11	1,3467	300 000
Achat HKD à terme	25/02/11	9,5195	1 000 000
Achat HKD à terme	30/03/11	9,9625	750 000
Achat HKD à terme	30/03/11	10,4275	1 750 000
Achat Call USD	25/05/11	1,2700	300 000
Vente Put USD	25/05/11	1,3900	300 000
Achat Call USD	25/05/11	1,3200	200 000
Vente Put USD	25/05/11	1,3730	200 000
Achat USD à terme	29/06/11	1,3461	200 000
Achat Call USD	27/06/11	1,2900	200 000
Vente Put USD	27/06/11	1,3933	200 000
Achat USD à terme	28/07/11	1,3276	150 000
Achat Call USD	26/07/11	1,3390	200 000
Vente Put USD	26/07/11	1,3390	200 000
Achat USD à terme	26/08/11	1,3026	250 000
Achat HKD à terme	29/06/11	10,3360	750 000
Achat HKD à terme	29/06/11	10,1945	750 000
Achat HKD à terme	28/07/11	10,4153	1 300 000
Vente Put USD	25/05/11	1,3730	100 000
Vente Put USD	27/06/11	1,3933	100 000
Vente Put USD	26/07/11	1,3390	200 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2011, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

(En K€)	Flux USD	Flux HKD	Flux JPY
Charges d'exploitation	6 703	1 030	20
Production vendue	-	-	12
Cessions diverses	28	2	2
Produits d'intérêts financiers	-	4	50
Gains de change	159	18	3

### 3.12.3 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Créances rattachées à des participations Clients	-	-	-	-
Fournisseurs	5 683	5 683	-	73
				74 210

### 3.13 Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	888 965
Avoirs clients à établir	275 162
Dettes envers le personnel (congrés payés, primes...)	862 984
Dettes envers les organismes sociaux	363 401
Dettes fiscales sur dettes sociales	146 699
TVA sur factures à établir et avoir à recevoir	181 581
Autres dettes fiscales provisionnées	161 473
Intérêts et frais bancaires à payer	50 224
<b>Total</b>	<b>2 930 490</b>

### 3.14 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Avoirs fournisseurs à recevoir	24 748
Factures à établir	1 018 757
TVA sur avoirs à établir et factures à recevoir	84 887
<b>Total</b>	<b>1 128 393</b>

## 4 Notes sur le compte de résultat

### 4.1 Produits d'exploitation

#### 4.1.1 Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (20 au 31/12/10 en France), ses commissionnaires-affiliés (28 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/09), son magasin-filiale de Bruxelles, son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/10), une franchise à Alger et le site Internet [www.eTanneur.com](http://www.eTanneur.com).
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des filiales, agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

Dans certains cas, la Société approvisionne des sous-traitants en matières et accessoires nécessaires aux fabrications et les leur refacture.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2009	France	Export	Total 2010
Magasins contrôlés en propre et franchisés	11 628	276	11 904	13 412	395	13 807
Autres distributions	11 490	2 331	13 821	11 568	2 469	14 037
Fabrication pour maisons de luxe	27 668	18	27 686	29 262	-	29 262
<b>Sous total Chiffre d'affaires commercial</b>	<b>50 786</b>	<b>2 625</b>	<b>53 411</b>	<b>54 242</b>	<b>2 863</b>	<b>57 105</b>
Refacturation des approvisionnements	91	1 158	1 249	82	1 034	1 116
Divers	549	50	599	421	78	499
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>51 426</b>	<b>3 833</b>	<b>55 259</b>	<b>54 745</b>	<b>3 975</b>	<b>58 720</b>

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires commercial de 57,1 M€ contre 53,4 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,9%.

En comparaison avec l'année précédente, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 16,0%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (11 en 2009 et 11 en 2010) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 5,5% à périmètre constant.
- En France, les « autres distributions » des Marques propres sont restées stables. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multimarques a reculé de 2,1% mais le phénomène de déstockage engagé depuis fin 2008 s'est terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2010 et la seconde période de l'année a renoué avec la croissance. Les ventes aux grands magasins affichent une augmentation de 16,4%. Le mode de gestion conditionnelle adopté fin 2008 aux Galeries Lafayette s'est révélé un franc succès. Pour le Printemps, la transition plus récente a entraîné une période d'adaptation.  
A l'exportation, les « autres distributions » des Marques propres ont progressé de 6,1% (dont 6,9% à périmètre constant) avec des performances intéressantes en Russie, Belgique et Suisse. Les ventes au nouveau partenaire japonais se sont élevées à 0,2 M€.
- Bénéficiant de la reprise des ventes des clients donneurs d'ordres, la Fabrication pour maisons de luxe a connu une augmentation de chiffre d'affaires de 5,7%.

#### 4.1.2 Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 719 K€, les créances clients pour 59 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 7 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 215 K€ au titre des stocks et 48 K€ au titre des créances clients.

Les transferts de charges (106 K€) sont relatifs pour 39 K€ aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel et pour 67 K€ aux frais d'émission d'emprunt transférés en charges à répartir au cours de l'exercice.

#### 4.1.3 Autres produits (note 15)

Ils correspondent principalement aux revenus des contrats de licences de marques concédées (116 K€) et aux subventions d'exploitation perçues (38 K€).

### 4.2 Charges d'exploitation

#### 4.2.1 Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

L'augmentation des achats consommés est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une production stockée en forte hausse.

#### 4.2.2 Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

<b>Nature de charge (en €)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Prestations de services	9 844	5 674
Matières et fournitures non stockées	937 616	810 873
Sous-traitance générale	514 718	701 295
Redevances de crédit-bail	99 389	112 614
Locations et charges locatives	2 366 440	2 456 607
Entretien et réparations	382 257	452 543
Assurances	146 109	145 232
Personnel extérieur à l'entreprise	578 038	769 926
Honoraires et commissions	1 618 269	1 662 859
Publicité, relations extérieures	987 752	1 138 757
Transports	684 028	734 281
Déplacements, missions et réceptions	550 090	607 657
Frais postaux, télécommunications	226 963	194 060
Services bancaires	184 362	206 665
Divers	201 372	240 983
<b>Total</b>	<b>9 487 247</b>	<b>10 240 025</b>

La variation s'explique de manière générale par l'activité plus soutenue et notamment par :

- L'augmentation de coût du personnel extérieur en raison d'un recours aux intérimaires plus important de la Fabrication pour maisons de luxe,
- Le recours à la sous-traitance en hausse, notamment du fait de l'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNEUR et de l'accompagnement nécessité pour le paramétrage du nouveau logiciel de GPAO,
- Des honoraires et commissions en augmentation en raison de plusieurs dossiers ayant nécessité des honoraires juridiques et d'achats de marchandises plus élevés en provenance d'Inde avec l'aide d'un agent import.

#### 4.2.3 Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

<b>Nature de charge (en €)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	283 689	336 378
CET / Taxe professionnelle	447 575	432 593
Autres taxes	277 048	282 334
<b>Total</b>	<b>1 008 312</b>	<b>1 051 305</b>

L'augmentation des impôts et taxes sur rémunérations résulte d'une base plus élevée.

#### 4.2.4 Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

<b>Nature de charge (en €)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Salaires et traitements	11 319 014	12 183 602
Charges sociales hors allègement Fillon	5 238 064	5 500 727
Allègement Fillon	(1 032 877)	(1 054 559)
Autres charges de personnel	37 961	43 121
<b>Total</b>	<b>15 562 162</b>	<b>16 672 890</b>

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par la revalorisation des salaires.

#### 4.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

<b>(en €)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	899 908	908 304
Dotations aux amortissements des charges à répartir	-	1 408
Dotations aux provisions sur stocks	207 175	214 683
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	68 848	48 156
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	82 288	113 187
<b>Total</b>	<b>1 258 220</b>	<b>1 285 738</b>

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

#### 4.3 Résultat financier (note 20)

La baisse des charges d'intérêts (299 K€ en 2010 contre 451 K€ en 2009) s'explique par une utilisation moins importante de l'affacturage, la baisse des taux variables et un moindre recours à l'endettement du fait de l'augmentation de capital de juillet 2009.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière évolution favorable. La légère perte nette de change de 28 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2009, la Société avait bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais (gain net de change de 348 K€).

Du fait de la situation nette des filiales, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 58 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 6 K€ concernant la créance rattachée à LE TANNEUR Japan et pour 36 K€ concernant celle rattachée à la participation Sopadima Far East.

La ventilation des dotations et reprises de provisions du résultat financier est la suivante :

<b>(en €)</b>	<b>2010</b>
Dotation pour dépréciation des titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles	58 441
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan KK	6 293
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation Sopadima Far East	36 235
Dotation pour dépréciation du prêt à LE TANNEUR Chine	786
Dotation aux provisions pour risque de change	5 683
<b>Total dotations</b>	<b>107 439</b>
Reprise de provision pour risque de change	2 792
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	5 569
<b>Total reprises</b>	<b>8 361</b>



#### **4.4 Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)**

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

<b>Charges (en €)</b>	<b>Montant</b>
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	398 561
Frais sur cession d'immobilisations	58 198
Dotations aux provisions pour risques	66 000
Pénalités amendes	69
	<b>522 828</b>
<b>Produits</b>	
Produit sur litiges	220 626
Produit de cession d'immobilisations	498 988
	<b>719 614</b>

La cession-bail correspond à un montant de 207 K€ de valeur nette comptable, de 58 K€ de frais et de 299 K€ de produit de cession, dont 34 K€ de reprise du produit constaté d'avance relatif à l'exercice.

Le solde du produit de cession d'immobilisations correspond à des matériels industriels et informatiques acquis au cours de l'exercice et qui ont été revendus à des sociétés de leasing avec lesquelles des contrats de location-financement ont été conclus.

Le produit sur litiges correspond à trois dossiers de défense de marque pour lesquels LE TANNEUR & CIE a été dédommagé.

La dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels inclut un montant de 45 K€ qui tient compte de la décision en appel d'un litige de défense de marque pour lequel la Société avait comptabilisé une charge de 120 K€ en 2009 à la suite d'un jugement en première instance.

#### **4.5 Participation des salariés et intéressement**

##### **Participation**

Le résultat fiscal étant positif, la Société a constaté un montant de 77 K€ de participation des salariés au titre de l'exercice.

##### **Intéressement**

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la Société signé pour 3 ans en juin 2010 est basé sur les contributions annuelles des activités Marques propres et Fabrication pour maisons de luxe. Le seuil de déclenchement de résultat net consolidé ayant été atteint, un montant de 229 K€ a été provisionné au titre de la Fabrication pour maisons de luxe pour 2010. Aucune distribution n'a été effectuée en 2010 concernant l'exercice 2009.

#### **4.6 Impôts sur les bénéfices (note 22)**

La Société a comptabilisé un produit de 176 K€ au titre du crédit impôt recherche de l'exercice.

Le résultat fiscal au titre de l'année ressort à un bénéfice de 1 755 K€. Le solde des déficits fiscaux pouvant être imputés sur les futurs exercices s'élève à 734 K€ (2 489 K€ en 2009).

## 5 Autres informations

### 5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 516 personnes (526 inscrits au 31/12/10 pour les deux sociétés LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 490 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2010
Cadres	47	46
Agents de maîtrise, techniciens	31	56
Employés	99	86
Personnel de démonstration	36	36
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	6	4
Ouvriers	269	262
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>490</b>

L'augmentation du nombre d'agents de maîtrise et la diminution de celui des employés provient d'une classification différente des responsables de magasins entre 2009 et 2010.

Au 31 décembre 2010, un effectif de 305 inscrits a été transféré à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

### 5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 280 K€. La Société a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 716 K€.

### 5.3 Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat fiscal avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	1 376 387	(458 796)	-	917 591	1 376 387
Exceptionnel	196 785	(65 595)	-	131 190	196 785
Total	1 496 385	(498 795)	179 869	997 590	1 676 254

### 5.5 Engagements hors bilan

#### 5.5.1 Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3,85% pour les cadres
- 1,715% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 1,52% pour les employés
- 2,65% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (3,17% au 31 décembre 2010). Cet engagement s'élève à 1 696 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 79 K€ pour les dirigeants effectifs.

L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +823 K€ en 2010 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -573 K€.

LE TANNEUR & CIE a tenu compte de la loi portant réforme des retraites (Loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010) qui prévoit de passer l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein de 65 à 67 ans et d'augmenter la durée des cotisations. L'incidence de la réforme des retraites a été comptabilisée en résultat.

### 5.5.2 Crédit bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financée en crédit-bail. Au cours des exercices 2009 et 2010, plusieurs contrats de location financière ont été mis en place pour financer des investissements en matériel et outillage, des agencements de sécurisation (installation d'alarmes) et le projet GPAO du site de Bort-les-Orgues. Au 31 décembre 2010, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Logiciels	44	9	9	35
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 213	80	44	1 168
Agencements	60	6	6	54
Matériel et outillages	333	40	48	284
Matériel de transport	13	2	3	10
Matériel informatique	12	2	2	10
<b>Total</b>	<b>1 805</b>	<b>139</b>	<b>112</b>	<b>1 691</b>

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total restant à payer	
	153	167	239	729	1 074	2 042	4

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 153 K€.

### 5.5.3 Autres engagements hors bilan

- Au titre des engagements donnés :

La Société s'est engagée au soutien financier de ses filiales LE TANNEUR Japan et LE TANNEUR Chine par des courriers datés respectivement du 29 février 2008 et du 31 décembre 2009.

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe de la société LE TANNEUR & CIE à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, LE TANNEUR & CIE, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de MAROQUINERIE DES ORGUES reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, MAROQUINERIE DES ORGUES, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quinquies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 1 842 K€ au 31 décembre 2010. Pour le tirage à hauteur de 1 286 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Nantes, de Rouen et du centre commercial de Toulouse Labège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2010 s'élève au total à 871 K€.

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 200 K€ au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE bénéficie de la garantie d'OSEO à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement en second rang des marques LE TANNEUR.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces et l'adhésion de Monsieur Hervé DESCOTTES à un contrat d'assurance décès invalidité pour un montant de 400 K€.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2010 est indiqué à la note 3.12.2. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés à la note 3.12.1.

Au 31 décembre 2010, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 2 180 K€. Celui des créances escomptées en « loi Dailly » s'élève à 3 273 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 45 852 heures.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans. Des conditions résolutoires liées à la bonne exécution de travaux visant à isoler une partie du terrain polluée au mercure, mettre en conformité deux cuves à fioul et supprimer des anomalies électriques et d'exposition au plomb d'un bâtiment annexe, sont prévues moyennant le séquestre d'une partie du prix de vente équivalant à 127 K€. La mise en conformité des cuves à fioul a été réalisée en décembre 2010 si bien qu'une quote-part de 16 K€ du séquestre a été libérée en janvier 2011. Le reste des travaux est en-cours.

Le 9 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé une promesse de cession du droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret moyennant un prix de 500 K€ avec des conditions suspensives incluant notamment l'obtention de l'accord du propriétaire. Une indemnité d'immobilisation de 50 K€ a été séquestrée en cas de refus du bénéficiaire de procéder à l'acquisition malgré la réalisation des conditions suspensives. La vente devait être signée avant le 1<sup>er</sup> février 2011, deux avenants ont été conclus pour repousser la date limite de réalisation et ramener le prix de cession à 485 K€.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a informé le 5 février 2010 le propriétaire du magasin d'usine exploité à Gray de sa décision de procéder à la résiliation du bail le 30 septembre 2011, fin de la 2<sup>ème</sup> période contractuelle. Par un courrier du 1<sup>er</sup> juin 2010, le bailleur a signalé la suppression du loyer immédiate en contrepartie de l'engagement de LE TANNEUR & CIE de ne pas arrêter l'exploitation du magasin avant le 30 septembre 2011.

Le 11 octobre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 118 m<sup>2</sup> qui fera partir du futur centre de magasins d'usine de Roppenheim en Alsace. La mise à disposition est prévue pour le mois de juin 2011. Un dépôt de garantie de 19,7 K€ a été versé à la signature du contrat.

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin situé à l'angle de la Friedrich Strasse et de Französische Strasse à Berlin. La mise à disposition est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2012. Début 2011, un dépôt de garantie de 35,9 K€ a été versée par le Groupe.

Le 23 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m<sup>2</sup> dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Une indemnité d'immobilisation de 12,5 K€ a été versée par LE TANNEUR & CIE, elle lui sera restituée à partir de la prise d'effet du bail.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre ouvrira au public. Un dépôt de garantie de 17,5 K€ a été versé le jour de la signature du contrat.

Le 17 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail pour la location de bureaux au 128 quai de Jemmapes dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Un dépôt de garantie de 75 K€ a été versé à la signature du contrat. Le bail actuel au 117/119 quai de Valmy permet une résiliation à tout moment.

- Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone. Un montant de 6 K€ a ainsi été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010 et de 5 K€ début 2011. La période d'amortissement se termine fin 2015, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 68 K€.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque. Les échéances de décembre 2008 et 2009 n'ont pas été honorées pour un montant total de 170 K€, le débiteur est en période d'observation, la créance est totalement dépréciée depuis le 31 décembre 2009. En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque.

## 5.6 Entreprises liées

Les entreprises liées sont celles qui sont incluses ou susceptibles de l'être par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société. Les soldes et transactions d'importance significative avec ces sociétés sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Créances	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances rattachées à des participations	2 334 022	2 334 022	-
Prêts	39 904	39 904	-
Créances clients et comptes rattachés	553 637	228 338	325 299
Comptes-courants débiteurs	4 636	4 636	-
Dettes fournisseurs	(2 236)		
Comptes-courants créditeurs	(1 938 417)		

## 5.7 Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2010 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en termes de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 268 K€ HT.

En outre, les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 12 000 € au cours de l'exercice 2010.

## 5.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) inscrits en charges en 2010 de chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	53 050 €	50,0%	53 050 €	50,0%
Diligences directement liées	1 250 €	50,0%	1 250 €	50,0%
<b>Sous total Prestations d'audit</b>	<b>54 300 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>54 300 €</b>	<b>50,0%</b>
Autres prestations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>54 300 €</b>	<b>50,0%</b>	<b>54 300 €</b>	<b>50,0%</b>

## 5.8 Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle fiscal est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

Par un arrêt du 4 février 2011, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement en première instance de novembre 2009 d'un dossier de contrefaçon pour lequel LE TANNEUR & CIE avait été condamné au versement provisoire de la somme de 110 K€. Il a été ordonné le versement exécutoire de 45 K€ supplémentaires qui a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges opérationnelles au 31 décembre 2010.

En février 2011, LE TANNEUR & CIE a accepté la proposition du mandataire judiciaire d'un règlement de 30% du solde de la créance de la cession de la marque UPLA sous six mois en perdant le bénéfice du nantissement de la marque. Le solde de la créance s'élevait à 170 K€ au 31 décembre 2010 et était totalement déprécié.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession

des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre ouvrira au public. Un dépôt de garantie de 17,5 K€ a été versé le jour de la signature du contrat.

La promesse de cession pour 500 K€ du droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret mentionnée dans les engagements hors-bilan qui devait être signée avant le 1<sup>er</sup> février 2011 si les conditions suspensives se réalisaient a fait l'objet de deux avenants pour repousser la date limite de réalisation et ramener le prix de cession à 485 K€.

Dans le cadre de la promesse de cession pour 775 K€ du fonds de commerce exploité dans le centre commercial de Parly 2, le propriétaire a signifié le 10 février 2011 son refus d'autoriser la cession. Ses raisons n'étant pas conformes à la jurisprudence, le dossier est toujours en-cours.

## 6 Tableau des filiales et participations (clôture du 31/12/2010)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu(e n %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montants de cautions et avances donnés par Sociétés (€)
<b>A) Filiales détenues à plus de 50 %</b>									
Sopadima Far East LE TANNEUR & CIE Bruxelles	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 529 981	100,00	0	0	191 160	
TANNEUR & CIE Bruxelles	Belgique	EUR	102 000	-80	100,00	589 350	156 817	-	
TANNEUR Japan K.K.	Japon	JPY	10 000 000	-322 369 709	100,00	71 994	-	2 142 861	
MAROQUINERIE DES ORGUES SOMACP	France	EUR	1 325 500	3 916 146	100,00	5 302 000	5 302 000	-	
	Tunisie	DT	1 950	(66)	90,00	900	900	-	
<b>B) Filiales détenues entre 10 et 50 %</b>									



# (12) rapports des Commissaires aux Comptes

## rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12.1 de l'annexe intitulée «Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de ratios financiers.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Filialisation de l'activité de fabrication pour maisons de luxe

La note 1 de l'annexe expose les conséquences de la filialisation de l'activité de fabrication pour maisons de luxe sur le bilan de la société.

Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte comptabilisation de cette opération dans les comptes annuels de la société.

### Règles et principes comptables

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des droits d'entrée, des fonds de commerce et des droits aux baux qui figurent pour une valeur nette de 3 628 milliers d'euros à l'actif du bilan.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié et de la bonne application des tests de dépréciation.

### Produits constatés d'avance

La note 3.11 de l'annexe précise que les produits constatés d'avance correspondent principalement à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues qui fait l'objet d'un étalement sur la durée du nouveau crédit-bail.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

### Exposition aux risques de taux d'intérêts

La note 3.12.1 de l'annexe précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2010, du ratio financier R1, concernant l'emprunt bancaire, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 1 842 milliers d'euros, la totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2010.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**AFIGEC**

*Représentée par M. Christian BORDAS*

**FIDUCIAIRE LEYDET**

*Représentée par M. Frédéric MAZEL*

# rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12.2 de l'annexe intitulée « Exposition aux risques de liquidités » relative au non respect de covenants.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Immobilisations incorporelles

Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 3 816 milliers d'euros à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que les notes 2.1.3, 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

### Exposition aux risques de marché

La note 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2010, du ratio financier R1, concernant l'emprunt bancaire, négocié en juillet 2005, dont

le solde à la date de clôture est de 1 842 K€, la totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2010.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**AFIGEC**

*Représentée par M. Christian BORDAS*

**FIDUCIAIRE LEYDET**

*Représentée par M. Frédéric MAZEL*

# rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **Conventions conclues avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES (filiale à 100% de LE TANNEUR&CIE)**

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

Personne intéressée : Monsieur Hervé DESCOTTES, Président Directeur Général de LE TANNEUR & CIE et Président de MAROQUINERIE DES ORGUES.

1. Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention d'intégration fiscale avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES à compter du 1er janvier 2011.

2. Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de service avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2010.

3. Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES.

Au 31 décembre 2010, la créance en compte courant relative à des avances de trésorerie s'élève à 84 898 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 193 euros.

## II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. Convention conclue avec la société LE TANNEUR JAPAN**

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2010, la créance en compte courant s'élève à 2 142 861 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 49 852 euros.

### **2. Convention conclue avec la société LE TANNEUR & CIE BRUXELLES**

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société Le Tanneur & Cie à sa filiale. Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant est nul. Cette convention prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Il n'y a pas eu d'intérêts décomptés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **3. Convention conclue avec la société SOPADIMA FAR EAST**

3.1. Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société Le Tanneur & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2010, la créance en compte courant s'élève à 191 160 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 3 543 euros.

3.2. Cette convention d'une durée d'un an renouvelable, concerne des prestations de services en termes d'achats, de prospection de fournisseurs et de contrôle de qualité.

En rémunération de sa mission, la société Sopadima Far East perçoit une redevance comprise entre 2 et 4% des achats.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des redevances facturées s'est élevé à 166 396 euros.

### **4. Convention conclue avec la société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES)**

Cette convention concerne une mission de prestations de services. La mission confiée à la société Financière Descottes (FIDES) consiste à fournir à votre Société les conseils, l'assistance en terme de communication interne et externe, l'assistance en terme de politique et stratégique générale, les conseils en stylisme et l'animation.

En rémunération de sa mission, la société FIDES perçoit des honoraires journaliers hors taxes de 1 220 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les honoraires facturés se sont élevés à un montant hors taxes de 268 400 euros pour 220 jours.

### **5. Convention conclue avec la société LE TANNEUR CHINE CO LTD**

Cette convention concerne la mise en place d'un contrat de prêt, d'un montant maximum de 75 000 euros, accordé par votre société à la société LE TANNEUR CHINE CO LTD. Au 31 décembre 2010, au titre de ce contrat, votre société détient une créance envers LE TANNEUR CHINE CO LTD de 39 904 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR & CIE s'élèvent sur cet exercice à 786 euros.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

AFIGEC

*Représentée par M. Christian BORDAS*

FIDUCIAIRE LEYDET

*Représentée par M. Frédéric MAZEL*

# **rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne**

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE TANNEUR & CIE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**AFIGEC**

*Représentée par M. Christian BORDAS*

**FIDUCIAIRE LEYDET**

*Représentée par M. Frédéric MAZEL*

## **(13) renseignements généraux**

### **1 Responsable du document de référence et attestation**

#### **1.1 Responsable du document de référence**

Hervé DESCOTTES  
Président du Conseil d'Administration

#### **1.2 Déclaration du responsable du document de référence**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en page 121 et 123.»

Hervé DESCOTTES  
Président du Conseil d'Administration

#### **1.3 Responsables du contrôle des comptes**

##### **1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires**

AFIGEC, représenté par M. Christian BORDAS  
26-28 rue Marius AUFAN  
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fiduciaire LEYDET, représenté par M. Frédéric MAZEL  
47 rue de Liège 75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

##### **1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants**

Monsieur Yannis GIRAUD  
26/28 rue Marius AUFAN  
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Mme Evelyne CLARI  
120 avenue Bonaparte  
13100 Aix-en-Provence

Nommée par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **2 Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital**

### **2.1 Renseignements concernant l'émetteur**

Dénomination sociale :

LE TANNEUR & CIE

Siège social :

1028, avenue de la Gare  
19110 Bort-les-Orgues

Date de création de la Société :

6 novembre 1997

Nationalité : Française

Forme juridique :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

Durée :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

Registre du Commerce et des Sociétés : 414 433 797 RCS Brive

Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du service juridique de la Société, 117/119 Quai de Valmy 75010 Paris.

Objet social :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice social :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : « L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de

l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. »

#### Assemblées Générales :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiqué par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu au jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

#### Franchissement de seuils :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

#### Droit de vote double :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

#### Titres au porteur identifiables :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

### Achat par la Société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 a autorisé la Société, dans sa neuvième résolution, à acquérir sur le marché ses propres actions à concurrence d'un maximum de 10% du capital social et à vendre tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation a été donnée pour 18 mois.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 11 272 actions propres.

## **2.2 Documents accessibles au public**

Conformément aux dispositions de l'article L 225 -117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 117-119 quai de Valmy (10<sup>e</sup>).

## **2.3 Renseignements concernant le capital social**

### Capital social :

Le capital social est de 4.224.759 € divisé en 4.224.759 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

### Capital potentiel :

Au 31 décembre 2010, 188 321 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées dont 1 821 sont devenues disponibles à la suite du départ de la Société des bénéficiaires.

Titres donnant accès au capital : néant.

Capital autorisé non émis : néant.

Tableau d'évolution du capital depuis la création :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

## **2.4 Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires**

### **Contrats de commission affiliation et/ou franchisé**

Depuis octobre 2004, la société LE TANNEUR & CIE a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne LE TANNEUR. A fin 2010, ce projet s'est concrétisé par la signature de 30 contrats de commission affiliation et d'un contrat de franchise. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition des ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne LE TANNEUR. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, LE TANNEUR & CIE facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit « taux de commission ». La marge du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par LE TANNEUR & CIE des produits vendus. La marge de LE TANNEUR & CIE représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept LE TANNEUR.

### **Contrat de licence de la marque TANN'S**

De 2006 à 2010, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque TANN'S dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance de 7% du chiffre d'affaires. Cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013.

### **Contrat de licence des marques AIR FRANCE**

Le 9 janvier 2007, AIR France a concédé à LE TANNEUR & CIE pour 3 ans une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages (souples et rigides) et petite maroquinerie portant la marque AIR France by LE TANNEUR. Le territoire couvert comprend tous les pays où la marque LE TANNEUR est actuellement présente. En 2010, cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013.

En tant que licencié, LE TANNEUR & CIE doit obtenir l'approbation d'AIR France quant aux articles destinés à être créés, fabriqués et vendus et doit respecter la charte graphique du concédant. LE TANNEUR & CIE verse trimestriellement à AIR France une commission en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec un minimum garanti.

### **Contrat de distribution au Japon**

En décembre 2009, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole d'accord et un contrat de distribution avec un partenaire local concernant le marché japonais. Ces accords ont pour but de permettre le transfert d'activité de la filiale LE TANNEUR Japan vers le partenaire local. Les accords régissent les modalités de transfert d'activité, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements des parties.

### **3 Renseignements de caractère général concernant l'Administration et la Direction**

#### **3.1 Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de :

Président :

##### **Hervé DESCOTTES**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Hervé Descottes et la société « Financière Descottes » dont il est le gérant détiennent 1 238 588 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010.

Administrateurs :

##### **René-Jean BRUN**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur René-Jean BRUN détient 2 222 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010.

##### **Jocelyne DESCOTTES**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Jocelyne DESCOTTES détient 48 330 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010.

##### **Alain FAUQUEUR**

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Alain FAUQUEUR détient 376 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2010.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2006 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

#### **3.2 Equipe de Direction**

L'équipe de Direction est composée de :

##### **Hervé DESCOTTES**

*Président-Directeur Général*

64 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andrelux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. Depuis novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de LE TANNEUR & CIE.

##### **Jean CLENET**

*Directeur Général Adjoint*

54 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique et devient Directeur Général Adjoint en 2004. Il est responsable de la Fabrication pour maisons de luxe et de la supply chain des Marques propres.

### **Francis VARESANO**

*Directeur Général Adjoint*

49 ans – diplômé DESS Finance à l'Université de Dauphine et de l'INSEAD

Après des débuts dans le cabinet d'audit Mazard-Guéraud, Francis Varesano rejoint pendant 10 ans le groupe ACCOR où il occupe les fonctions successives d'auditeur interne, de contrôleur financier et de directeur financier de Carlson Wagonlit Suisse puis Europe. Il travaille ensuite pendant 5 ans en position de n°2 pour la filiale française de Computacenter dans le secteur des systèmes d'information, avant de rejoindre le groupe LVMH où il est directeur général adjoint de Labrosse & Dupont pendant 4 ans. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en mai 2008 pour diriger les opérations commerciales et de développement des Marques propres.

### **Philippe DELBECQ**

*Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe*

55 ans – Ingénieur Textile diplômé de l'Ecole Supérieure des Industries du Vêtement

Après une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur de la production des industries de l'habillement, Philippe Delbecq rejoint le groupe LE TANNEUR & CIE en 2000 en tant que directeur de production de l'usine de Bort-les-Orgues avant d'accéder au poste de Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe en 2005.

### **Olivier BRAMBILLA**

*Directeur Commercial France*

41 ans – diplômé de L'Ecole supérieure de commerce de Pau

Après 5 ans d'expérience au sein du groupe MULLIEZ (Kiabi), Olivier Brambilla travaille pendant 6 ans pour le groupe ETAM comme responsable régional puis directeur de zone France. Il occupe ensuite le poste de directeur des ventes chez Levi Strauss & Co pour le retail France, Comptoir des cotonniers et LOFT avant de rejoindre LE TANNEUR & CIE en mars 2009.

### **Fabien THEVENOT**

*Directeur Export*

35 ans – diplômé de l'ESSEC

Après des débuts dans le groupe Kraft Foods comme Chef de Secteur, Fabien Thevenot devient directeur commercial d'une start up dans le domaine de la vidéo pendant 2 ans puis regional export manager chez Puig, groupe espagnol de parfums et cosmétiques (Nina Ricci, Paco Rabanne, Prada,...) en étant basé à Singapour durant 3 ans. En décembre 2006, il rejoint LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Export.

### **Guillaume PONTARRASSE**

*Directeur du Développement du Réseau de vente au détail*

37 ans – titulaire du DESS Stratégie et ingénierie financière des groupes de l'Université de Sceaux

Après une expérience dans le cabinet d'expertise comptable Fiducial, Guillaume Pontarrasse rejoint le groupe Intersport comme Conseiller Finance et Développement du Commerce associé puis devient Contrôleur de gestion Retail chez Nike France. Il est embauché en tant que Directeur du Développement du réseau de Franchise chez LE TANNEUR & CIE en mai 2004 et son champ d'action s'élargit au développement des magasins succursales en mars 2006.

### **Patricia MOULON**

*Directeur Financier*

39 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez LE TANNEUR & CIE comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.



## **(14) texte des résolutions**

**- en matière ordinaire -**

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

### **Troisième résolution**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 904 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2010 se solde par un bénéfice de 1 676 254,71 €.

L'Assemblée Générale constate que le résultat distribuable de l'exercice est constitué :

Du résultat net de l'exercice 2010 de ..... 1 676 254,71 €  
Diminué de la dotation de la réserve légale de.....(83 812,74) €  
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire..... 1 175 547,84 €  
Et s'élève à..... 2 767 989,81 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce montant au report à nouveau sans distribution de dividende.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Dividende global	-	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	-	-	-
- dont non éligible	-	-	-

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'attribuer aux administrateurs une allocation globale de 12 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

### ***Sixième résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

### ***Septième résolution***

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;

- D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 10 euros. Les actions achetées pourront être conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

#### ***Huitième résolution***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **- en matière extraordinaire -**

#### ***Neuvième résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du 1028 Avenue de la Gare 19110 Bort les Orgues au 128 Quai de Jemmapes 75010 Paris.

A cet effet, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

#### **ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL**

....

Le siège social est fixé à :

**128 - 130 Quai de Jemmapes  
75010 - PARIS**

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

***Dixième résolution***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Le Conseil d'Administration**

## (16) la table de concordance

		<b>Page</b>
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	130
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	130
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	130
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés	N/A
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	6, 7, 8
3.2	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>45</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1	Histoire et évolution de la Société	4
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	131
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	131
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	131
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	131
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	4
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	63,64
5.2.2	Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3	Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1	Principales activités	9 -> 13
6.1.1	Nature des opérations effectuées et principales activités	9 -> 13
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2	Principaux marchés	9 -> 13
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	46
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1	Description sommaire du Groupe	44
7.2	Liste des filiales	120
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	63
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1	Situation financière	49
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants	77
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	77
9.2.3	Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1	Informations sur les capitaux	52
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	52
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	71
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour	N/A

	honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>21</b>
<b>12.</b>	<b>Information sur les tendances</b>	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	24
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	25
<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1	Organes d'administration	38, 135
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	33
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	135
16.2	Informations sur les contrats de service	34
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	N/A
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	39
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
17.1	Nombre de salariés et répartition	26, 84
17.2	Participation et stock-options	113, 68
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1	Principaux actionnaires	30
18.2	Droits de vote différents	30
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	31
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>84</b>
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1	Informations financières historiques	49
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3	Etats financiers	49
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	121
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	N/A
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	33, 131
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	24
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	24
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	133
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	102
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à	N/A

	augmenter le capital	
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	133
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	131
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	135
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	131
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	132
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	132
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>134</b>
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses	N/A
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>133</b>
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>120</b>

## **(17) la table de réconciliation avec le rapport financier annuel**

		<b>Page</b>
1.	Comptes sociaux	92
2.	Comptes consolidés	49
3.	Rapport de gestion	18
4.	Déclaration du Président	130
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	121, 123
6.	Honoraires des commissaires aux comptes	35